

**LA COMBINAISON DES PRESTATIONS SPÉCIALES ET DES
PRESTATIONS RÉGULIÈRES À L'ASSURANCE EMPLOI**

et

**L'IMPACT D'UNE GROSSESSE, D'UNE NAISSANCE OU DE
L'ADOPTION D'UN ENFANT SUR LE REVENU DES FEMMES**

RUTH ROSE

**PROFESSEURE ASSOCIÉE
DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

1 JUIN 2020

Recherche et rédaction :

Ruth Rose

Le présent document constitue un témoignage d'experte dans les six cas suivant, devant le Tribunal de la sécurité sociale (division générale) concernant la *Loi sur l'assurance-emploi* (LAE), L.C. 1996, ch. 23.

Appelantes :

ÉB, GE-18-348
VD, GE-18-3456
CL, GE-19-689
LC-R, GE-18-222
MT, GE-18-3044
KG, GE-18-2075

Intimé :

Commission de l'assurance-emploi du Canada

Procureure des appelantes :

Me Kim Bouchard
Mouvement Action-Chômage de Montréal

Procureurs de l'intimé :

Me Sylvie Doire
Me Marcus Dirnberger
Services juridiques d'Emploi et Développement Sociale Canada (EDSC)

Ce document peut être consulté sur le site Internet du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) à <www.cdeacf.ca> ainsi que sur celui du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) à <www.ciaft.qc.ca>. La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-9816464-2-2 (en ligne)

© Ruth Rose

AVANT-PROPOS

Le présent document a été rédigé au soutien du témoignage d'experte dans le cadre de six appels déposés devant le Tribunal de la Sécurité sociale contestant la constitutionnalité de certaines dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi (LAE)*, L.C. 1996, ch. 23. Les appelantes allèguent que les paragraphes 8 (2), 8 (5), 10 (8)a), 10 (10) et 12 (6) de cette loi :

sont discriminatoires en ce qu'ils ont pour effet de restreindre ou de priver l'accès des femmes au bénéfice des prestations régulières d'AE en raison de leur grossesse et de leur sexe contrevenant ainsi à la *Charte canadienne des droits et libertés (Charte)*, art. 15.

Essentiellement, trois questions sont en litige. La principale a trait au paragraphe 12 (6) qui limite à cinquante (50) le nombre total de semaines de prestations payables lorsqu'une personne combine des prestations régulières (pour chômage) avec des prestations spéciales (maternité, parentales, maladie, compassion, soins d'un enfant ou d'un adulte gravement malade). Cette règle touche presque exclusivement les femmes puisque celles-ci prennent souvent 50 semaines de prestations de maternité et parentales. Un nombre significatif combinent ces prestations avec des prestations de maladie aussi. Si une femme perd son emploi durant son congé de maternité/parental ou si elle se retrouve en chômage par la suite, elle n'a pas droit à des prestations régulières.

De même, si une femme reçoit des prestations régulières avant de débiter un congé de maternité/parentale, le nombre de semaines de prestations spéciales auxquelles elle a droit est réduit du nombre de semaines de prestations régulières déjà reçues. Après le congé, si elle a déjà pris un total de 50 semaines, elle n'a pas droit de reprendre les prestations régulières auxquelles elle aurait eu droit si elle n'avait pas pris un congé pour son nouvel enfant, même si elle est toujours en chômage.

Les prestations du Régime québécois d'assurance-parentale RQAP sont comptées comme l'équivalent des prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi pour les fins de la LAE. Toutefois, le RQAP ne restreint pas les droits à ses prestations dans le cas où une femme (ou un homme) a reçu des prestations de chômage avant son congé de maternité/parentale.

Une première question subsidiaire a trait à la prolongation par en arrière de la période de référence, c'est-à-dire la période que la Commission regarde pour savoir si une personne a travaillé suffisamment d'heures assurables pour être admissible à des prestations. Normalement, la période de référence est constituée des cinquante-deux (52) semaines qui précèdent la période de prestations. Toutefois, le paragraphe 8 (2) prévoit que cette période peut être prolongée jusqu'à un maximum de 104 semaines avant le début de la période de prestations. Pour ce faire, la personne doit prouver qu'elle n'a pas exercé un emploi assurable pour plusieurs raisons dont une maladie, une blessure, une mise en quarantaine, une grossesse ou la réception d'indemnités en vertu d'une loi provinciale « parce que la continuation de son travail la mettait en danger ou mettait en danger son enfant à naître ou l'enfant qu'elle allaitait ».

Malheureusement, le paragraphe 8 (5) limite de droit à la prolongation lorsque la personne a reçu des prestations de l'assurance-emploi, notamment pour une maladie ou une grossesse. Par contre, la réception des indemnités d'une loi provinciale d'assurance pour un accident du travail ou une maladie professionnelle, ou d'un régime public ou privé d'assurance automobile ou d'indemnisation pour un acte criminel, n'affecte pas le droit à une prolongation de la période de référence.

Nous traitons cette question dans l'expertise parce que, même si on abolissait la limite de 50 semaines lorsqu'on combine prestations spéciales et prestations régulières, une femme ne serait toujours pas admissible à des prestations de chômage après un congé de maternité/parental de 50 semaines : elle n'aurait pas travaillé assez dans les 52 semaines précédant sa demande. Il faudrait que sa période de référence soit prolongée pour comprendre les 52 semaines antérieures à la période de référence normale. Essentiellement, cela lui permettrait de se qualifier avec les mêmes semaines de travail qui lui ont donné droit aux prestations de maternité/parentales ou à d'autres prestations spéciales.

La deuxième question subsidiaire a trait à la prolongation par en avant de la période de prestations. Le paragraphe 10 (2) prévoit que la période de prestations est normalement de cinquante-deux (52) semaines. Toutefois, le paragraphe 10 (10) prévoit que cette période peut être prolongée, notamment lorsque la personne a reçu des indemnités prévues pour un accident du travail ou une maladie professionnelle ou un retrait préventif en cas de grossesse ou d'allaitement. Les paragraphes 10 (13) et 10 (14) prévoient également que la personne peut combiner toutes les sortes de prestations spéciales avec un maximum de 104 semaines comme seule limite.

Cependant, lorsque la personne a aussi reçu des prestations régulières, le paragraphe 12 (6) prédomine et la période de prestations est limitée à 50 semaines. Il faudrait, donc, modifier le paragraphe 10 (10) pour permettre la prolongation de la période de prestations jusqu'au maximum de 104 semaines (ou davantage) même lorsque la personne a reçu à la fois des prestations régulières et des prestations spéciales. Alors, chaque personne pourrait recevoir toutes les prestations auxquelles elle a droit en vertu du nombre d'heures de travail assurable.

Les paragraphes de la *Loi sur l'assurance-emploi* au cœur de ces contestations judiciaires sont présentés plus en détail dans l'Annexe A.

Les onglets auxquels font référence le texte sont, pour la plupart, des extraits, ou des versions complètes, des documents cités. Ces documents sont facilement disponibles sur l'internet.

Toutefois les onglets 4 et 8 sont des compilations des tableaux publiés par Statistique Canada. Puisqu'ils sont difficiles d'accès dans une forme facilement utilisable, ces deux onglets sont attachés à cette version du document de témoignage.

SOMMAIRE

Six questions

1. Qui, parmi les femmes et les hommes, utilisent les prestations spéciales de l'assurance-emploi (AE) et les prestations de maternité, de paternité, d'adoption et parentales du Régime québécois de l'assurance parentale (RQAP) ?

La réponse à cette question est sans équivoque (voir la section 3). À l'assurance-emploi les femmes prennent 94,1 % des semaines de prestations de maternité et parentales et 58,8 % des autres prestations spéciales. Au Québec, les femmes prennent 84,6 % des prestations de maternité, de paternité, parentales et d'adoption. Au total, les femmes prennent 82,7 % de l'ensemble des semaines de prestations spéciales, incluant les prestations du RQAP.

2. Dans quelle mesure les femmes et les hommes, séparément, sont-ils touchés par le paragraphe 12(6) de la LAE qui limite le nombre de semaines de prestations à cinquante (50) lorsque la personne reçoit à la fois des prestations régulières de chômage et des prestations spéciales ?

La réponse à cette question est aussi sans équivoque (voir la section 3.4). Selon le *Rapport de contrôle et d'évaluation 2017-2018* de la Commission de l'Assurance-emploi du Canada, 28,0 % des femmes prestataires, comparativement à 9,8 % des hommes, ont combiné deux types de prestations ou même davantage. De plus, les femmes sont plus susceptibles de combiner les prestations de maternité et les prestations parentales, ce qui les amène, le plus souvent à 50 semaines de prestations. De plus, 25 900 femmes ont ajouté des prestations de maladie en 2017-2018, souvent parce qu'elles ont eu des difficultés avec leur grossesse et doivent arrêter de travailler avant de pouvoir commencer leurs prestations de maternité. Dans ce cas, la limite de 50 semaines est presque toujours atteinte.

En moyenne, les femmes des provinces autres que Québec prennent 47,2 semaines de prestations de maternité et parentales combinées. Au Québec, les nouvelles mères prennent 45,3 semaines combinées en moyenne. Plus de la moitié prennent le maximum de 50 semaines et, cela, sans compter celles qui prennent aussi des prestations de maladie. Même si un certain nombre de femmes seraient admissibles à quelques semaines de prestations régulières après leur congé de maternité/parental, elles risquent de se faire couper avant de trouver un nouvel emploi.

Les hommes sont plus susceptibles de combiner des prestations de maladie ou des prestations parentales avec des prestations régulières. Le maximum des prestations de maladie est de 15 semaines et les hommes prennent rarement plus que quelques semaines de prestations parentales, même au Québec où 70,2 % des pères prennent des prestations de paternité ou parentales. Alors, la limite de 50 semaines affecte très rarement les hommes. Dans la grande majorité des cas où ils combinent différents types de prestations, ils ont, quand même, droit aux prestations régulières pendant plusieurs mois.

3. Peut-on chiffrer la probabilité pour une femme ayant terminé un congé de maternité/parentale de se trouver en chômage ?

Il n'existe que quelques données sur cette question. Selon l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (tableau 4.10), en 2017, 16 457 mères canadiennes d'un enfant de 0 à 12 mois étaient en chômage. De ce nombre, 9 146 avaient reçu des prestations de maternité/parentale et risquaient d'être touchées par la limite de 50 semaines.

Toutefois, ces chiffres sous-estiment la probabilité qu'une nouvelle mère se retrouve en chômage après son congé parce que 88,3 % des femmes répondantes à l'enquête étaient encore inactives, c'est-à-dire encore en congé. Selon la même enquête, 38 823 femmes encore inactives n'avaient pas d'entente pour retourner chez leur employeur et un certain nombre n'ont pas répondu à la question (tableau 4.11).

Par ailleurs, en 2019, 31 700 femmes avec un enfant de moins de trois ans étaient en chômage. De ce nombre 5 600 étaient des responsables de famille monoparentale (tableau 5.4).

Les normes du travail dans toutes les provinces et territoires, ainsi que fédérales, protègent les emplois pendant un congé de maternité ou parental. Néanmoins, dans six provinces et les trois territoires, cette protection est accordée seulement si la salariée avait effectué un service continu pendant une période variant de 90 jours à 12 mois. Même le fédéral avait une telle exigence de 6 mois jusqu'en 2019. De plus, les normes du travail ne protègent aucunement si l'emploi disparaît réellement avant, pendant ou peu après le congé.

Donc, le fait d'arrêter de travailler afin de prendre un congé de maternité/parental peut encore rendre les femmes à risque de chômage après le congé.

4. Comment les revenus des femmes, à court et à plus long terme, sont-ils affectés par une période de grossesse, d'accouchement, d'allaitement et de soins donnés à un enfant de moins de six ans?

Il y a beaucoup d'études sur cette question (voir la section 5.1). Toutes concourent à la conclusion que, sauf dans quelques pays, les femmes subissent une baisse de revenu importante dans la période périnatale. Au Canada, la baisse est de plus de 40 % sauf dans les cas où les femmes reçoivent un supplément de la part de leur employeur ou une autre source (24,3 % selon le tableau 4.7). Selon l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 57 % des mères ont affirmé que leur revenu a diminué dans le mois suivant la naissance ou l'adoption. Dans d'autres cas, la diminution était antérieure à la naissance/adoption (section 4.7).

Au Canada, l'étude de Phipps et coll. (données de 1995) trouvait un écart de 17 % entre les mères et les femmes sans enfant du même âge, ayant le même statut familial et ayant travaillé à temps plein, toute l'année précédant l'enquête. Zhang a trouvé qu'un an après la naissance, l'écart de revenu entre les femmes avec et sans enfant avait diminué de 41 % à 32 %, mais qu'il était encore de 10 % 4 ans après la naissance et de 5 % après 9 ans.

Connolly et coll. ont trouvé que, même chez les femmes travaillant à temps plein, à l'année longue, les mères dans les provinces autres que le Québec avaient un revenu inférieur de 6,3 % à celui des femmes sans enfant et, cela, plusieurs années après la première naissance. Les écarts étaient plus importants pour les femmes peu scolarisées, les monoparentales au Québec, mais les femmes avec conjoint dans le reste du Canada, ainsi que pour les femmes ayant trois enfants ou plus.

À plus long terme, Connolly et coll. ont trouvé que même 20 ans après la naissance, les mères n'avaient pas encore retrouvé le revenu qu'elles avaient avant la naissance. L'écart par rapport aux femmes sans enfant persistait au moins jusqu'à 55 ans. Les seules exceptions étaient les mères québécoises ayant un seul enfant et celles ayant au moins un diplôme de niveau collégial (revenus supérieurs à partir de 43 ans). Dans le reste du Canada, même ces deux groupes de mères n'ont jamais rattrapé les femmes sans enfant ayant les mêmes caractéristiques. Soulignons que, même dans le cas où le revenu des mères a dépassé celui des femmes sans enfant à la fin de leur carrière, ces mères ont subi des pertes de revenu permanentes pendant toute la période où leurs enfants étaient jeunes, ce qui affecte aussi leur éventuel revenu à la retraite.

Soulignons également, que ces chiffres ne tiennent pas compte des écarts de revenu entre les femmes et les hommes que l'on peut attribuer en grande partie au fait non seulement que les femmes portent les enfants et accouchent, mais aussi qu'elles ajustent leur participation au marché du travail afin de s'occuper des enfants. Il y a aussi beaucoup d'études qui démontrent que les emplois typiquement féminins sont sous-évalués et moins bien rémunérés parce que la société les assimile à des travaux domestiques et de soins aux personnes qui « n'exigeraient pas de qualifications particulières ».

5. Quelle est la contribution des femmes au revenu du ménage et comment le partage des tâches domestiques à l'intérieur du couple affecte-t-il la participation des femmes et des hommes au marché du travail ?

Parmi les mères d'un enfant de 0 à 12 mois, 60,5 % font partie d'un couple avec deux soutiens. Un autre 5,0 % sont des mères monoparentales (tableau 4.1). Ces familles ont, donc, besoin du revenu de la femme. Même dans les couples avec un seul soutien – qui peut être la femme - ou dans les couples sans soutien, la situation est généralement temporaire. En fait, au cours de l'année qui a précédé la naissance/adoption, 88 % des nouvelles mères ont travaillé au moins quelques semaines dans un emploi salarié ou comme autonome (tableau 4.3).

Chez les familles canadiennes avec une femme présente (couple ou famille monoparentale) et ayant un enfant de moins de 3 ans, le taux d'activité des femmes en 2019 était de 72,3 %. Il était de 73,3 % chez les femmes vivant en couple, mais de seulement 63,0 % chez les monoparentales (tableau 5.4). Les familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans, avec chef féminin ou masculin, étaient aussi plus susceptibles de se retrouver en chômage que les parents vivant en couple.

Dans l'ensemble, le partenaire dans un couple ayant le revenu le moins élevé contribuait le tiers du revenu du ménage. Dans presque 70 % des couples, ce partenaire était une femme, ce qui veut dire que dans un peu plus de 30 % des couples, la femme avait un revenu plus élevé que son conjoint (tableau 5.6). Bref, la grande majorité des familles comptent sur le revenu d'une femme pour assurer leurs besoins essentiels.

Le partage inégal des tâches domestiques continue d'être une des causes principales du fait que les femmes participent moins souvent au marché du travail que les hommes et effectuent moins d'heures en moyenne. En 2015, les femmes ayant un enfant de moins de 18 ans effectuaient 60 % de l'ensemble des travaux domestiques dont 65 % des soins aux enfants. En contrepartie, elles n'effectuaient que 39 % du travail rémunéré (tableau 5.5).

6. Existe-t-il d'autres pays où la réception de prestations de maternité ou parentales facilite l'accès aux prestations de chômage ou, du moins, ne le réduit pas ? Y a-t-il d'autres situations au Canada où les indemnités liées aux absences du marché du travail n'affectent pas l'accès aux prestations régulières ? Inversement, y a-t-il des situations où la réception des prestations régulières n'affecte pas le droit aux prestations de maternité/parentales ?

Là aussi, la réponse est sans équivoque. En Europe, 19 pays comptent les périodes où une personne a reçu des prestations de maternité/parentale, et souvent pour maladie ou soins d'un proche, comme une période travaillée pour les fins d'admissibilité aux prestations de chômage (section 6).

Dans neuf autres pays, la période de référence est d'au moins deux ans, ce qui permet de compter le travail effectué avant un congé de maternité/parental pour les fins de se qualifier à l'assurance-chômage si une femme se retrouve en chômage après son congé. Seulement quatre des 32 pays européens recensés n'ont pas de telles mesures.

Au Canada, la loi sur la prestation d'urgence, adoptée en mars 2020 dans le cadre du confinement pour la COVID-19, permet également aux parents, surtout les mères, qui ont reçu des prestations de maternité et parentales de recevoir la prestation d'urgence même s'ils ne sont pas admissibles à des prestations régulières de l'AE (section 6.3).

Au Canada aussi, la période de référence pour les prestations de l'AE est prolongée lorsqu'une personne a reçu des prestations d'un régime d'indemnisation pour des raisons autres que la grossesse, le soin des enfants ou la maladie, par exemple pour un accident du travail ou d'automobile ou pour les victimes d'un acte criminel. Seule la réception de prestations spéciales de l'assurance-emploi ne permet pas la prolongation de la période de référence lorsqu'une personne s'absente du travail en raison « d'une maladie, d'une blessure, d'une mise en quarantaine ou d'une grossesse ».

Contrairement à l'assurance-emploi, le Régime québécois d'assurance parentale prolonge la période de référence pour déterminer l'admissibilité aux prestations pendant la période où une personne a reçu des prestations régulières ou spéciales de l'assurance-emploi et ne limite pas les droits en fonction de la réception des prestations de l'AE. En conséquence, une femme qui a été en chômage avant de débiter un congé de maternité a des grandes chances de pouvoir recevoir des prestations et la durée ne sera pas amputée en raison de la réception antérieure des prestations régulières de l'assurance-emploi.

Conclusion générale

La règle qui limite à 50 le nombre de semaines de prestations de l'assurance-emploi, lorsqu'un bénéficiaire combine des prestations spéciales et des prestations régulières, affecte presque exclusivement les femmes. Elle ajoute au fait que ce sont les femmes qui continuent de porter la plus grande responsabilité pour la naissance et les soins aux enfants. Alors que les hommes bénéficient souvent d'une hausse des revenus après la naissance d'un enfant, les femmes perdent déjà beaucoup d'argent et, cela tout au long de leur vie, y compris à la retraite.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	iii
SOMMAIRE	v
1. OBJECTIFS DE L'EXPERTISE	1
2. ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES	1
3. QUI REÇOIT LES PRESTATIONS SPÉCIALES DE L'ASSURANCE-EMPLOI ET DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE ?	2
3.1 Assurance-emploi et Régime québécois d'assurance parentale : dispositions principales concernant les prestations spéciales.....	2
3.2 La participation aux prestations spéciales de l'assurance-emploi.....	4
3.3 Les prestations de maternité, de paternité, d'adoption et parentales du RQAP	8
3.4 Combinaisons des prestations spéciales et des prestations régulières	14
3.5 Résumé : qui peut être touché par la limite de 50 semaines lorsque les prestations spéciales et les prestations régulières sont combinées ?.....	16
4. LES MÈRES D'UN ENFANT DE 0 À 12 MOIS : CARACTÉRISTIQUES ET SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	18
4.1 Éléments méthodologiques : l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (ECAE).....	18
4.2 Les mères d'un enfant de 0 à 12 mois, quelques caractéristiques	20
4.3 L'expérience du travail et le revenu avant la naissance	21
4.4 Réception des prestations de maternité/parentales et durée du congé	24
4.5 Prestations de paternité ou parentales prises par les pères.....	28
4.6 Situation des mères par rapport au marché du travail au cours de..... la semaine de référence	30
4.7 Revenu des ménages suite à la naissance ou l'adoption d'un enfant.....	32
4.8 Résumé : la situation sur le marché du travail des nouvelles mères	35
5. LA PÉNALITÉ ÉCONOMIQUE LIÉE À LA MATERNITÉ	37
5.1 Résumé des études traitant de l'impact de la maternité sur le revenu des femmes	37

5.2	Les taux d'activité, de chômage et d'emploi des parents	43
5.3	Le partage des tâches des soins aux personnes et de travail ménager	46
5.4	La contribution des femmes au revenu familial	47
5.5	La protection de l'emploi dans les normes du travail lors des congés de maternité et parentaux	50
5.6	Résumé : la perte économique subie par les nouvelles mères.....	50
6.	LES RELATIONS ENTRE LES PRESTATIONS DE CHÔMAGE ET LES PRESTATIONS POUR D'AUTRES ABSENCES DU TRAVAIL : EUROPE ET CANADA	53
6.1	Pays européens.....	53
6.2	Au Canada.....	54
7.	CONCLUSIONS.....	56
7.1	Réponses aux six questions	56
7.2	Conclusion générale	60
ANNEXE A : Résumé des paragraphes de la <i>Loi sur l'assurance emploi</i> (LAE) contestés dans les cas en litige.....		61
Onglet 4 : Statistique Canada – Divers tableaux et documents techniques		
Onglet 8 : Statistique Canada, enquête sur la couverture de l'assurance-emploi - tableaux		
Liste des tableaux		xii
Liste des figures.....		xiv
Liste des encadrés.....		xiv
Liste des onglets		xv
Liste des sigles utilisés.....		xvi

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 : Prestations spéciales de l'Assurance-emploi et du Régime québécois d'assurance parentale, dispositions en date du 31 décembre 2017	3
Tableau 3.2 : Nouvelles demandes établies pour des prestations spéciales de l'assurance-emploi, selon le type de prestation et le sexe, Canada, 2017-2018.....	5
Tableau 3.3 : Nombre moyen et total des semaines de prestations de l'assurance-emploi, selon le type de prestation et le sexe, et pourcentage pris par les femmes, Canada, 2017-2018	7
Tableau 3.4 : Prestation hebdomadaire moyenne et montants totaux versés pour les prestations spéciales de l'assurance-emploi, selon le type de prestation et le sexe, Canada, 2017-2018	8
Tableau 3.5 : Nombre de prestataires du RQAP, selon le type de prestation et le sexe, Québec, 2017	9
Tableau 3.6 : Nombre et répartition des évènements naissance-adoption du RQAP, selon la prise de prestations par le couple, la mère ou le père (tous les évènements) Québec, 2017.....	10
Tableau 3.7 : Nombre moyen de semaines de prestations utilisées, selon la présence des parents et selon le choix du régime (naissances) et équivalence par rapport à l'assurance-chômage, Québec, 2017.....	11
Tableau 3.8 : Nombre moyen de semaines de prestations reçues du RQAP, selon le type de prestation et le sexe, Québec, 2017	12
Tableau 3.9 : Revenu hebdomadaire moyen des prestataires du RQAP, selon le type d'évènement et le sexe, Québec, 2017	13
Tableau 3.10 : Prestation hebdomadaire moyenne et montants totaux versés pour les prestations du RQAP, selon le type de prestation et le sexe, Québec, 2017 ...	14
Tableau 3.11 : Demandes complètes de prestations d'assurance-emploi pures et combinées par type de prestations, Canada, 2017-2018	15
Tableau 3.12 : Nombre moyen de semaines de prestations spéciales reçues de l'AE et de prestations MPAP du RQAP, selon le type de prestation et le sexe, et part des femmes dans l'ensemble de ces prestations, Canada hors Québec, Québec et Canada, 2017 (ou 2017-2018).....	17
Tableau 4.1 : Nombre de mères d'un enfant de 0 à 12 mois selon la catégorie de famille économique, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017	21
Tableau 4.2 : Nombre et répartition des mères ayant occupé un emploi salarié, selon le nombre de semaines travaillées pendant l'année de référence et la partie à temps plein ou à temps partiel, Canada, 2017	22

Tableau 4.3 : Nombre et répartition des mères, selon le type de conditions de travail, Canada, 2017	23
Tableau 4.4 : Nombre et répartition des mères selon le niveau de revenu familial pour le mois précédant la naissance ou l'adoption, et selon le fait de recevoir ou non des prestations d'aide sociale au cours du mois de l'enquête, Canada, 2017	23
Tableau 4.5 : Nombre et répartition des mères, selon le groupe d'âge et la réception des prestations de maternité ou parentales, Canada, Québec, et Canada hors Québec.....	25
Tableau 4.6 : Nombre et répartition des mères, selon la durée du congé, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017.....	26
Tableau 4.7 : Répartition des mères, selon qu'elles aient reçu des paiements additionnels de leur employeur ou d'une autre source et la durée de ces prestations, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017	27
Tableau 4.8 : Nombre et répartition des mères, selon l'intention du conjoint de demander des prestations parentales ou non, et pourcentage ayant un revenu d'emploi, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017	28
Tableau 4.9 : Répartition des mères selon la raison donnée pourquoi le conjoint ne réclame pas des prestations parentales, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017	29
Tableau 4.10 : Nombre et répartition des mères d'un enfant de 0 à 12 mois, selon leur situation sur le marché du travail dans la semaine de référence, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017	30
Tableau 4.11 : Nombre et répartition des mères d'un enfant de 0 à 12 mois, selon leur situation sur le marché du travail dans la semaine de référence, et le fait ou non d'avoir une entente avec leur employeur pour retourner au même emploi, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017	32
Tableau 4.12 : Répartition des mères selon la suffisance du revenu du ménage pour rencontrer les dépenses courantes et la principale source du revenu au cours du mois de référence, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017	33
Tableau 5.1 : Résultats de sept études sur l'écart de revenu lié à la maternité à travers le monde	39
Tableau 5.2 : Moyennes des revenus d'emploi des mères et des femmes sans enfant, selon diverses caractéristiques, tirées de la recherche de Connolly et collègues sur les trajectoires de revenus des femmes	41
Tableau 5.3 : Répartition des ménages selon le type de ménage, la présence et l'âge des enfants, Canada, 2015.....	44

Tableau 5.4 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage selon le type de famille, le sexe, la présence et l'âge du plus jeune enfant, Canada, 2019.....	45
Tableau 5.5 : Taux de participation et temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré, Canada, 2015 - parents d'enfants de 17 ans et moins	47
Tableau 5.6 : Répartition du revenu entre les conjoints mariés ou les partenaires en union libre (couples dont le partenaire le plus âgé a entre 15 et 54 ans), Canada, 2015	48
Tableau 5.7 : Revenu d'emploi médian, revenu total médian, prestations d'assurance-emploi et taux de pauvreté, selon le type de famille et l'âge des enfants, familles économiques avec enfants, Canada, 2015	49

LISTE DES FIGURES – les numéros sont ceux du document source. Onglet 9

Figure 1 : Revenus moyens des mères et des femmes sans enfant par âge.....	42
Figure 5 : Revenus moyens des mères relativement à la naissance de leur premier enfant...	43

LISTE DES ENCADRÉS

Quelques définitions utilisées dans l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi.....	19
Famille économique versus famille de recensement	19

LISTE DES ONGLETS

- Onglet 1 : Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC),
 • *Rapport de contrôle et d'évaluation 2017-2018* - extraits du chapitre 2 et de l'Annexe 2
- Onglet 2 : Conseil de gestion de l'assurance parentale :
 • *Profil des prestataires du Régime québécois d'assurance parentale 2017*
 • *Statistiques officielles sur les prestataires du Régime québécois d'assurance parentale*, Décembre 2017 – extraits
- Onglet 3 : Emploi et développement social Canada
 • *Programme de l'assurance-emploi, Récentes améliorations et aperçu*
 • *Une chance pour tous, La première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* - extraits
- Onglet 4 : Statistique Canada : divers tableaux et documents techniques
- Onglet 5 : *Loi sur l'assurance-emploi, L.C. 1996, ch. 23*, à jour au 22 mai 2019 - extraits
Règlement sur l'assurance-emploi DORS96-332, à jour au 6 juin 2019- extraits
- Onglet 6 : Chapitre A-20-011, r.2 *Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale*, extraits
- Onglet 7 : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi – documents techniques
 • *Guide de l'utilisateur des microdonnées : Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi 2017*
 • *Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi 2017, Fichier de microdonnées à grande diffusion*
- Onglet 8 : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi
 Tableaux extraits de l'ODESI et cités dans le texte
- Onglet 9 : Marie Connolly, Marie Mélanie Fontaine, Catherine Haeck, 2018, *État des lieux sur les écarts de revenus entre les parents et les femmes et hommes sans enfants au Québec et dans le reste du Canada*. Montréal : CIRANO
- Onglet 10 : Statistique Canada, 2017, *Évolution de la participation des parents aux tâches domestiques et aux soins des enfants de 1986 à 2015*. N° 89-652-X2017001
- Onglet 11 : La protection de l'emploi dans les normes du travail lors des congés de maternité et parentaux. Recension des dispositions dans le Code canadien du travail, Partie III et les Lois sur les normes du travail des 10 provinces et 3 territoires.
- Onglet 12 : Commission européenne, Système d'information Mutuelle sur la Protection Sociale (MISSOC). Extraits du tableau comparatif « X. Chômage »
- Onglet 13 : *Loi sur la prestation d'urgence*, extrait du *Projet de loi C-13, Loi concernant certaines mesures en réponse à la COVID-19*.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

- AE : Assurance-emploi
- CAEC : Commission de l'assurance-emploi du Canada
- CGAP : Conseil de gestion de l'assurance parentale (du Québec)
- ECAE : Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi
- EDSC : Emploi et Développement Social Canada
- ELIA : Enquête longitudinale et internationale des adultes
- EPA : Enquête sur la population active
- ESG : Enquête sociale générale
- ISSA : International Social Security Association
- LAE : Loi sur l'assurance-emploi
- LAP : Loi sur l'assurance parentale du Québec
- LNT : Loi sur les normes du travail – peut s'appliquer aux lois des différentes provinces
- MISSOC : Mutual Information System on Social Protection
- MP : Maternité, parental
- MPAP : Maternité, paternité, adoption, parental,
- ODESI : Ontario Data Documentation, Extraction Service and Infrastructure
- RHM : Rémunération hebdomadaire moyenne – dans le cadre de l'assurance-emploi
Revenu hebdomadaire moyen – dans le cadre du RQAP
- Dans les deux cas, le montant de la prestation est calculé à partir de la RHM ou le RHM, mais ces deux mesures sont calculées différemment (voir les critères d'admissibilité et la « prestation hebdomadaire maximale » dans le tableau 3.1).
- Aussi, dans le cas du RQAP, le RHM comprend les gains dans le cadre d'un travail autonome. À l'AE, la RHM comprend ces gains seulement dans les cas des travailleuses et travailleurs autonomes qui se sont inscrits pour les fins des prestations spéciales.
- RQAP : Régime québécois d'assurance parentale

1. OBJECTIFS DE L'EXPERTISE

On m'a demandé de répondre aux questions suivantes :

1. Qui, parmi les femmes et les hommes, utilisent les prestations spéciales de l'assurance-emploi (AE) et les prestations de maternité, de paternité, d'adoption et parentales du Régime québécois de l'assurance parentale (RQAP) ?
2. Dans quelle mesure les femmes et les hommes, séparément, sont-ils touchés par le paragraphe 12(6) de la LAE qui limite le nombre de semaines de prestations à cinquante (50) lorsque la personne reçoit à la fois des prestations régulières de chômage et des prestations spéciales ?
3. Peut-on chiffrer la probabilité pour une femme ayant terminé un congé de maternité/parentale de se trouver en chômage ?
4. Comment les revenus des femmes, à court et à plus long terme, sont-ils affectés par une période de grossesse, d'accouchement, d'allaitement et de soins donnés à un enfant de moins de six ans ?
5. Quelle est la contribution des femmes au revenu du ménage et comment le partage des tâches domestiques à l'intérieur du couple affecte-t-il la participation des femmes et des hommes au marché du travail ?
6. Existe-t-il d'autres pays où la réception de prestations de maternité ou parentales facilite l'accès aux prestations de chômage, ou, du moins, ne le réduit pas ? Y a-t-il d'autres situations au Canada où les indemnités liées aux absences du marché du travail n'affectent pas l'accès aux prestations régulières ? Inversement, y a-t-il des situations où la réception des prestations régulières n'affecte pas le droit aux prestations de maternité/parentales ?

2. ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les informations présentées ici proviennent principalement des statistiques officielles publiées par Statistique Canada ainsi que des données administratives publiées par la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC) et le Conseil de gestion de l'assurance-parentale (CGAP). En particulier, les données provenant des enquêtes suivantes de Statistique Canada seront utilisées :

- L'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (ECAE)
- L'Enquête sur la population active (EPA)
- L'Enquête sociale générale (ESG) de 2015 qui porte sur l'emploi du temps
- Le Recensement du Canada de 2016

Puisque le *Rapport du contrôle et d'évaluation* de la CAEC couvre une année qui va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante, plutôt qu'une année de calendrier, et que le dernier rapport disponible, au moment de la rédaction de ce texte, est celui de 2017-2018, les données choisies seront surtout celles de l'année 2017. Il faut, toutefois, comprendre que les périodes de temps couvertes par les différentes sources de données ne sont pas toujours les

mêmes. Néanmoins, en l'absence de changement important des conditions socio-économiques entre 2017 et 2018, le portrait de la situation tiré de ces différentes sources est valable.

D'autres documents concernant, notamment, l'impact de la naissance d'un enfant sur le revenu des mères et des pères et la protection de l'emploi par les normes du travail lors de congés donnant lieu à des prestations spéciales seront aussi mis à contribution. Finalement, une publication de la Commission européenne fournira des informations sur la relation entre les prestations de maternité et les prestations de chômage dans plusieurs pays européens.

3. QUI REÇOIT LES PRESTATIONS SPÉCIALES DE L'ASSURANCE-EMPLOI ET DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE ?

Les données de cette section proviennent principalement du *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, 2017-2018* de la CAEC (Onglet 1) et des statistiques publiées par le CGAP (Onglet 2). Seule l'assurance-emploi offre des prestations spéciales autres que celles pour les nouveaux parents. Il s'agit de prestations de maladie, de compassion, pour proches aidants d'adultes et pour proches aidants d'enfants. Avant de regarder les chiffres, il est utile de résumer les principales dispositions des deux régimes (section 3.1). La section 3.2 présentera des données sur le nombre de nouvelles demandes établies, le nombre de semaines prises par les prestataires et les montants versés pour les prestations spéciales de l'AE. La section 3.3 fournira les mêmes informations pour les prestations du RQAP. La section 3.4 traitera de la combinaison des prestations de l'AE et du RQAP et la section 3.5 mettra ensemble les données des autres sections pour faire un portrait d'ensemble.

3.1 Assurance-emploi et Régime québécois d'assurance parentale : dispositions principales concernant les prestations spéciales

Le tableau 3.1 résume les principales dispositions de l'AE et du RQAP en ce qui concerne les prestations spéciales, en date du 31 décembre 2017.

En ce qui concerne les prestations de maternité et parentales, le RQAP est plus généreux à plusieurs égards que l'AE. En plus de 50 semaines de maternité et parentales combinées, le RQAP offre 5 semaines de prestations de paternité réservées au deuxième parent (qui peut être la conjoint(e) de même sexe ou de sexe non-binaire de la mère).

Dans le régime de base, le RQAP offre 30 semaines de prestations, calculées à 70 % du RHM (18 semaines de prestations de maternité, 5 semaines de prestations de paternité et 7 semaines de prestations parentales). Les autres semaines de prestations sont calculées à 55 % du RHM comme dans l'AE. Le RQAP offre une option plus courte, soit le régime particulier, avec 43 semaines (15 semaines de maternité, 3 semaines de paternité et 25 semaines de parentales), calculées à 75 % du RHM. L'AE offre plutôt l'option de prolonger les prestations parentales à 61 semaines, au lieu des 35 semaines standards, mais avec un taux de remplacement de 33 % de la RHM au lieu de 55 %.

Le revenu assurable maximum au RQAP était de 72 500 \$ par année en 2017, soit 1 394 \$ par semaine, comparativement à 51 300 \$ par année ou 986 \$ par semaine à l'AE. Alors que la prestation maximum à l'AE était de 543 \$ (326 \$ dans le cas des prestations parentales prolongées), celles du RQAP était de 976 \$, de 767 \$ ou de 1 046 \$ selon le taux de remplacement.

Tableau 3.1 : Prestations spéciales de l'Assurance-emploi et du Régime québécois d'assurance parentale dispositions en date du 31 décembre 2017

Type de prestations et paramètres	Assurance-emploi		Régime québécois d'assurance parentale	
	Prestations standards	Prestations prolongées	Régime de base	Régime particulier (a)
Durée et montant des prestations en pourcentage de la rémunération hebdomadaire moyenne				
Prestations de maternité	15 semaines à 55 %		18 semaines à 70 %	15 semaines à 75 %
Prestations de paternité (b)	Aucun avant mars 2019		5 semaines à 70 %	3 semaines à 75 %
Prestations parentales	35 semaines à 55 %	61 semaines à 33 %	7 semaines à 70 % + 25 semaines à 55 %	25 semaines à 75 %
Prestations d'adoption	35 semaines à 55 %	61 semaines à 33 %	12 semaines à 70 % + 25 semaines à 55 %	28 semaines à 75 %
Prestations de maladie	15 semaines à 55 %		Aucun	
Prestations de compassion	26 semaines à 55 %			
Prestations pour proches aidants d'adultes	15 semaines à 55 %			
Prestations pour proches aidants d'enfants	35 semaines à 55 %			
Autres caractéristiques				
Couverture	Personnes salariées ; travailleuses et travailleurs autonomes s'ils se sont inscrits un an avant la demande		Personnes salariées, travailleuses et travailleurs autonomes	
Critère d'admissibilité	600 heures de travail assurable dans la période de référence		Avoir gagné 2 000 \$ dans la période de référence	
Délai de carence	1 semaine depuis janvier 2017 ; 1 seule semaine si différentes prestations sont combinées ou pour les deux personnes qui partagent un même type de prestation		Aucun	
Prestation hebdomadaire maximale	543 \$	326 \$	976 \$ à 70 % 767 \$ à 55 %	1 046 \$ à 75 %

Source : Assurance – emploi : CAEC, *Rapport de contrôle et d'évaluation 2017-2018*, p. 19 et diverses pages, Onglet 1

Régime québécois d'assurance parentale : CGAP, *Profil des prestataires du Régime québécois d'assurance parentale 2017*, Annexe A et diverses pages, Onglet 2

Note : a) Au total, le régime particulier offre un maximum de 40 semaines de prestations de maternité et parentales aux femmes, alors que l'AE offre un maximum de 50 semaines. Pour les fins de déterminer le nombre maximum des semaines de prestations, le paragraphe 76.19 (1) du Règlement de l'AE spécifie que, si un régime provincial verse des prestations selon un « mode accéléré », il faut les convertir pour que le nombre de semaines soient comparables à celles de l'AE. Puisque le régime particulier offre 15 semaines de prestations de maternité, le même nombre que l'AE, elles sont comptées sans modification. Mais les 25 semaines de prestations parentales sont comptées comme 35 semaines à l'AE et doivent, donc, être multiplié par un facteur de 1,4. Onglet 5

b) Depuis le 17 mars 2019, à l'AE, les parents adoptifs et biologiques ont droit à 5 semaines de prestations parentales standards ou 8 semaines de prestations parentales prolongées additionnelles, en autant que chacun des parents prenne au moins le nombre de nouvelles semaines. On appelle ces prestations, des prestations parentales partageables et non pas des prestations de paternité. EDSC, *Programme d'assurance-emploi, Récentes améliorations et aperçu*, p. 3. Onglet 3

Le RQAP couvre automatiquement les travailleuses et travailleurs autonomes, alors que ces personnes doivent s'inscrire au moins un an avant, et de façon permanente, afin d'accéder aux prestations spéciales de l'AE. Dans l'AE, il faut avoir cotisé pendant 600 heures dans un emploi assurable au cours de la période de référence alors qu'au RQAP, il suffit d'avoir gagné 2 000 \$ au cours de la période de référence. Il y a encore un délai de carence d'une semaine à l'AE avant de recevoir des prestations, mais il n'y en a aucun au RQAP.

Les paramètres des autres types prestations spéciales de l'AE (maladie, compassion, proches aidants d'adultes et d'enfants) sont essentiellement les mêmes que pour les prestations de maternité et parentales. Seule l'AE offre ces prestations et les personnes résidant au Québec y sont admissibles.

Il est important de rappeler ces différences en examinant les informations qui seront présentées dans ce rapport. Entre autres, elles expliquent la participation plus élevée des parents québécois aux prestations de maternité et parentales.

3.2 La participation aux prestations spéciales de l'assurance-emploi

3.2.1 Nombre de nouvelles demandes établies selon le sexe

Le tableau 3.2 présente les nouvelles demandes en 2017-2018 pour les prestations spéciales de l'AE, selon le type de prestation et le sexe. Il indique également le pourcentage de femmes parmi les personnes présentant une nouvelle demande.

En 2017-2018, 171 470 femmes ont fait une demande pour des prestations de maternité. Un peu moins, soit 167 200, ont aussi fait une demande de prestations parentales. En comparaison, seulement 30 850 hommes ont demandé des prestations parentales¹. Les femmes sont, donc, à l'origine de 84,4 % des demandes de prestations parentales et de 91,7 % de l'ensemble des demandes de prestations de maternité et parentales combinées. De ce nombre, 566 demandes de prestations de maternité, 598 demandes de prestations parentales et 167 demandes pour d'autres prestations spéciales ont été établies par des travailleuses ou travailleurs autonomes².

En 2017, nous estimons qu'au Canada en dehors du Québec il y a eu 290 428 accouchements (en corrigeant pour des naissances multiples) dont 287 717 avec des bébés vivants. Nous calculons, alors, qu'environ 59,0 % des nouvelles mères ont fait une demande de prestations de maternité et 58,1 % ont fait une demande pour des prestations parentales³. De même, nous estimons qu'environ 10,7 % des hommes ont fait une demande de prestations parentales.

Selon la CAEC, qui se base sur les données de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, en 2017, 221 100 femmes ayant un enfant de 12 mois ou moins, et vivant à l'extérieur du Québec, ont occupé un emploi assurable (74,6 % des nouvelles mères). De ce nombre

¹ Les données sur la participation aux nouvelles prestations parentales partageables, destinées principalement aux pères, n'apparaîtront pas dans les statistiques avant l'année 2019-2020.

² CAEC, *Rapport de contrôle et d'évaluation 2017-2018*, p. 179. Onglet 1.

³ Statistique Canada, Tableau 13-10-0428-01 Naissance vivantes et morts fœtales, selon le type de naissance (simple ou multiple), Statistique de l'état civil. Nous avons compté 48 % des naissances multiples dans le calcul du nombre d'accouchements. Dans les cas de mortinaissances, les mères sont admissibles aux prestations de maternité de l'AE, mais pas aux prestations parentales. Onglet 4. Nous n'avons pas trouvé des données sur le nombre d'adoptions internationales ou nationales depuis 2011.

87,2 % ont déclaré avoir reçu des prestations de maternité ou parentales. Cela donne une estimation de 65,1 % des nouvelles mères qui auraient reçu des prestations maternité/parentales de l'AE en dehors du Québec⁴.

Tableau 3.2 : Nouvelles demandes établies pour des prestations spéciales de l'assurance-emploi, selon le type de prestation et le sexe, Canada, 2017-2018

Type de prestation	Femmes	Hommes	Total	% de femmes
Canada hors Québec – Maternité, parentales				
Maternité	171 470	0	171 470	100,0 %
Parentales	167 200	30 850	198 050	84,4 %
Ensemble maternité/parentale	338 670	30 850	369 520	91,7 %
Ensemble du Canada – autres prestations spéciales				
Maladie	232 060	179 810	411 870	56,3 %
Compassion	7 890	3 120	11 010	71,7 %
Soins d'un adulte	1 820	815	2 635	79,5 %
Soins d'un enfant	3 896	1 007	4 903	69,1 %
Total – autres prestations	245 666	184 752	430 418	57,1 %
Canada – toutes les prestations spéciales (sauf les prestations MPAP au Québec)				
TOTAL - prestations spéciales(a)	384 390	212 700	597 090	64,4 %
Somme des demandes (a)	584 336	215 602	799 938	73,0 %

Source : Commission de l'assurance emploi du Canada, *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, 2017-2018*, Annexe 2. Les données réfèrent à l'année allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, Onglet 1

Note : a) Le total donné dans la source réfère aux nouvelles demandes établies, en excluant les prestations pour les personnes proches aidantes pour adultes et pour enfants. Or, si une personne qui reçoit déjà des prestations, spéciales ou régulières, demandent un autre type de prestation, la CAEC ne la compte pas comme une nouvelle demande. En particulier, les femmes qui demandent des prestations parentales ont presque toujours déjà reçu des prestations de maternité, ce qui explique le grand écart entre le « Total » et la « Somme des demandes » dans ce cas.

Quant aux pères, 11,9 % des nouvelles mères interrogées dans le cadre de l'ECAE ont indiqué que leur conjoint (ou conjointe) a demandé des prestations parentales ou envisage de le faire⁵.

Les femmes ont aussi fait la majorité des demandes pour toutes les autres prestations spéciales, avec des pourcentages qui varient de 56,3 % pour les prestations de maladie à 79,5 % dans le cas des prestations de soins d'un adulte.

Le tableau 3.2 présente deux types de total. Le premier, le total fourni par la CAEC dans le document source, fait état d'un total de 597 090 nouvelles demandes, dont 64,4 % ont été établies par les femmes. Toutefois, ce chiffre ne tient pas compte du fait que la demande pour un nouveau type de prestation, à l'intérieur de la même période de prestations, n'est pas considérée comme une « nouvelle demande établie ». En particulier, toutes les mères qui ont

⁴ CAEC, *Rapport de contrôle et d'évaluation, 2017-2018*, p. 157. Onglet 1. L'estimation de 65,1 % a été obtenue en multipliant 74,6 % par 87,2 %. Ce chiffre est très approximatif parce que l'ECAE est basée sur un petit échantillon de mères avec une marge d'erreur relativement élevée (voir sections 4.1 et 4.4 du présent rapport).

⁵ *Ibid.*, p. 158. Onglet 1

fait une demande de prestations parentales après avoir reçu des prestations de maternité ne sont pas comptées de nouveau dans ce total. Nous avons, donc, fait la « Somme des demandes » en additionnant les chiffres des différentes lignes du tableau. Selon cette façon de compter, il y a eu 799 938 nouveaux prestataires dont 73,0 % étaient des femmes.

Toujours en 2017-2018, 1 299 710 nouvelles demandes de prestations régulières ont été établies pour un total de 1 815 540 nouvelles demandes, tout type de prestation confondu⁶. Alors que les femmes comptaient pour 43,8 % des personnes en chômage en 2017⁷, elles ne représentaient que 39,3 % des personnes recevant des prestations régulières. Puisque les nouvelles demandes pour les prestations spéciales représentaient environ le tiers de l'ensemble des nouvelles demandes, la surreprésentation des femmes dans ce groupe ne faisait pas le poids par rapport à leur sous-représentation dans les prestations régulières. Parmi l'ensemble des nouveaux prestataires de l'AE, 46,3 % étaient des femmes en 2017-2018.

Les prestations spéciales visent à assurer une continuité du revenu dans les cas d'absence du travail en raison de certains événements de la vie qui n'ont rien à avoir avec la perte d'un emploi. Les femmes reçoivent la majorité de ces prestations en raison de leur rôle biologique et social de porter des enfants et d'en prendre soin, et aussi de prendre soin des adultes proches. Puisqu'il s'agit de deux motifs distincts pour l'absence du travail, quelle est la logique de limiter l'accès à l'un des types de prestations parce que le bénéficiaire a reçu l'autre type de prestation ?

3.2.2 Nombre de semaines de prestations spéciales selon le sexe

Le tableau 3.3 présente le nombre moyen de semaines prises pour chaque type de prestation, ainsi qu'une estimation du nombre total de semaines prises par les femmes et par les hommes et le pourcentage des semaines prises par les femmes.

Les pourcentages de semaines prises par les femmes dépassent leurs pourcentages parmi les nouvelles demandes établies pour tous les types de prestations, à l'exception des prestations de compassion où les deux chiffres sont à peu près les mêmes. Ceci signifie que les femmes reçoivent les prestations plus longtemps que les hommes. C'est évidemment le cas pour les prestations de maternité qui sont réservées aux femmes, mais l'écart est aussi important pour les prestations parentales et celles pour les soins d'un enfant.

Parmi les hommes qui reçoivent des prestations spéciales, 83,4 % prennent des prestations de maladie (pourcentage calculé à partir des chiffres du tableau 3.2). Celles-ci durent un maximum de 15 semaines et comptent pour 75,6 % des semaines de prestations spéciales prises par les hommes (pourcentage calculé à partir des chiffres du tableau 3.3). Même pour les prestations de maladie, les femmes représentent la majorité des nouveaux prestataires, soit 56,3 % (tableau 3.2), et prennent 57,8 % des semaines (tableau 3.3).

Sur l'ensemble des prestations de maternité et parentales combinées, les femmes prennent 94,1 % des semaines. Les femmes sont aussi majoritaires pour les autres types de prestations spéciales, mais les pourcentages sont plus faibles. Dans l'ensemble, les femmes prennent 82,2 % des semaines de prestations spéciales.

⁶ *Ibid.*, p. 401. Onglet 1

⁷ Statistique Canada, Tableau 14-10-0327-01, tiré de l'Enquête sur la population active. Onglet 4

Tableau 3.3 Nombre moyen et total des semaines de prestations de l'assurance-emploi, selon le type de prestation et le sexe, et pourcentage pris par les femmes, Canada, 2017-2018

Type de prestation	Nombre moyen de semaines (durée effective)		Total des semaines prises			% pris par les femmes
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	
Canada hors Québec – prestations maternité et parentales						
Maternité	14,7	0	2 520 609	0	2 520 609	100,0 %
Parentales	32,5	16,2	5 434 000	499 770	5 933 770	91,6 %
Maternité + parentales	47,2	16,1	7 954 609	499 770	8 454 379	94,1 %
Ensemble du Canada – autres prestations spéciales						
Maladie	10,1	9,5	2 343 806	1 708 195	4 052 001	57,8 %
Compassion	11,9	12,1	93 891	37 752	131 643	71,3 %
Soins d'un adulte	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Soins d'un enfant	18,4	13,8	71 686	13 897	85 583	83,8 %
Total autres prestations			2 509 383	1 759 844	4 269 227	58,8 %
Canada – toutes les prestations spéciales (sauf les prestations MPAP au Québec)						
TOTAL prest. spéciales	n.d.	n.d.	10 463 992	2 259 614	12 723 606	82,2 %

Source : Commission de l'assurance-emploi du Canada, *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, 2017-2018*, Annexe 2. Les données réfèrent à l'année allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Le nombre moyen de prestations de maternité et parentales tient compte seulement des parents qui ont pris le programme standard (à l'exclusion de ceux qui ont pris les prestations prolongées). Onglet 1

Notes : Le total des semaines prises a été calculé en multipliant le nombre de nouvelles demandes (tableau 3.2) par la durée effective moyenne, selon le sexe. La source ne donnait pas des informations sur la durée des prestations pour soins d'un adulte, mais, comme le nombre de prestataires est peu important, l'omission n'affecte que très peu le total.

3.2.3 Montants des prestations spéciales versés selon le sexe

Le tableau 3.4 montre la prestation hebdomadaire moyenne et le total des montants versés, selon le type de prestation et le sexe, ainsi que le pourcentage des montants reçus par les femmes.

Sur le total de 5 739,5 millions \$ en prestations spéciales, les femmes ont encaissé 81,2 %. Leurs pourcentages pour chacun des types de prestations varient de 53,4 %, dans le cas des prestations de maladie, à 93,6 % pour les prestations de maternité et parentales combinées. Dans tous les cas où les données sont disponibles, le pourcentage des montants reçus par les femmes est plus faible que le pourcentage des semaines de prestations reçues par les femmes. En d'autres mots, les femmes reçoivent moins par semaine que les hommes, comme le témoigne le fait que leur prestation moyenne est plus faible dans tous les cas.

Au total 18 654,7 millions \$ ont été versés en prestations de l'AE, dont 5 739,5 millions \$ en prestations spéciales, soit 30,7 %. Les femmes ont reçu seulement 33,9 % des 12 640,5 millions de dollars en prestations régulières et 48,1 % de l'ensemble des prestations⁸.

⁸ CAEC, *Rapport de contrôle et d'évaluation 2017-2018*, p. 44 et 57. Onglet 1

Tableau 3.4 : Prestation hebdomadaire moyenne et montants totaux versés pour les prestations spéciales de l'assurance-emploi, selon le type de prestation et le sexe, Canada, 2017-2018

Type de prestation	Prestation. hebdomadaire moyenne			Montants totaux versés (millions de \$)			% versé aux femmes
	Femmes	Hommes	Ratio F/H	Femmes	Hommes	Total	
Canada hors Québec – maternité, parentales							
Maternité	454 \$	s.o.	s.o.	1 150,3 \$	0	1 150,3 \$	100,0 %
Parentales (a)	455 \$	507 \$	89,7 %	2 525,7 \$	252,4 \$	2 778,1 \$	90,9 %
Maternité + parentales				3 676,0 \$	252,4 \$	3 928,4 \$	93,6 %
Ensemble du Canada – autres prestations							
Maladie	397 \$	464 \$	85,6 %	915,0 \$	797,0 \$	1 712,0 \$	53,4 %
Compassion	441 \$	488 \$	90,4 %	42,0 \$	19,1 \$	61,1 \$	68,7 %
Soins d'un adulte	429 \$	491 \$	87,4 %	5,0 \$	2,6 \$	7,7 \$	75,4 %
Soins d'un enfant	437 \$	494 \$	88,5 %	24,0 \$	6,3 \$	30,3 \$	79,2 %
Total - autres prestat.				986,0 \$	825,0 \$	1 811,1 \$	54,4 %
Canada – toutes les prestations spéciales (sauf les prestations MPAP au Québec)							
TOTAL – Prest spéciales	423 \$	470 \$	90,0 %	4 662,0	1 077,5 \$	5 739,5 \$	81,2%

Source : Commission de l'assurance emploi du Canada, *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, 2017-2018*, Annexe 2. Les données réfèrent à l'année allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Onglet 1

Note : a) Prestation hebdomadaire moyenne pour les parents ayant choisi le programme standard. Pour le programme prolongé, la prestation moyenne des femmes était de 310 \$ et celui des hommes de 285 \$

Dans l'ensemble, les femmes représentent 73,0% des nouvelles demandes pour des prestations spéciales, prennent 82,2% de l'ensemble des semaines et reçoivent 81,2% des montants versés.

Pour ce qui est des prestations de maternité et parentales en dehors du Québec, les femmes représentent 91,7% des prestataires, prennent 94,1% des semaines et encaissent 93,6% des montants versés.

3.3 Les prestations de maternité, de paternité, d'adoption et parentales du RQAP

3.3.1 Nombre de prestataires et taux de participation au RQAP selon le sexe

En 2017, il y a eu 83 855 naissances au Québec. Sur ce total, dans 73 587 cas ou 87,8 %, l'un ou l'autre des parents, ou les deux, ont reçu des prestations du RQAP. De ce nombre 65 338 mères et 58 905 pères ont reçu des prestations, ce qui fait des taux de participation de 77,9 % pour les mères et de 70,2 % pour les pères⁹.

Le CGAP fait état de 153 enfants arrivés d'en dehors du Québec dans le cadre d'une adoption « internationale » en 2017. Dans l'exercice 2017-2018, il y a eu 269 adoptions « québécoises ». Étant donné la différence dans la période de référence, le CGAP préfère ne pas fixer un nombre

⁹ CGAP, *Profil des prestataires du RQAP 2017*, p. 13. Conformément au Code civil du Québec, le CGAP compte les conjointes des mères (ou les conjoints de sexe non binaires) comme des pères dans leurs statistiques. Onglet 2

total d'adoption. Toutefois, dans les cas de 392 de ces adoptions, au moins un des parents a reçu des prestations en 2017. Il s'agit de 317 mères et de 201 pères¹⁰.

Le tableau 3.5 présente le nombre de prestataires du Régime québécois d'assurance parentale en 2017, selon le type de prestation et le sexe.

Tableau 3.5 : Nombre de prestataires du RQAP, selon le type de prestation et le sexe, Québec, 2017 (a)

Type de prestation	Nombre de prestataires			% de femmes
	Femmes	Hommes(b)	Total	
Maternité	65 196 (c)	0	65 196	100,0 %
Paternité (b)	0	58 718	58 718	0 %
Parentales	63 767	21 778	85 545	74,5 %
Adoption	317	201	518	61,2%
Total	129 280	80 697	209 977	61,6 %

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2019, *Profil des prestataires du Régime québécois d'assurance parentale 2017* – Onglet 2

Notes : a) Les données concernent toutes les personnes qui ont reçu des prestations du régime pour des événements (naissance ou adoption) qui ont eu lieu en 2017. Ainsi, les personnes qui ont reçu des prestations en 2017 pour des événements qui sont survenus en 2016 ne sont pas comptées. Par contre, les personnes qui ont commencé une période de prestations en 2017 pour une naissance qui n'a eu lieu qu'en 2018 sont incluses. Le nombre moyen de semaines a été calculé après que toutes les périodes de prestations initiées en 2017 ont été complétées.

b) Dans le cas des couples de même sexe, la conjointe de la mère qui a accouché a été incluse dans la catégorie des pères. Dans le cas des adoptions, le statut de père a été accordé au parent ayant le revenu le plus élevé. Une personne qui ne s'identifie ni comme femme ni comme homme a été assignée à la catégorie de mère si c'est elle qui a donné naissance (ou qui avait le revenu le plus faible dans un couple adoptant) et à la catégorie de père dans les autres cas.

c) Dans 142 cas, le CGAP rapporte que la mère a pris des prestations parentales sans prendre des prestations de maternité. De même, 187 pères ont pris des prestations parentales sans prendre des prestations de paternité (p. 16). Donc les nombres des prestataires maternité et paternité sont légèrement inférieurs au nombre total de mères (65 338) et de pères (58 905) qui ont reçu des prestations. Dans les cas d'une interruption de grossesse à partir de la 20^e semaine de gestation ou une mortinaissance, les mères sont admissibles aux prestations de maternité, comme c'est le cas à l'assurance-emploi. Toutefois, les parents n'ont pas droit aux prestations parentales dans ces cas.

Les hommes québécois représentent 38,4% des prestataires du RQAP, alors qu'ils ne comptent que pour 8,3 % des prestataires MP de l'assurance-emploi (tableau 3.2). En grande partie, cette différence est attribuable aux prestations de paternité réservées aux pères, mais les hommes québécois participent aussi aux prestations parentales à un taux de 25,5%; ils comptent aussi pour 38,8% des personnes qui reçoivent des prestations d'adoption, ce qui traduit une différence de culture. Rappelons aussi que les travailleuses et travailleurs autonomes sont admissibles au RQAP, alors qu'ils prennent rarement des prestations MP de l'AE.

3.3.2 Répartition selon le régime et la participation selon le sexe

Le tableau 3.6 montre la répartition des prestataires du RQAP selon le régime et selon la participation des couples, des mères seulement ou les pères seulement.

¹⁰ CGAP, *Profil des prestataires du RQAP 2017*, p. 20. Onglet 2

Tableau 3.6 : Nombre et répartition des événements naissance-adoption du RQAP, selon la prise de prestations par le couple, la mère ou le père, (tous les événements) Québec, 2017 (a)

Parents prestataires	Régime de base		Régime particulier		Ensemble des prestataires	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	répartition
Les deux parents	41 612	81,9 %	9 170	18,1 %	50 782	68,2 %
Seulement la mère	11 383	74,2 %	3 956	25,8 %	15 339	20,6 %
Seulement le père	2 660	32,0 %	5 664	68,0 %	8 324	11,2 %
Global	55 655	74,8 %	18 790	25,2 %	74 445	100,0 %
Total des mères	52 995	80,1 %	13 126	19,9 %	66 121	
Total des pères	44 272	74,9 %	14 834	25,1 %	59 106	

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2019, *Profil des prestataires du Régime québécois d'assurance parentale 2017*, p. 32. Onglet 2

Note : a) Le document source n'explique pas l'écart entre le nombre total d'événements naissance-adoption de 73 979 rapporté dans le premier paragraphe de cette section (p. 13 du document source) et le chiffre de 74 445 événements rapporté dans le tableau 20 (p. 32). Il s'agit d'une différence de 466 événements.

Pour l'ensemble des événements naissances et adoptions pour lesquels au moins un des parents a reçu des prestations du RQAP, seule la mère a reçu des prestations dans 20,6 % des cas (15 339 mères) et seul le père a reçu des prestations dans 11,2 % des cas (8 324 pères). Dans 68,2 % des cas (50 782 couples), les deux parents ont reçu des prestations.

Dans 68,0 % des cas où seul le père a pris des prestations, il a choisi le régime particulier qui offre un taux de prestations plus élevé et implique une absence du travail plus courte. Lorsque c'est seulement la mère qui a pris les prestations, elle a choisi le régime particulier dans seulement 25,8% des cas. C'est aussi le cas de 18,1% des couples.

Le régime particulier était choisi par 55,2 % des travailleuses et travailleurs autonomes et par 41,7 % des personnes avec un type de travail « mixte », c'est-à-dire à la fois salarié et autonome. Les autonomes semblent ne pas vouloir laisser leur entreprise trop longtemps. En comparaison, seulement 23,8 % des personnes salariées ont choisi le régime particulier. Toutefois, les autonomes et les « mixtes » ne représentaient que 4,8 % de l'ensemble des prestataires¹¹.

3.3.3 Nombre moyen de semaines de prestations selon le sexe

Le tableau 3.7 indique le nombre moyen de semaines de prestations utilisées dans le cas des naissances, selon le choix du régime et selon que seule la mère, seul le père ou les deux ont participé au régime. Il montre également la proportion des parents qui ont utilisé l'ensemble des semaines de prestations auxquelles ils avaient droit.

Pour les fins de la limite de 50 semaines, le régime d'assurance emploi compte les semaines de prestations parentales du régime particulier en les multipliant par un facteur de 1,4 pour que les 25 semaines prises en « mode accéléré » soient considérées comme l'équivalent des 35 semaines prévues à l'assurance-emploi. Ainsi, on considère qu'une mère qui a pris 40 semaines de prestations de maternité et parentales dans le régime particulier a pris l'équivalent

¹¹ CGAP, *Profil des prestataires du RQAP 2017*, p. 32-33. Onglet 2

de 50 semaines à l'AE. De même, on considère qu'un père qui aurait pris 25 semaines de prestations parentales dans le régime particulier a pris l'équivalent de 35 semaines à l'AE¹². À côté de la colonne sur le régime particulier, le tableau 3.7 indique, alors, le nombre de semaines considéré pour les fins de l'assurance-emploi.

Tableau 3.7 : Nombre moyen de semaines de prestations utilisées, selon la présence des parents et selon le choix du régime (naissances) et équivalence par rapport à l'assurance-chômage, Québec, 2017

Parents prestataires	Régime de base	Régime particulier	
		Nombre effectif	Nombre équivalent à l'AE
Nombre moyen de semaines de prestations			
Les deux parents	Mère : 47,4 Père : 6,7 Total : 54,2	Mère : 34,4 Père : 7,6 Total : 41,9	Mère : 42,2 Père : 10,6 Total : 52,8
Seulement la mère	48,5	37,6	46,6
Seulement le père	24,3	21,6	30,2
Proportion de prise complète			
Les deux parents	83,0 %	82,0 %	
Seulement la mère	83,8 %	78,3 %	
Seulement le père	46,4 %	53,8 %	
Global	81,4 %	72,7 %	

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2019, *Profil des prestataires du Régime québécois d'assurance parentale 2017*, p. 16 et 17. Onglet 2

Dans le régime de base, lorsque seule la mère a pris des prestations, elle en a pris 48,5 semaines, alors qu'elle a pris 47,4 semaines lorsqu'elle les a partagées avec son conjoint. Lorsqu'elle a choisi le régime particulier, elle a pris l'équivalent de 46,6 semaines si elle a été seule à prendre des prestations et 42,2 lorsqu'elle les a partagées. En comparaison, les pères qui ont été seuls à prendre des prestations en ont pris 24,3 semaines dans le régime de base et l'équivalent de 30,2 dans le régime particulier. Lorsqu'ils ont partagé les prestations parentales avec la mère, ils ont pris 6,7 semaines dans le régime de base et l'équivalent de 10,6 semaines dans le régime particulier.

Lorsque les deux parents ont participé au régime, ils ont pris l'ensemble des semaines disponibles dans une proportion de 83,0 % dans le cas du régime de base et de 82,0 % dans le cas du régime particulier. Lorsque la mère a été seule à prendre les prestations, les proportions sont élevées aussi : 83,8 % dans le cas du régime de base et 78,3 % dans le régime particulier. Par contre, parmi les pères qui étaient seuls à prendre les prestations, seulement 46,4 % ont utilisé le maximum de 37 semaines dans le régime de base ; 53,8 % ont pris le maximum de 28 semaines dans le régime particulier.

¹² *Règlement sur l'assurance-emploi*, articles 76.19 et 76.2. Onglet 5. Étant donné qu'un père pourrait prendre 28 semaines de prestations de paternité et parentales dans le régime particulier, il n'est pas clair si ces 28 semaines sont considérées comme l'équivalent de 39,2 semaines à l'AE (ratio de 1,4) ou l'équivalent du maximum de 35 semaines de prestations parentales (ratio de 1,25) prévues à l'AE. Ici, on a utilisé le ratio de 1,4.

Bref, nous estimons qu'entre 70% et 80% des mères québécoises ont pris 50 semaines de prestations (ou l'équivalent) de maternité et parentales. La plupart des autres ont pris au moins 40 semaines (ou l'équivalent). En comparaison, les pères ont pris rarement plus de 10 semaines, sauf dans le 11,2 % des cas où ils ont été seuls à prendre des prestations. Même alors, ils ne prennent que la moitié du nombre de semaines que les mères. En d'autres mots, comme dans le reste du Canada, ce sont en très grande majorité les mères québécoises qui pourraient être touchées par la règle de 50 semaines.

3.3.4 Nombre total de semaines de prestations selon le sexe

Le tableau 3.8 présente le nombre moyen de semaines de prestations reçues du RQAP selon le type de prestation et le sexe, les deux régimes confondus. Ces chiffres ont été multipliés par le nombre de prestataires de chaque sexe pour obtenir le nombre total de semaines utilisées.

Tableau 3.8 : Nombre moyen de semaines de prestations reçues du RQAP, selon le type de prestation et le sexe, Québec, 2017

Type de prestation	Nombre moyen de semaines		Nombre total de semaines			% prises par femmes
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	
Maternité	17,2	0	1 121 371	0	1 121 371	100,0 %
Paternité	0	4,4	0	258 359	258 359	0,0 %
Parentales	28,7	12,7	1 830 113	276 581	2 106 694	86,9 %
Adoption	29,9	14,7	9 478	2 955	12 433	76,2 %
Total (a)			2 960 962	537 895	3 498 857	84,6 %

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2019, *Profil des prestataires du Régime québécois d'assurance parentale 2017*, p. 16 Onglet 2

En moyenne, les mères biologiques ont pris 17,2 semaines de prestations de maternité et 28,7 semaines de prestations parentales pour un total d'environ 45,3 semaines¹³. Les pères biologiques ont pris 4,4 semaines de prestations de paternité en moyenne et 12,7 semaines de prestations parentales, pour un total d'environ 17,1 semaines.

Quant aux parents adoptants, 78,1% ont pris la totalité des semaines auxquelles ils avaient droit, dont 85,4% dans le régime de base et 61,0% dans le régime particulier¹⁴. Parce que le maximum était de 37 semaines, aucun parent adoptant ne s'est approché du maximum de 50 semaines. Toutefois, s'ils ont pris des prestations de maladie ou pour soins d'un enfant après ou avant, ils ont pu aussi être affectés par la limite de 50 semaines.

Sur l'ensemble des semaines accordées, les femmes auraient pris 86,9% des semaines de prestations parentales et 76,2% des semaines de prestations d'adoption en plus de 100,0% des semaines de prestations de maternité. Globalement elles ont reçu 84,6% des semaines de

¹³ On ne peut pas simplement additionner les semaines de prestations de maternité et parentales parce qu'un nombre très restreint de femmes reçoivent des prestations parentales sans avoir reçu des prestations de maternité auparavant. Le document source (p. 16) indique que lorsque les deux parents ont pris des prestations, les femmes ont pris 45,1 semaines au total (régime de base et régime particulier compris), et lorsque seule la mère a pris des prestations, elle a pris 45,7 semaines au total, d'où notre estimation d'environ 45,3 semaines. Les semaines du régime particulier n'ont pas été converties en semaines équivalentes à l'AE.

¹⁴ CGAP, *Profil des prestataires du RQAP 2017*, p. 22-24. Onglet 2

prestations accordées par le RQAP, comparativement à 94,1% des semaines de prestations de maternité et parentales reçues par les femmes dans le reste du Canada (tableau 3.3).

3.3.5 Revenu hebdomadaire moyen et montants versés au RQAP selon le sexe

Le tableau 3.9 indique le revenu hebdomadaire moyen sur lequel le montant des prestations est basé. Le revenu d'emploi moyen des femmes prestataires est inférieur de 21,6 % à celui des hommes dans le cas des naissances et dans l'ensemble. Dans le cas des adoptions, les revenus sont plus élevés pour les deux sexes et l'écart n'est que de 8,9 %, traduisant le fait que les parents adoptants sont généralement plus âgés que les parents biologiques.

Tableau 3.9 : Revenu hebdomadaire moyen des prestataires du RQAP, selon le type d'évènement, et le sexe, Québec, 2017

Type d'évènement	Mères	Pères	Ratio F/H
Naissances	805 \$	1 027 \$	78,4 %
Adoption	1 091 \$	1 198 \$	91,1 %
Ensemble	806 \$	1 028 \$	78,4 %

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2019, *Profil des prestataires du Régime québécois d'assurance parentale 2017*, p. 18 et 24. Onglet 2

Le tableau 3.10 indique la prestation hebdomadaire moyenne ainsi que les montants totaux versés aux femmes et aux hommes par le RQAP. Comme c'est le cas à l'AE, les prestations hebdomadaires moyennes reçues par les hommes sont beaucoup plus élevées que celles des femmes, en partie parce que leur RHM est plus élevé, mais aussi parce qu'une plus grande part des prestations reçues est calculée à 70% ou 75% du RHM.

Parce que l'ensemble des prestations de maternité sont payées à 70 % du RHM, celles-ci sont plus élevées que les prestations parentales versées aux femmes, dont 7 semaines sont payées à 70 % et les autres à 55 % du RHM. De même, les prestations de paternité, payées à 70 %, sont plus élevées que les prestations parentales reçues par les hommes. De plus, les hommes qui sont seuls à prendre des prestations participent plus souvent au régime particulier où le taux de prestation est de 75 % pour toutes les semaines. Les hommes prennent aussi des prestations parentales beaucoup moins longtemps que les femmes et, donc, auront moins de semaines à 55 %. Encore, faut-il savoir comment les parents se divisent les semaines à 70 %. Pour le couple, c'est plus avantageux si le père les prend dans le cas où son RHM est plus élevé.

Dans l'ensemble, 83,7 % des prestations parentales sont versées aux femmes. C'est aussi le cas de 70,6 % des prestations d'adoption et de 80,9 % de l'ensemble des prestations du RQAP. Les hommes québécois reçoivent, donc, 16,3 % des prestations parentales, 29,4 % des prestations d'adoption et 19,1 % de l'ensemble des prestations. Dans le reste du Canada, les hommes ne reçoivent de l'AE que 9,1 % des prestations parentales et 6,4 % du total des prestations de maternité et parentales (tableau 3.4).

Tableau 3.10 : Prestation hebdomadaire moyenne et montants totaux versés pour les prestations du RQAP, selon le type de prestation et le sexe (a), Québec, 2017

Type de prestation	Prestation. hebdomadaire moyenne			Montants totaux versés (milliers de \$)			% versé aux femmes
	Femmes	Hommes	Ratio F/H	Femmes	Hommes	Total	
Maternité	526,91 \$		s.o.	658 326 \$		658 326 \$	100,0 %
Paternité		637,04 \$	s.o.		193 023 \$	193 023 \$	0,0 %
Parentales	480,42 \$	608,38 \$	79,0	929 880 \$	181 161 \$	1 111 041 \$	83,7 %
Adoption	607,35 \$	673,56 \$	90,2	6 183 \$	2 576 \$	8 759 \$	70,6 %
Total	n.d.	n.d.		1 594 389 \$	376 760 \$	1 971 149 \$	80,9 %

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale, Statistiques officielles sur les prestataires du Régime québécois d'assurance parentale, Décembre 2017. Ces statistiques sont compilées sur la base des personnes qui ont reçu des prestations au cours de l'année 2017, ce qui est différent de la période de référence de statistiques présentées dans les tableaux précédents sur le RQAP. Ces dernières réfèrent aux personnes dont la période de prestations a débuté en 2017 et a été complétée par la suite. Onglet 2

Note : a) Le document source donne la prestation moyenne et les montants totaux selon le sexe seulement pour le mois de décembre. Dans le cas des prestations parentales et d'adoption, nous avons estimé la prestation moyenne selon le sexe pour l'ensemble de l'année, en ajustant les données pour décembre par le ratio entre la moyenne de l'année et celui de décembre. Pour les montants totaux, nous avons appliqué la proportion versée à chaque sexe en décembre aux montants totaux de l'année.

Selon le tableau 3.4, les prestations de maternité moyennes à l'AE sont de 454 \$, ce qui représente 86 % du montant moyen des prestations de maternité du RQAP. C'est, néanmoins un chiffre plus élevé que le ratio de 55 % sur 70 %, soit 79 %. En d'autres mots, les prestataires de maternité de l'AE ont probablement une RHM plus élevée que le RHM des prestataires du RQAP, étant donné les exigences plus strictes pour accéder aux prestations et le fait que les salaires sont généralement plus élevés ailleurs au Canada qu'au Québec¹⁵. Le montant moyen des prestations parentales prises par les mères à l'AE sont de 455 \$ soit 95 % de celles du RQAP ; les deux sont calculés à 55 % de la RHM pendant la plupart des semaines.

L'écart entre les montants moyens des prestations parentales prises par les pères est plus grand : 507 \$ à l'AE et 608,38 \$ au RQAP pour un ratio de 83 %. Les hommes prestataires de l'AE sont davantage affectés non seulement par l'absence de semaines à 70 % ou 75 %, mais aussi par le maximum de la prestation qui était de 543 \$ en 2017 ; au RQAP, il était de 976 \$ pendant les semaines de 70 %, de 767 \$ pendant les semaines de 55 % et de 1 046 \$ dans le régime particulier (tableau 3.1).

3.4 Combinaisons des prestations spéciales et des prestations régulières

Le tableau 3.11 reproduit le Tableau 5 du chapitre II du *Rapport de contrôle et d'évaluation 2017-2018* de la CAEC (p. 47 - Onglet 1), avec ses notes et sa source. Ce tableau énumère le nombre de demandes complètes de prestations qui sont « pures », c'est-à-dire celles où le prestataire a touché un seul type de prestation, et celles qui sont « combinées ». Nous reproduisons aussi le paragraphe suivant tiré du *Rapport*.

¹⁵ Statistique Canada, Tableau 14-10-0066-01, Salaires des employés selon la permanence de l'emploi et la couverture syndicale, données annuelles. Onglet 4

Les femmes étaient presque trois fois plus susceptibles de demander plus d'un type de prestations (28,0 %) que les hommes (9,8 %), principalement en raison de leur probabilité élevée de demander à la fois des prestations de maternité et des prestations parentales. Les prestations de maternité étaient susceptibles d'être combinées avec d'autres types de prestations, le plus souvent avec des prestations parentales. Cependant, une proportion élevée a demandé des prestations de maladie en plus des prestations de maternité, d'où le fait que les prestataires quittaient le travail avant d'être admissibles aux prestations de maternité, puisque les prestations de maternité ne sont accessibles que jusqu'à 12 semaines avant la date prévue de la naissance de l'enfant. La combinaison de prestations de maternité, de prestations parentales et de prestations de maladie était la plus fréquente parmi les demandes dans lesquelles trois types de prestations ou plus étaient demandées (25 900 durant l'EF1718). (caractères gras ajoutés par nous).

Tableau 3.11 : Demandes complètes de prestations d'assurance-emploi pures et combinées par type de prestations, Canada, 2017-2018

Type de prestations*	Total des demandes (en milliers)	Demandes pures		Demandes combinées		Type de prestation le plus souvent combiné avec un type de prestation donné (proportion de demandes combinées)
		(en milliers)	Proportion (%)	(en milliers)	Proportion (%)	
Régulières	1 498,3	1 312,3	87,6 %	186,0	12,4 %	Maladie (91,8 %)
Pêcheurs	30,6	26,6	86,9 %	4,0	13,1 %	Maladie (82,5 %)
Travail partagé	11,3	8,5	74,9 %	2,8	25,1 %	Régulières (82,0 %)
Maternité	174,0	2,6	1,5 %	171,4	98,5 %	Parentales (98,3 %)
Parentales**	204,3	30,7	15,0 %	173,6	85,0 %	Maternité (97,1 %)
Maladie	435,6	232,6	53,4 %	203,0	46,6 %	Régulières (84,1 %)
Compassion	12,3	7,2	58,9 %	5,1	41,1 %	Maladie (59,5 %)
Toutes les demandes	1 976,8	1 620,5	82,0 %	746,9	18,0 %	s.o.

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Comprend les demandes de prestations pour lesquelles au moins 1 \$ a été versé en prestations d'assurance-emploi. Les demandes de prestations complétées incluent celles qui sont terminées et celles qui sont en dormance et étaient inactives en date du mois d'août de l'exercice financier suivant.

*Exclut les prestations pour parents d'enfants gravement malades et les prestations pour proches aidants.

**Les prestations parentales incluent les prestations pour les parents biologiques et pour les parents adoptifs.

Le nombre total de demandes et de demandes combinées est inférieur à la somme des demandes de chaque type de prestations, car les demandes combinées comptent pour une seule demande même si elles apparaissent dans plus d'un type de prestations. C'est pourquoi le nombre total de demandes diffère ici du nombre total de demandes dans le graphique 1.

Source : Emploi et Développement social Canada, données administratives de l'assurance-emploi (a.-e.). Les données reposent sur un échantillon de 10 % des données administratives de l'a.-e.

Notre source : CAEC, *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi 2017-2018*, p. 47. Onglet 1

Le *Rapport* remarque aussi que « seulement 12,7% des hommes qui ont demandé des prestations parentales ont également reçu un autre type de prestations. Parmi ces prestataires de sexe masculin, 86,9% ont reçu des prestations régulières et 14,6% ont demandé des prestations de maladie »¹⁶.

¹⁶ CAEC, *Rapport de contrôle et d'évaluation 2017-2018*, p. 48. Onglet 1

Nous soulignons aussi que la combinaison des prestations de maternité et des prestations parentales – situation vécue exclusivement par les femmes – est celle où le nombre de semaines est le plus susceptible d'atteindre 50 semaines. Si, en plus, une femme a reçu des prestations de maladie, ce qui est le cas de 25 900 d'entre elles en 2017-2018, la probabilité d'atteindre la limite de 50 semaines est de presque 100%.

La combinaison de prestations régulières avec soit des prestations parentales soit des prestations de maladie peut aussi atteindre 50 semaines, mais cette combinaison touche un maximum de 9,8% des hommes.

3.5 Résumé : qui peut être touché par la limite de 50 semaines lorsque les prestations spéciales et les prestations régulières sont combinées ?

Le tableau 3.12 combine les informations du tableau 3.3 (sur le nombre de semaines de prestations spéciales à l'assurance-emploi) et celles du tableau 3.8 (sur le nombre de semaines de prestations MPAP du RQAP).

Ce tableau confirme les conclusions des autres tableaux de la section 3 : les femmes prennent la très grande majorité des prestations spéciales :

- 94,1 % des prestations maternité et parentales de l'AE ;
- 84,6 % des prestations liées à la naissance et l'adoption au Québec ;
- 91,3 % de l'ensemble des prestations liées à la naissance et l'adoption au Canada, Québec et les autres provinces incluses ;
- 58,8 % des autres prestations spéciales ; la présence des hommes est importante, mais minoritaire, dans les prestations de maladie ;
- 82,7% des prestations spéciales incluant les prestations du RQAP au Québec.

À l'assurance-emploi, les femmes prennent 47,2 semaines de prestations en moyenne. Au RQAP elles prennent environ 45 semaines en moyenne. Au moins la moitié des 230 967 femmes qui ont pris des prestations parentales en 2017 ou 2017-2018 (167 200 mères au Canada hors Québec et 63 767 Québécoises) prennent 50 semaines de prestations au total. De plus, presque 26 000 combinent des prestations maternité, des prestations parentales et des prestations de maladie.

Bref, un nombre significatif des nouvelles mères sont touchées par la règle de 50 semaines, alors que le nombre d'hommes concernés est très limité. Si ces femmes se trouvent en chômage à la fin de leur congé de maternité/parental, elles ne sont pas admissibles à des prestations régulières. Si elles étaient en chômage et avaient touché des prestations régulières avant de commencer leur congé, leurs droits à des prestations de maternité, parentales, de maladie ou autres prestations spéciales sont amputés à l'assurance-emploi. Toutefois, ce n'est pas le cas au Québec où le droit aux prestations du RQAP n'est pas affecté¹⁷.

¹⁷ Les articles 31.2 et 32 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale permettent de prolonger la période de référence si la personne était dans l'impossibilité d'avoir un revenu assurable pour plusieurs motifs dont « 4° elle recevait des prestations régulières d'assurance-emploi ou des prestations spéciales en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi ». Onglet 6

Tableau 3.12 : Nombre moyen de semaines de prestations spéciales reçues de l'AE et de prestations MPAP du RQAP, selon le type de prestation et le sexe, et part des femmes dans l'ensemble de ces prestations, Canada hors Québec, Québec et Canada, 2017 (ou 2017-2018)

Type de prestation	Nombre moyen de semaines (durée effective)		Total des semaines prises			% pris par les femmes
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	
Canada hors Québec – prestations maternité et parentales						
Maternité	14,7	0	2 520 609	0	2 520 609	100,0 %
Parentales	32,5	16,2	5 434 000	499 770	5 933 770	91,6 %
Maternité + parentales	47,2	16,1	7 954 609	499 770	8 454 379	94,1 %
Québec – prestations maternité, paternité, adoption et parentales						
Maternité	17,2	0	1 121 371	0	1 121 371	100,0 %
Paternité	0	4,4	0	258 359	258 359	0,0 %
Parentales	28,7	12,7	1 830 113	276 581	2 106 694	86,9 %
Adoption	29,9	14,7	9 478	2 955	12 433	76,2 %
Total			2 960 962	537 895	3 498 857	84,6 %
Ensemble du Canada – autres prestations spéciales						
Maladie	10,1	9,5	2 343 806	1 708 195	4 052 001	57,8 %
Compassion	11,9	12,1	93 891	37 752	131 643	71,3 %
Soins d'un adulte	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Soins d'un enfant	18,4	13,8	71 686	13 897	85 583	83,8 %
Total			2 509 383	1 759 844	4 269 227	58,8 %
Ensemble du Canada – toutes les prestations spéciales de l'AE et du RQAP						
Naissance et adoption			10 915 571	1 037 665	11 953 236	91,3 %
Toute prestation spéciale			13 424 954	2 797 509	16 222 463	82,7 %

Source : Tableaux 3.3 et 3.8

4. LES MÈRES D'UN ENFANT DE 0 À 12 MOIS : CARACTÉRISTIQUES ET SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

4.1 Éléments méthodologiques : l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (ECAE)

Lancée en 1997, après la réforme qui a converti le régime d'assurance-chômage en régime d'assurance-emploi, le principal objectif de l'ECAE est « de mieux comprendre le rapport entre le nombre de personnes touchant des prestations de l'assurance-emploi ou admissibles à ces prestations et le nombre de chômeurs selon l'Enquête sur la population active (EPA) »¹⁸. Cette enquête se veut complémentaire aux données administratives publiées par la CAEC, puisque ces dernières n'ont pas de renseignements sur les non-demandeurs ou les demandes rejetées, ni sur les caractéristiques démographiques des individus et des ménages, selon qu'ils reçoivent des prestations ou non.

L'ECAE est menée depuis 1997 auprès d'un sous-échantillon des logements participant à l'EPA, laquelle vise à représenter la population canadienne non institutionnalisée de 15 ans et plus. L'EPA est menée tant dans les provinces que dans les territoires, mais les résultats territoriaux sont publiés à part et ne font pas partie des données de l'ECAE présentées ici.

« Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes, les pensionnaires d'établissements institutionnels et les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées ou la densité de population est très faible. Les personnes exclues de l'enquête représentent environ 2% de la population de 15 ans et plus. »¹⁹

L'ECAE est menée sur quatre cycles par année et son échantillon cible quatre groupes de personnes : celles qui, au cours de la semaine de référence :

- sont en chômage,
- travaillent à temps partiel,
- sont inactives ou
- travaillent à temps plein mais ont débuté leur emploi au cours des deux derniers mois.

Depuis 2000, l'ECAE a constitué un cinquième groupe composé des mères d'un enfant de 0 à 12 mois, un groupe qui est sur-échantillonné afin d'assurer un nombre suffisant de femmes pour être significatif sur le plan statistique. En ce qui concerne la situation sur le marché du travail au cours de la semaine de référence, on inclut les mères en chômage, celles qui sont inactives et celles qui sont en emploi, sans distinguer qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel ou si elles ont débuté leur emploi récemment. Par rapport à la période antérieure à la naissance ou l'adoption, on distingue celles qui ont travaillé selon diverses caractéristiques de l'emploi ainsi que celles qui n'ont pas travaillé depuis deux ans²⁰.

¹⁸ Statistique Canada, *Guide de l'utilisateur des microdonnées, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi 2017* p. 6. Onglet 7

¹⁹ *Ibid.*, p. 13. Onglet 7

²⁰ *Ibid.* p. 13-18. Onglet 7

Quelques définitions utilisées dans l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi

Semaine de référence : « Semaine civile complète (du dimanche au samedi) sur laquelle porte, chaque mois, l'Enquête sur la population active. C'est habituellement la semaine où tombe le 15^e jour du mois ». (p. 10)

Mois de référence : « le mois qui inclut la semaine de référence. C'est la période de référence pour les questions sur le revenu ». (p. 11)

Année de référence : « Pour les < mères >, l'année de référence est la période de 12 mois précédant la naissance ou l'adoption de l'enfant. » (p. 11)

Enchaînement valide (Valid skip) : Cette rubrique réfère aux personnes à laquelle la question ne s'applique pas, et la raison varie selon la question posée. Nous l'avons traduit par « non applicable ». Par exemple, dans le tableau 4.2, sur le nombre de semaines travaillées au cours de l'année de référence, l'enchaînement valide réfère aux personnes qui n'ont pas travaillé au cours de l'année de référence

Tirées du *Guide de l'utilisateur de l'ECAE* p. 10, 11, 20, 28. Onglet 7.

Famille économique versus famille de recensement

Selon le *Dictionnaire du recensement* : Onglet 4

« La famille économique désigne un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Par définition, toutes les personnes qui sont membres d'une famille de recensement sont également membres d'une famille économique. »

La « famille de recensement » est définie comme « un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints ; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires ; ou un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement. »

L'enquête sur la population active (EPA), de laquelle l'ECAE est dérivée, utilise le concept de « famille économique » puisqu'elle s'intéresse aux revenus des ménages et il y a une présomption que les personnes apparentées habitant le même logement partagent les ressources économiques. Une même famille économique peut regrouper plus d'une famille de recensement si, par exemple, un couple (avec ou sans enfant) ou une famille monoparentale habite avec les parents de l'un ou l'autre des adultes ou si deux sœurs monoparentales partagent un même logement.

L'expression « famille époux-épouse » est désuète et a été remplacée par l'expression « couple avec enfant ». Les couples avec enfants comprennent les couples mariés, les conjoints en union de fait, de sexe opposé ou de même sexe. Malgré le fait que le recensement et d'autres enquêtes de Statistique Canada n'utilisent plus l'expression, « famille époux-épouse », l'ECAE continue de l'utiliser. Nous l'utilisons ici pour cette raison.

En 2017, l'ECAE a établi un échantillon de 10 906 personnes ayant répondu au questionnaire (sur un échantillon de départ de 13 381). De ce nombre 1 113 étaient des mères d'un enfant d'un an ou moins. Les mères participant à l'enquête représentent 387 704 mères à l'échelle du Canada dont 91 443 au Québec. Un système compliqué de pondération (basée principalement sur la localisation géographique), ainsi que des ajustements pour tenir compte de l'échantillonnage et des non-réponses, permettent d'étendre les réponses données dans l'enquête à l'ensemble des mères canadiennes d'un enfant de 0 à 12 mois. C'est cette répartition des réponses qui est présentée ici.

Soulignons, toutefois, que pour répondre à plusieurs de nos questions, il aurait été préférable de sonder un groupe de mères avec des enfants âgés de 6 à 18 mois (ou de 9 à 24 mois), par exemple, afin de mieux cerner celles qui ont terminé leur congé de maternité/parentale.

Puisque les personnes résidant au Québec reçoivent des prestations MPAP du Régime québécois de l'assurance parentale, et non pas de l'assurance-emploi, certaines des informations seront présentées séparément pour le Québec et le Canada hors Québec.

Les données de l'ECAE sont disponibles aux personnes chercheuses affiliées aux universités membres de l'ODESI (Ontario Data Documentation, Extraction Service and Infrastructure). Les données présentées ici sont tirées de tableaux construits à partir de ce site (Onglet 8)²¹.

4.2 Les mères d'un enfant de 0 à 12 mois, quelques caractéristiques.

Le tableau 4.1 présente le nombre et la répartition des mères d'un enfant de 0 à 12 mois, selon la catégorie de famille économique à laquelle elles appartiennent, au Canada, au Québec et dans le Canada hors Québec.

Dans l'ensemble du Canada, 94,0% des nouvelles mères vivent dans un couple ; de ce chiffre 60,5% ont deux soutiens, 28,9% un seul soutien et 4,6 % aucun soutien. Au Québec, davantage de mères (97,1%) vivent dans un couple et un plus faible pourcentage n'ont aucun soutien (2,9%). Dans le reste du Canada, 93,0% de mères ont un conjoint et dans 5,2% de ces couples, il n'y a aucun soutien.

Au Canada, 5,0 % des nouvelles mères sont monoparentales comparativement à 2,7 % au Québec et 5,8 % dans le Canada hors Québec. Finalement, 1,0 % des mères canadiennes vivent dans un autre type de famille, comparativement à 0,2 % au Québec et 1,2 % dans le reste du Canada.

Par ailleurs, 27,1% des nouvelles mères sont des immigrantes et, en moyenne, celles-ci sont davantage scolarisées que les mères nées au Canada (chiffres pas montrés dans le tableau²²).

²¹ <http://odesi1.scholarsportal.info/webview/>. J'aimerais remercier Pierre Lefebvre, professeur au Département de sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, de m'avoir initiée à l'utilisation de ces données. Les définitions des variables sont présentées dans le document *Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi 2017, Fichier de microdonnées à grande diffusion*. Onglet 7

²² Enquête sur la couverture de l'assurance emploi – Il s'agit des variables IMMIGR_G « Statut d'immigrant – groupé » et EDUC-G « Plus haut niveau de scolarité atteint ». Onglet 8 – tableaux 2a et 2b.

Tableau 4.1 : Nombre de mères d'un enfant de 0 à 12 mois selon la catégorie de famille économique, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017

Catégorie de famille économique	Canada		Québec		Canada hors Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Famille époux-épouse, deux soutiens	234 460	60,5	59 298	64,8	175 162	59,1
Famille époux-épouse, un soutien	111 909	28,9	26 899	29,4	85 010	28,7
Famille époux-épouse, aucun soutien	17 891	4,6	2 615	2,9	15 277	5,2
Ensemble familles époux-épouse	364 260	94,0	88 811	97,1	275 449	93,0
Famille monoparentale	19 579	5,0	2 434	2,7	17 145	5,8
Autres types de famille	3 865	1,0	198	0,2	3 667	1,2
Total	387 704	100,0	91 443	100,0	296 261	100,0

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit de la variable EFAMILY «Catégorie de famille économique (groupes) ». Onglet 8 – tableaux 1a et 1b

4.3 L'expérience du travail et le revenu avant la naissance

4.3.1 Nombre de semaines travaillées et part du temps plein et du temps partiel

Le tableau 4.2 montre le nombre et la répartition des mères selon le nombre de semaines qu'elles ont travaillées dans un emploi salarié au cours de l'année de référence, ainsi que les parts à temps plein et à temps partiel.

Sur l'ensemble des nouvelles mères, 41,1% ont travaillé 52 semaines dans l'année, 31,1% à temps plein toute l'année, 6,4% avec au moins quelques semaines à temps partiel et 3,5% qui n'ont pas indiqué si c'était à temps plein ou à temps partiel.

Le tableau 4.2 indique aussi que 55,7 % des mères ont travaillé à temps plein toutes les semaines où elles ont travaillé. En plus du 31,1 % des mères qui ont travaillé 52 semaines, 12,3 % ont travaillé de 39 à 51 semaines et 4,7 % de 26 à 38 semaines pour un total de 48,1 % qui avaient un attachement solide au marché du travail. Il est probable que parmi celles qui ont travaillé entre 26 et 51 semaines, un grand nombre ont commencé leur congé de maternité avant la naissance.

Un autre 19,0% des mères ont travaillé plutôt à temps partiel, dont 6,4 % pendant 52 semaines, 4,0% de 39 à 51 semaines et 2,9% de 26 à 38 semaines pour un total de 13,3% qui ont aussi travaillé plus de la moitié de l'année.

Le tableau indique aussi que 25,0% des mères ont déclaré ne pas avoir travaillé dans un emploi salarié et 0,3% n'ont pas répondu à la question. Parmi celles-ci, seulement 11,8% ont dit n'avoir effectué aucune semaine de travail ; 5,9% ont dit avoir travaillé au moins 26 semaines mais n'ont pas indiqué si c'était à temps partiel ou à temps plein.

En résumé, 74,7 % (55,7 % + 19,0 %) des mères déclarent avoir travaillé dans un emploi salarié et seulement 11,8% disent n'avoir effectué aucun travail. Il reste 13,5% qui disent avoir travaillé, plus ou moins longtemps, mais sans indiquer si c'était à temps plein ou à temps partiel.

Tableau 4.2 : Nombre et répartition des mères ayant occupé un emploi salarié, selon le nombre de semaines travaillées pendant l'année de référence et la partie à temps plein ou à temps partiel, Canada, 2017

Nombre : semaines travaillées pendant l'année de référence	Toutes les semaines à temps plein		Au moins certaines semaines à temps partiel		Non applicable ou non déclaré		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	0	0 %	0	0 %	45 934	46,9 %	45 934	11,8 %
1 à 10 semaines	5 459	2,5 %	5 901	8,0 %	1 490	1,5 %	12 850	3,3 %
11 à 25 semaines	21 093	9,8 %	11 637	15,8 %	872	0,9 %	33 601	8,7 %
26 à 38 semaines	18 349	8,5 %	11 395	15,5 %	3 981	4,1 %	33 725	8,7 %
39 à 51 semaines	47 748	22,1 %	15 585	21,1 %	5 257	5,4 %	68 590	17,7 %
52 semaines	120 766	55,9 %	24 919	33,8 %	13 666	13,9 %	159 351	41,1 %
Non applicable	0	0 %	0	0 %	23 875	24,4 %	23 875	6,2 %
Ne sait pas	2 591	1,2 %	4 271	5,8 %	2 916	3,0 %	9 778	2,5 %
Total	216 006	100,0 %	73 707	100,0 %	97 989	100,0 %	387 704	100,0 %
Répartition de l'ensemble des femmes								
	Toutes - temps plein		À temps partiel		NA ou non déclaré		Ensemble	
Aucun	0,0 %		0,0 %		11,8 %		11,8 %	
1 à 10 semaines	1,4 %		1,5 %		0,4 %		3,3 %	
11 à 25 semaines	5,4 %		3,0 %		0,2 %		8,7 %	
26 à 38 semaines	4,7 %		2,9 %		1,0 %		8,7 %	
39 à 51 semaines	12,3 %		4,0 %		1,4 %		17,7 %	
52 semaines	31,1 %		6,4 %		3,5 %		41,1 %	
Non applicable	0,0 %		0,0 %		6,2 %		6,2 %	
Ne sait pas	0,7 %		1,1 %		0,8 %		2,5 %	
Total	55,7 %		19,0 %		25,3 %		100,0 %	

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit des variables FTPT_RY « Statut temps plein/part année de référence » et WEEKSCAT « Semaines travaillées durant l'année de référence (groupes) ». Onglet 8 – tableaux 3a et 3b

Note: Le « non applicable » ou « valid skip » dans le titre des 6^e et 7^e colonnes a trait aux femmes n'ont pas travaillé du tout au cours de l'année de référence, celles qui déclarent avoir travaillé sans indiquer si c'était à temps plein ou à temps partiel et les travailleuses autonomes à qui la question ne s'appliquait pas.

Le « non applicable » comme titre de la 7^e ligne a trait aux femmes qui ne comptabilisent pas leurs semaines de travail, par exemple des personnes à la pigo ou sur appel ou les travailleuses autonomes.

4.3.2 Emploi permanent, non permanent, saisonnier et indépendant

Le tableau 4.3 montre le nombre et la répartition des mères selon le type de conditions de travail. Dans l'ensemble, 73,4% des mères occupaient des emplois permanents dont 60,7% à temps plein et 12,4% à temps partiel (0,3% avec des heures inconnues). Les emplois temporaires étaient le lot de 11,6% des mères dont seulement 1,5% des emplois saisonniers temporaires ; 7,8% des mères étaient des travailleuses indépendantes et 7,2% n'avaient pas travaillé ou n'ont pas répondu à la question.²³

²³ Dans le tableau 4.2, on fait état de 45 934 mères qui n'ont effectué aucune heure, alors que dans le tableau 4.3, on ne compte que 28 103 mères qui n'ont pas travaillé. Cette différence peut s'expliquer par le fait que la question dans

Tableau 4.3 : Nombre et répartition des mères, selon le type de conditions de travail, Canada, 2017

Type de conditions de travail	Nombre	Pourcentage
Permanent - total	284 429	73,4 %
À temps plein	235 355	60,7 %
À temps partiel	48 097	12,4 %
Heures inconnues	977	0,3 %
Non permanent – total	44 927	11,6 %
Saisonnier	5 987	1,5 %
Non saisonnier	38 940	10,0 %
Travail indépendant	30 241	7,8 %
N'ont pas travaillé ou non déclaré	28 103	7,2 %
Ensemble	387 704	100,0 %

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi – Il s'agit de la variable WRKTYP_G « Type de conditions de travail – groupé ». Onglet 8 – tableaux 4a et 4b

4.3.3 Revenu familial et réception de l'aide sociale

Le tableau 4.4 répartit les mères selon leur revenu familial dans le mois précédant la naissance ou l'adoption et le fait de recevoir les prestations de l'assistance sociale ou non dans le mois de référence. Dans l'ensemble, seulement 3,1 % des ménages des mères ont reçu de l'aide sociale.

Tableau 4.4 : Nombre et répartition des mères selon le niveau de revenu familial pour le mois précédant la naissance ou l'adoption, et selon le fait de recevoir ou non des prestations d'aide sociale au cours du mois de l'enquête (mois de référence), Canada, 2017

Revenu familial pour le mois précédant la naissance/l'adoption	Ménage n'a pas reçu de l'aide sociale pendant le mois de référence		Ménage a reçu de l'aide sociale pendant le mois de référence		Tous les ménages	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 1 600\$ (< 20 000\$/an)	24 249	6,5	4 769	39,6	33 550	7,6
1 600\$ - 3 299\$ (20 000\$-40 000\$/an)	73 876	20,0	4 111	34,1	78 328	20,4
3 300\$ - 4 999\$ (40 000\$-60 000\$/an)	59 998	16,2	1 531	12,7	61 627	16,1
Plus de 5 000\$ (plus de 60 000\$ / an)	191 397	51,7	148	1,2	191 545	50,1
Non déclaré	20 763	5,6	1 484	12,3	22 654	5,8
Tout niveau de revenu – nombre	370 283	100,0	12 042	100,0	387 704	100,0
pourcentage	97,0 %		3,1 %		100,0 %	

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit des variables SAPAYM « Ménage a reçu prestations d'aide sociale » et M_HHINC « Revenu familial pour mois précédant naissance/adoption ». Onglet 8 – tableaux 5a et 5b

Note : La somme horizontale du nombre de personnes n'est pas égale au total de la colonne de tous les ménages, parce la question ne s'appliquait pas à 4 914 mères (valid skip) et 463 n'ont pas répondu à la question. Le total de 5 377 mères non incluses dans le tableau 3.3 représentent 1,4 % des répondantes. La plupart de celles-ci vivaient probablement dans des ménages avec des personnes non apparentées et ont déclaré des revenus inférieurs à 20 000 \$ par année.

le tableau 4.2 s'appliquait à un emploi occupé au cours de l'année de référence, alors que celle du tableau 3 référaient au dernier emploi occupé qui a pu être dans la deuxième année avant la naissance/adoption.

Sans surprise, les ménages qui ont reçu des prestations d'aide sociale étaient plus susceptibles d'avoir des revenus faibles : 39,6 % avaient un revenu familial inférieur à 20 000 \$ et 34,1 % avaient un revenu se situant entre 20 000 \$ et 40 000 \$ par année ; seulement 13,9 % avaient un revenu supérieur à 40 000 \$ et 12,3 % n'ont pas déclaré leur revenu. Notons que le mois de réception de l'aide sociale se situe après la naissance et, donc, que la mère a pu devenir monoparentale ou son ménage a pu subir une baisse importante de revenu suite à la naissance ou l'adoption.

Parmi les ménages qui n'ont pas reçu de l'aide sociale, la moitié (51,7 %) avaient un revenu supérieur à 60 000 \$ par année et les deux tiers (67,9 %) un revenu supérieur à 40 000 \$. Le quart (26,5 %) avait un revenu inférieur à 40 000 \$ avec 5,6 % qui n'ont pas déclaré leur revenu. Puisque les ménages qui ont reçu de l'aide sociale ne comptent que pour 3,1 % du total, le portrait de l'ensemble des ménages (les deux colonnes de droite du tableau 4.2) ressemble beaucoup à celui des ménages n'ayant pas reçu de l'aide sociale.

Dans l'ensemble 16,1 % des ménages avaient un revenu se situant entre 40 000 \$ et 60 000 \$; la moitié (50,1 %) avait un revenu supérieur à 60 000 \$ par année.

4.4 Réception des prestations de maternité/parentales et durée du congé

4.4.1 Réception des prestations de maternité/parentales

Le tableau 4.5 indique le nombre et la répartition des mères ayant reçu des prestations de maternité, soit de l'AE soit du RQAP, ainsi que la principale raison expliquant pourquoi une femme n'a pas reçu des prestations.

Globalement, 70,6 % des mères d'un enfant de 0 à 12 mois ont reçu des prestations de maternité/parentales, mais le pourcentage est de 88,5 % au Québec, comparativement à seulement 65,0 % dans le reste du Canada²⁴. Chez les jeunes mères de 15 à 24, qui comptent pour 31 807 femmes sur un total de 387 704 (8,2 %), l'écart est particulièrement grand : 82,1 % des jeunes mères du Québec disent avoir reçu des prestations, comparativement à seulement 39,3 % dans le Canada hors Québec. Mais, même chez les femmes âgées de 25 à 44 ans, la différence est significative : 89,0 % des Québécoises, comparativement à 67,4 % des Canadiennes des autres provinces, ont reçu des prestations.

La différence est, sans doute, attribuable à deux facteurs :

- i. au Québec, la condition d'admissibilité est d'avoir gagné 2 000 \$ au cours de l'année de référence, alors qu'ailleurs au Canada, il faut avoir travaillé 600 heures ;
- ii. les travailleuses autonomes sont admissibles au RQAP, mais pas à l'AE, à moins de s'être inscrites au moins un an à l'avance pour l'ensemble des prestations spéciales.

Chez l'ensemble des mères, 7,9 % disent avoir travaillé dans un emploi assurable au cours des deux dernières années sans avoir reçu des prestations. Là encore, la différence entre le Québec et les autres provinces est très importante. Chez les jeunes Québécoises, on ne compte aucune mère dans cette situation, alors que 26,8 % des jeunes hors Québec s'y

²⁴ Les chiffres sur le taux de réception des prestations de maternité et parentales, basés sur les données administratives et présentées dans la section 3, sont plus précises que celles-ci parce qu'ils sont tirés d'un échantillon de 100 % de la population pertinente. Les chiffres présentés ici, provenant de l'ECAE, sont utiles pour connaître les raisons pour lesquelles la femme n'a pas reçu des prestations.

retrouvent, ce qui suggère qu'elles n'ont pas travaillé assez longtemps ou qu'elles ont travaillé seulement dans la deuxième année précédant la naissance. Chez les mères âgées de 25 à 44 ans, 2,9 % au Québec et 8,0 % ailleurs ont donné cette raison pour ne pas avoir reçu des prestations.

Tableau 4.5 : Nombre et répartition des mères, selon le groupe d'âge et la réception des prestations de maternité ou parentales, Canada, Québec, et Canada hors Québec

Ont reçu des prestations ou non	Canada		Québec		Canada hors Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
15 à 24 ans						
A reçu des prestations	15 662	49,2 %	6 070	82,1 %	9 591	39,3 %
Emploi assurable depuis deux ans mais pas de prestations	6 554	20,6 %	0	0,0 %	6 554	26,8 %
Travail depuis deux ans mais pas d'emploi assurable	3 076	9,7 %	180	2,4 %	2 895	11,9 %
N'a pas travaillé depuis deux ans	6 515	20,5 %	1 139	15,4 %	5 376	22,0 %
Sous-total	31 807	100,0 %	7 390	100,0 %	24 417	100,0 %
25 à 44 ans						
A reçu des prestations	257 953	72,5 %	74 834	89,0 %	183 118	67,4 %
Emploi assurable depuis deux ans mais pas de prestations	24 167	6,8 %	2 399	2,9 %	21 768	8,0 %
Travail depuis deux ans mais pas d'emploi assurable	23 275	6,5 %	725	0,9 %	22 550	8,3 %
N'a pas travaillé depuis deux ans	50 503	14,2 %	6 095	7,3 %	44 407	16,3 %
Sous-total	355 898	100,0 %	84 054	100,0 %	271 843	100,0 %
Ensemble 15 à 44 ans (aucune mère de 45 ans ou plus)						
A reçu des prestations	273 614	70,6 %	80 905	88,5 %	192 710	65,0 %
Emploi assurable depuis deux ans mais pas de prestations	30 722	7,9 %	2 399	2,6 %	28 323	9,6 %
Travail depuis deux ans mais pas d'emploi assurable	26 350	6,8 %	906	1,0 %	25 445	8,6 %
N'a pas travaillé depuis deux ans	57 018	14,7 %	7 235	7,9 %	49 783	16,8 %
Total	387 704	100,0 %	91 443	100,0 %	296 260	100,0 %

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit des variables AGECA_T_G « Groupe d'âge » et de MATPAR « Prestations de maternité/parentales reçues ». Onglet 8 – tableaux 6a et 6b

La deuxième explication est qu'une femme a travaillé au cours des deux années précédant l'enquête, mais pas dans un emploi assurable, une raison qui touche principalement les travailleuses autonomes. Dans l'ensemble du Canada, c'est le cas de 6,8 % des nouvelles mères ; 1,0 % au Québec et 8,6 % hors Québec. L'écart Québec-hors Québec est similaire dans les deux groupes d'âge.

La troisième explication a trait aux femmes qui n'ont pas travaillé du tout depuis deux ans : 7,9 % au Québec, mais 16,8 % dans le reste du Canada. Chez les jeunes, c'est le cas de 15,4 % au Québec, mais de 22,0 % ailleurs ; chez les 25 à 44 ans, les pourcentages respectifs sont de 7,3 % et de 16,3 %. Dans plusieurs de nos analyses, nous avons trouvé un plus fort

taux d'activité chez les femmes québécoises qu'ailleurs au Canada, élément que nous discuterons dans la section 5.

Une analyse plus poussée indique qu'au Québec, 95 % des mères qui ont travaillé à temps partiel au cours de l'année de référence ont reçu des prestations de maternité, soit le même pourcentage que celles qui ont travaillé à temps plein toutes les semaines au Québec ou au Canada. Par contre, dans le Canada hors Québec, seulement 85,3 % des mères ayant travaillé certaines semaines à temps partiel et certaines semaines à temps plein ont reçu des prestations et le pourcentage n'était que de 44,6 % pour celles qui ont travaillé toutes les semaines à temps partiel²⁵.

4.4.2 Durée du congé de maternité/parental

Le tableau 4.6 présente la durée du congé rapporté par les mères pour le Canada, le Québec et le Canada hors Québec²⁶.

Tableau 4.6 : Nombre et répartition des mères, selon la durée du congé, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017

Durée du congé	Canada		Québec		Canada hors Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 à 4 mois	25 147	6,5	3 616	4,0	21 532	7,3
5 à 8 mois	30 977	8,0	12 761	14,0	18 216	6,1
9 à 12 mois	167 891	43,3	46 445	50,8	121 446	41,0
Plus d'un an	56 542	14,6	10 863	11,9	45 679	15,4
Ne pense pas retourner au travail	24 428	6,3	3 645	4,0	20 784	7,0
Ne sait pas ou pas déclaré	20 193	5,2	2 665	2,9	17 528	5,9
Non applicable (Valid skip)	62 527	16,1	11 451	12,5	51 076	17,2
Total	387 704	100,0	91 443	100,0	296 261	100,0

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit de la variable LEAVECAT « Durée du congé groupé ». Onglet 8 – tableaux 7a et 7b

Parmi l'ensemble des mères 43,3 % avaient l'intention de prendre entre 9 et 12 mois de congé et 14,6 % pensaient prendre plus d'un an. Davantage de Québécoises (50,8 %) que de Canadiennes hors Québec (41,0 %) pensaient prendre entre 9 et 12 mois. Un peu moins de Québécoises (11,9 %) pensaient prendre plus d'un an, comparativement à 15,4 % ailleurs au Canada. Parmi les mères du Québec 14,0 % pensaient prendre entre 5 et 8 mois comparativement à 6,1 % des mères du reste du Canada. Rappelons qu'au Québec, le régime particulier offre la possibilité aux femmes de prendre un maximum de 40 semaines de prestations à un taux de 75 % du salaire. Parmi les mères québécoises, 19,9 % ont choisi ce

²⁵ Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit des variables MATPAR « Prestations de maternité/parentales reçues » et FTPT_RY « Statut temps plein/partiel dans l'année de référence ». Onglet 8 – tableau

6c

²⁶ Dans ce cas aussi, les données administratives présentées dans la section 3 sur le nombre de semaines de prestations sont plus précises que celles-ci pour cerner la durée des congés. Celles-ci sont intéressantes parce qu'elles identifient les personnes qui ne pensent pas retourner au travail.

régime et ont pris une moyenne de 34,4 semaines, ce qui les ferait tomber dans l'intervalle de 5 à 8 mois (tableaux 3.6 et 3.7). Rappelons également que 25,5 % des pères québécois prennent une partie des prestations parentales, en plus des prestations de paternité, ce qui raccourcit aussi la période disponible pour les mères (section 3.3.1). Dans le cas de l'assurance-emploi, environ 11 % seulement des pères prennent des prestations parentales (section 3.2.1)

Peu de femmes dans les deux régions prennent moins de 5 mois : 4,0 % au Québec, 7,3 % dans le reste du Canada pour un total de 6,5 % des nouvelles mères canadiennes.

La très grande majorité des femmes pensent retourner au travail éventuellement : seulement 6,3 % ont indiqué avoir l'intention de ne pas y retourner : 4,0 % au Québec et 7,0 % des autres Canadiennes.

4.4.3 Réception d'un supplément de la part de l'employeur

Le tableau 4.7 indique le pourcentage de mères qui ont reçu des prestations complémentaires de la part de leur employeur ou d'une autre source, ainsi que le nombre de semaines reçues. Globalement, un peu plus de mères non québécoises (25,0 %) ont reçu des suppléments que les mères québécoises (22,8 %), mais les Québécoises ont reçu plus de semaines de prestations complémentaires.

Tableau 4.7 : Répartition des mères, selon qu'elles aient reçu des paiements additionnels de leur employeur ou d'une autre source, et la durée de ces prestations, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017

Paiements reçus de l'employeur, d'une assurance ou d'autres sources	Canada	Québec	Canada hors Québec
Paiements additionnels de l'employeur	21,6	20,4	22,1
0 à 8 semaines	7,6	6,1	8,1
9 à 17 semaines	7,1	3,5	8,3
18 semaines et plus	6,2	9,5	5,1
Durée non déclarée	0,7	1,3	0,6
Paiements additionnels d'autres sources	2,7	2,4	2,9
0 à 8 semaines	0,7	0,0	1,0
9 à 17 semaines	1,4	0,1	1,8
18 semaines et plus	0,6	2,3	0,1
Durée non déclarée	0,0	0,0	0,0
Aucun paiement additionnel	58,8	62,1	57,8
Non applicable ou non déclaré	16,8	15,1	17,3
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre de cas	387 704	91 444	296 260

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit de la variable ADDPAYM « Paiements reçus de l'employeur, assurance et autres prestations ». Onglet 8 – tableau 8.

4.5 Prestations de paternité ou parentales prises par les pères

4.5.1 Intention des conjoints de demander des prestations parentales ou non

Le tableau 4.8 montre le nombre de mères dont le conjoint (ou la conjointe) pensait demander des prestations, ou l'a déjà fait, ainsi que le pourcentage de ces conjoints qui avaient un revenu d'emploi²⁷.

Sans surprise, 77,0 % des conjoints des mères du Québec ont demandé des prestations de paternité ou parentales, comparativement à seulement 10,5 % des conjoints dans les autres provinces. Ce n'est pas avant 2019 qu'on pourrait s'attendre à une augmentation significative de la participation aux prestations de la part des pères et autres conjoints dans le Canada hors Québec, étant donné que l'introduction de cinq semaines de prestations parentales réservées au deuxième parent date de mars 2019 seulement.

Au total, 83,7 % des conjoints qui ont demandé des prestations ou qui avaient l'intention de le faire avaient aussi un revenu d'emploi au cours du mois de référence, mais le pourcentage était plus élevé au Québec (88,0 %) que dans le reste du Canada (74,1 %). Parmi les conjoints qui n'avaient pas l'intention de demander des prestations, c'était le contraire, mais la différence était moindre : 89,8 % des conjoints québécois avaient aussi un revenu d'emploi, comparativement à 92,9 % des conjoints du Canada hors Québec, pour un chiffre d'ensemble de 92,7 %. Parmi les conjoints du Canada hors Québec pour lesquels la mère n'a pas répondu à la question, seulement 59,0 % avaient un revenu d'emploi, le seul chiffre plutôt faible et cela ne concernait que 2,0 % des conjoints.

Tableau 4.8 : Nombre et répartition des mères, selon l'intention du conjoint de demander des prestations parentales ou non, et pourcentage ayant un revenu d'emploi, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017

Décision du conjoint	Canada		Québec		Canada hors Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
A réclamé ou à l'intention de réclamer Conjoint avec revenu d'emploi	101 691 83,7 %	26,2	70 436 88,0 %	77,0	31 255 74,1 %	10,5
N'a pas l'intention de réclamer Conjoint avec revenu d'emploi	247 215 92,7 %	63,8	16 273 89,8 %	17,8	230 942 92,9 %	78,0
Non applicable (Valid skip)	30 844	8,0	2 797	3,1	28 048	9,5
Non déclaré Conjoint avec revenu d'emploi	7 954 67,3 %	2,1	1 938 93,3 %	2,1	6 016 59,0 %	2,0
Total	387 704	100,0	91 443	100,0	296 261	100,0

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit des variables SPCLAIM « Prestations parentales réclamées par l'époux » et SPEMP « Revenus d'emploi reçus par l'époux/conjoint ». Onglet 8 – tableaux 9a et 9b

Note : La question sur les gains d'emploi du conjoint s'applique au mois de référence. Au Québec, 9,7 % des mères n'ont pas répondu à la question sur le revenu d'emploi du conjoint ; le chiffre était de 6,3 % dans les autres provinces.

²⁷ Les estimations basées sur les données administratives des sections 3.2.1 et 3.3.1 sont plus précises que celles-ci, mais ne donnent pas d'informations sur le pourcentage des conjoints ayant un revenu d'emploi et les raisons de ne pas réclamer des prestations (voir tableau 4.9).

4.5.2 Raisons expliquant la décision de ne pas demander des prestations pour pères

Le tableau 4.9 rapporte les raisons déclarées par les mères expliquant pourquoi leur conjoint ou conjointe ne réclameraient pas de prestations parentales (ou de paternité au Québec).

Au Québec, dans 51,7 % des cas, la raison donnée était le fait que le conjoint n'était pas admissible au RQAP. La non-admissibilité à l'AE était invoquée par seulement 17,6 % des conjoints hors Québec. Toutefois, il faut se rappeler que cette réponse s'applique aux conjoints de seulement 17,8 % des mères au Québec, mais aux conjoints de 78,0 % des mères hors Québec (tableau 4.8). Alors, la non-admissibilité des conjoints au RQAP ou à l'AE affectait 9,2 % des mères du Québec et 13,7 % des mères hors Québec (tout en se rappelant que 5,2 % des mères québécoises et 11,5 % des autres Canadiennes n'avaient pas de conjoint ou n'ont pas répondu à la question). Une partie de cette différence s'explique aussi par le fait que la plupart des travailleurs autonomes ne sont pas admissibles aux prestations de l'AE, alors qu'au Québec, ils sont admissibles au RQAP.

Signalons aussi qu'au Québec, moins de conjoints que dans le reste du Canada invoquaient les raisons que la « mère veut rester à la maison », la « mère peut plus facilement prendre congé du travail » ou que c'est « plus avantageux financièrement ». La plus grande générosité du régime québécois et l'existence de prestations de paternité réservées aux pères expliquent non seulement la plus grande participation des pères aux prestations, mais aussi les différences dans les explications.

Tableau 4.9 : Répartition des mères selon la raison donnée pourquoi le conjoint ne réclame pas des prestations parentales, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017

Raison donnée pourquoi le conjoint ne réclame pas des prestations parentales	Canada	Québec	Canada hors Québec
Mère veut rester à la maison	35,9 %	24,8 %	36,7 %
Mère peut plus facilement prendre congé du travail	11,7 %	5,6 %	12,2 %
Plus avantageux financièrement	15,7 %	7,0 %	16,3 %
Époux non admissible à l'AE ou le RQAP	19,8 %	51,7 %	17,6 %
Autre	15,0 %	11,0 %	15,3 %
Non déclaré	1,8 %	0,0 %	2,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre de cas	247 215	16 273	230 942
% des conjoints ne prenant pas les prestations	63,8 %	17,8 %	78,0 %

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit de la variable REASPNCL « Raison pour laquelle l'époux n'a pas réclamé des prestations parentales ». Onglet 8 – tableau 10

4.6 Situation des mères par rapport au marché du travail au cours de la semaine de référence

4.6.1 Mères en chômage, inactives ou au travail

Le tableau 4.10 indique la situation des mères d'un enfant de 0 à 12 mois sur le marché du travail au cours de la semaine de référence selon qu'elles ont reçu des prestations de maternité/parentales ou non.

La grande majorité des mères d'un enfant de 0 à 12 mois, soit 86,9 % dans l'ensemble, sont encore inactives, c'est-à-dire en congé. Toutefois, le pourcentage est plus élevé dans le Canada hors Québec (88,3 %) qu'au Québec (82,1 %). Il est aussi plus élevé chez les mères qui ont reçu des prestations (89,6 %) que chez celles qui n'en ont pas reçues (80,4 %). Ainsi, au Canada hors Québec 92,5 % des mères qui ont reçu des prestations étaient encore en congé comparativement à 82,5 % des mères québécoises. Parmi les mères canadiennes hors Québec, 80,6 % des mères qui n'ont pas reçu des prestations étaient inactives alors que c'était le cas de 78,8 % des mères du Québec, une différence peu significative.

Tableau 4.10 : Nombre et répartition des mères d'un enfant de 0 à 12 mois, selon leur situation sur le marché du travail dans la semaine de référence, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017

Situation sur le marché du travail	Canada		Québec		Canada hors Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble des mères						
Mères en chômage	16 457	4,2	4 921	5,4	11 536	3,9
Mères inactives	336 836	86,9	75 084	82,1	261 752	88,3
Mères au travail	34 411	8,9	11 438	12,5	22 972	7,8
Total	387 704	100,0	91 443	100,0	296 259	100,0
Mères qui ont reçu des prestations de maternité/parentales						
Mères en chômage	9 136	3,3	3 648	4,5	5 488	2,8
Mères inactives	245 093	89,6	66 774	82,5	178 319	92,5
Mères au travail	19 385	7,1	10 482	13,0	8 903	4,6
Sous-total	273 614	100,0	80 904	100,0	192 709	100,0
Mères qui n'ont pas reçu des prestations de maternité/parentales						
Mères en chômage	7 321	6,4	1 273	12,1	6 049	5,8
Mères inactives	91 743	80,4	8 310	78,8	83 433	80,6
Mères au travail	15 026	13,2	957	9,1	14 069	13,6
Sous-total	114 089	100,0	10 539	100,0	103 550	100,0

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit des variables MATPAR « Prestations de maternité/parentales reçues » et TYPES « Type de répondants tel que déterminé par l'ÉCAE ». Onglet 8 – tableaux 11a et 11b

Globalement, 16 457 mères canadiennes, soit 4,2 %, étaient en chômage au cours de la semaine de référence. Sur ce total, la majorité des mères en chômage, soit 9 136 femmes, avaient reçu des prestations et risquaient ainsi d'être touchées par la règle qui limite à 50 semaines la combinaison de prestations spéciales et les prestations régulières. C'est particulièrement le cas au Québec où les trois-quarts des mères en chômage avaient reçu des

prestations : 3 648 sur un total de 4 921. Dans le reste du Canada, 5 488 mères ayant reçu des prestations étaient en chômage soit 48 % du total des 11 536 mères en chômage.

Dans l'ensemble, 8,9 % des mères canadiennes d'un enfant de 0 à 12 mois étaient au travail dans la semaine de référence, soit 34 411 femmes ; c'était le double du nombre qui était en chômage. Au Québec, la très grande majorité des mères au travail avaient reçu des prestations (10 482) alors que seulement 957 n'en avaient pas reçues. La situation était inversée dans le Canada hors Québec où parmi les 22 973 femmes au travail, 61 %, soit 14 069, n'avaient pas reçu des prestations. Une grande partie de celles-ci étaient probablement des travailleuses autonomes.

Soulignons que si l'enquête avait été menée auprès des mères dont l'enfant avait, par exemple, entre 6 et 18 mois ou entre 9 et 24 mois, une plus grande proportion aurait terminé leur période de prestations et davantage de mères seraient déjà retournées sur le marché du travail. Elles auraient alors été soit en chômage soit en emploi. Le nombre de femmes touchées par la limite de 50 semaines de prestations est, donc, plus important que les chiffres indiqués dans le tableau 4.10.

4.6.2 Entente pour retourner chez le même employeur

Le tableau 4.11 présente le nombre et la répartition des mères, selon qu'elles aient, ou non, une entente avec leur employeur pour retourner dans le même emploi et leur statut sur le marché du travail dans la semaine de référence, pour le Canada, le Québec et le Canada hors Québec.

Dans l'ensemble, 221 486 mères, soit 57,1 % des 387 704 mères représentées par l'ECAE, avaient une entente pour retourner chez le même employeur ; 51 291 ou 13,2 % n'en avaient pas. La question ne s'appliquait pas à 114 926 mères ou elles n'ont pas répondu à la question (29,6 %), soit parce qu'elles étaient des autonomes, soit parce qu'elles n'étaient pas en emploi au moment de débiter leur congé. Le pourcentage de mères ayant une entente avec leur employeur était un peu plus faible au Québec (53,9 %) que dans le reste du Canada (58,1 %).

La presque totalité des mères qui avaient une entente avec leur employeur pour y retourner après le congé de maternité/parental étaient encore inactives pendant la semaine de référence et, cela, partout au Canada : 99,6 % au Québec et 98,6 % hors Québec. Par contre, seulement 75,7 % des mères qui n'avaient pas d'entente et 68,9 % de celles pour lesquelles la question n'était pas applicable ou qui n'ont pas répondu à la question étaient encore inactives, davantage en dehors du Québec qu'au Québec.

Parmi les mères en chômage, 11 110 sur 16 457, ou 67 %, n'avaient pas d'entente avec leur employeur pour pouvoir retourner au même emploi. Cela suggère ou bien que leur emploi n'était pas protégé pendant le congé de maternité/parental ou bien qu'elles étaient déjà en chômage au moment de démarrer leur congé. Un autre 1 930 mères (12 %) avaient une entente mais se sont retrouvées en chômage quand même. Dans les cas de 3 417 mères (21 %), la question n'était pas applicable (surtout) ou elles n'ont pas répondu à la question. Puisque presque tous ces cas se trouvaient au Canada hors Québec, il est probable qu'il s'agit de travailleuses autonomes en grande partie.

Parmi les 34 411 mères déjà au travail, dans 94 % des cas (32 382 femmes), la question n'était pas applicable (surtout) ou elles n'ont pas répondu à la question.

Ici aussi, les résultats auraient probablement été significativement différents si l'enquête avait été menée auprès de mères dont l'enfant avait jusqu'à 24 mois et que leur congé était terminé.

Tableau 4.11 : Nombre et répartition des mères d'un enfant de 0 à 12 mois, selon leur situation sur le marché du travail dans la semaine de référence, et le fait ou non d'avoir une entente avec leur employeur pour retourner au même emploi, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017

Situation sur le marché du travail	Canada		Québec		Canada hors Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mères qui ont une entente pour retourner chez le même employeur						
Mères en chômage	1 930	0,9	0	0,0	1 930	1,1
Mères inactives	218 886	98,8	49 103	99,6	169 784	98,6
Mères au travail	670	0,3	195	0,4	475	0,4
Sous-total – nombre	221 486	100,0	49 297	100,0	172 188	100,0
% des mères	57,1 %		53,9 %		58,1 %	
Mères qui n'ont pas d'entente pour retourner chez le même employeur						
Mères en chômage	11 110	21,7	4 710	30,6	6 400	17,8
Mères inactives	38 823	75,7	9 713	63,0	29 110	81,1
Mères au travail	1 359	2,6	993	6,4	366	1,0
Sous-total – nombre	51 291	100,0	15 416	100,0	35 875	100,0
% des mères	13,2 %		16,9 %		12,1 %	
Non déclaré ou non applicable (enchaînement valide)						
Mères en chômage	3 417	3,0	211	0,8	3 206	3,6
Mères inactives	79 128	68,9	16 269	60,9	62 859	71,3
Mères au travail	32 382	28,2	10 250	38,3	22 132	25,1
Sous-total – nombre	114 926	100,0	26 730	100,0	88 196	100,0
% des mères	29,6 %		29,2 %		29,8 %	
Ensemble des mères						
Mères en chômage	16 457	4,2	4 921	5,4	11 536	3,9
Mères inactives	336 836	86,9	75 084	82,1	261 753	88,3
Mères au travail	34 411	8,9	11 438	12,5	22 973	7,8
Total – nombre	387 704	100,0	91 443	100,0	296 259	100,0
% des mères	100,0 %		100,0 %		100,0 %	

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit des variables EMPAGREE « Entente avec employeur pour reprendre emploi » et TYPES « Type de répondants tel que déterminé par l'ECAE ». Onglet 8 – tableaux 12a et 12b

Note : Le « non applicable » ou « enchaînement valide » dans le troisième bloc du tableau réfère aux femmes qui n'avaient pas d'emploi avant le début de leur congé ou qui étaient des travailleuses autonomes.

4.7 Revenu des ménages suite à la naissance ou l'adoption d'un enfant

Le tableau 4.12 répartit les mères d'un enfant de 0 à 12 mois selon qu'elles jugent que le revenu du ménage était suffisant pour rencontrer les dépenses courantes au cours du mois de référence (celui où a eu lieu l'enquête) et selon la principale source du revenu.

Tableau 4.12 : Répartition des mères selon la suffisance du revenu du ménage pour rencontrer les dépenses courantes et la principale source du revenu au cours du mois de référence, Canada, Québec et Canada hors Québec, 2017

Principale source du revenu au cours du mois de référence	Canada	Québec	Canada hors Québec
Revenu suffisant pour payer toutes les dépenses ordinaires			
Gains du conjoint ou autre membre de la famille	46,5	47,0	46,3
Gains de la mère ou revenu d'autonome	3,1	5,5	2,4
Prestations d'AE-RQAP de la mère	4,4	9,6	2,8
Prestations d'AE d'un autre membre du ménage	0,7	0,8	0,7
Aide sociale ou autre transfert gouvernemental	1,6	2,1	1,4
Autres sources et autres réponses	2,7	2,6	2,7
Sous-total	59,0	67,6	56,3
Revenu suffisant pour payer la plupart des dépenses ordinaires			
Gains du conjoint ou autre membre de la famille	18,3	10,7	20,7
Gains de la mère ou revenu d'autonome	0,5	0,5	0,5
Prestations d'AE-RQAP de la mère	3,2	4,5	2,8
Prestations d'AE d'un autre membre du ménage	1,2	3,0	0,6
Aide sociale ou autre transfert gouvernemental	1,2	0,3	1,5
Autres sources et autres réponses	2,3	1,9	2,4
Sous-total	26,7	20,9	28,5
Revenu suffisant pour payer une partie des dépenses ordinaires			
Gains du conjoint ou autre membre de la famille	5,2	4,1	5,6
Gains de la mère ou revenu d'autonome	0,5	0,0	0,6
Prestations d'AE-RQAP de la mère	1,6	0,3	2,0
Prestations d'AE d'un autre membre du ménage	0,5	1,2	0,2
Aide sociale ou autre transfert gouvernemental	0,9	0,9	1,1
Autres sources et autres réponses	1,1	1,6	1,0
Sous-total	9,8	8,1	10,3
Revenu suffisant pour payer très peu ou aucune des dépenses ordinaires			
Gains ou AE du conjoint ou autre membre du ménage	1,2	1,4	1,1
Gains ou AE-RQAP de la mère	0,3	0,3	0,4
Autres sources et autres réponses	1,7	1,4	1,9
Sous-total	3,2	3,1	3,4
Non applicable, ne sait pas ou refus de répondre à la question			
Sous-total	1,4	0,4	1,6
Total des cas	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre de cas	387 704	91 444	296 260

Source : Enquête sur la couverture de l'assurance emploi. Il s'agit des variables ADEQUACY « Revenu du ménage suffisant pour rencontrer vos dépenses courantes » et AF_Q07 « Principale source d'argent pour payer les dépenses du ménage ». Onglet 8 – tableau 13. Notez que la question a trait à la principale source d'argent et non pas à la répartition des revenus entre les différentes sources.

Notes : La rubrique « Aide sociale ou autre transfert gouvernemental » inclut l'aide sociale, une assurance invalidité ou une indemnisation des accidents du travail, une prestation du RPC/RRQ de la répondante ou du conjoint, des prêts ou des bourses d'études et l'Allocation canadienne pour enfants. Il n'est pas indiqué si cette rubrique inclut des prestations pour enfants des provinces, notamment au Québec.

La rubrique « Autres sources et autres réponses » inclut une aide financière d'amis(es) ou de la famille, un revenu de placements, intérêts, dividendes, location, des épargnes, un prêt ou du crédit, une pension alimentaire pour la répondante ou un enfant, d'autres sources, non applicable (« enchaînement valide »), ne sait pas et refus de répondre.

Au total, 59,0 % des mères canadiennes jugeaient que le revenu de leur ménage était suffisant pour rencontrer les dépenses courantes au cours du mois de référence, mais le pourcentage était significativement plus élevé au Québec (67,6 %) que dans le reste du Canada (56,3 %). À l'intérieur de ce groupe, le pourcentage qui comptait principalement sur les gains du conjoint était de 46,5 % et était similaire au Québec qu'ailleurs au Canada. Par contre, 5,5 % des ménages québécoises comptaient sur les gains de la mère et 9,6 % sur ses prestations d'AE (voire du RQAP), comparativement à 2,4 % et 2,8 % respectivement au Canada hors Québec.

Cette différence s'explique, du moins en partie, par le fait que les prestations du RQAP sont plus généreuses que celles de l'AE et que davantage de mères en reçoivent au Québec. La différence au niveau du pourcentage des ménages qui comptent sur les gains de la mère pourrait s'expliquer par la plus grande accessibilité des services de garde et leur moindre coût, qui facilitent le retour au travail après le congé.

Au total, 26,7 % des mères canadiennes d'un enfant de 0 à 12 mois jugeaient que le revenu du mois de référence était suffisant pour payer la plupart des dépenses ordinaires. Ce pourcentage était plus élevé dans le Canada hors Québec (28,5 %) qu'au Québec (20,9 %), comblant l'écart qui se manifeste dans le pourcentage qui considère le revenu suffisant pour payer toutes les dépenses. Parallèlement, le pourcentage qui comptait principalement sur les gains du conjoint ou un autre membre de la famille était plus élevé au Canada hors Québec qu'au Québec. Cependant, 4,5 % des ménages de ce groupe comptaient principalement sur les prestations du RQAP de la mère alors que 2,8 % des mères des autres provinces ont cité les prestations de l'AE.

Les pourcentages des mères qui considèrent que le revenu était suffisant pour payer seulement une partie des dépenses (9,8 % pour l'ensemble du Canada) ou pour payer très peu ou aucune des dépenses (3,2 % au Canada) n'étaient pas très différents entre le Québec et les autres provinces.

Par ailleurs, un peu plus de 57 % des mères ont indiqué que le revenu du ménage a diminué dans le mois suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant. Le tiers disaient que le revenu n'a pas changé et entre 8 et 9 % disaient qu'il a augmenté (ne sait pas ou refus de répondre compte pour environ 1 %). Il y a peu de différences dans ces pourcentages entre le Québec et le reste du Canada²⁸.

²⁸ ECAE, Variable M_INCDEC « Aug/dim du revenu après la naissance/adoption », Onglet 8 - tableau 14. Dans beaucoup de cas, le revenu n'aura pas changé dans le mois suivant la naissance/adoption parce que la mère aurait débuté ses prestations plus d'un mois avant l'accouchement. La chute des revenus aurait alors été antérieure à ce mois. Dans d'autres cas, la mère n'était pas sur le marché du travail et n'était pas admissible aux prestations. Le revenu a pu augmenter si, par exemple, le conjoint a commencé un nouvel emploi ou a eu une promotion. Il a aussi pu augmenter parce que la mère était déjà en congé et a commencé ses prestations au moment de l'accouchement. En d'autres mots, les réponses ont été influencées par le fait que la question réfère au mois suivant la naissance/adoption et les circonstances particulières du ménage.

4.8 Résumé : la situation sur le marché du travail des nouvelles mères

Deux constats principaux découlent des données présentées dans la section 4. D'une part, la majorité des jeunes mères ont un attachement important au marché du travail, malgré des interruptions et des réductions d'heures en raison de leur maternité et leurs responsabilités familiales. Deuxièmement, la maternité entraîne une chute importante des revenus des mères et, donc de leur ménage. Ce sont deux questions que nous développerons davantage dans la prochaine section 5.

Selon le tableau 4.1, 60,5 % des mères d'un enfant de 0 à 12 mois appartenaient à un couple à deux soutiens, et 5,0 % étaient des monoparentales pour lesquelles leur propre salaire est généralement la principale source du revenu.

Pendant l'année de référence (les 12 mois précédant la naissance/adoption), 55,7 % des mères ont travaillé dans un emploi salarié à temps plein, dont 31,1 % pendant 52 semaines, 17,7 % entre 39 et 51 semaines, et 4,7 % pendant de 26 à 38 semaines (tableau 4.2). Un autre 19,0 % ont travaillé à temps partiel, dont 13,3 % pendant au moins 26 semaines. Seulement 11,8 % ont dit n'avoir effectué aucune semaine de travail et 13,5 % ont travaillé plus ou moins longtemps mais pas nécessairement dans un emploi salarié ou sans avoir indiqué si c'était à temps partiel ou à temps plein (ou n'ont pas répondu à la question). Ces chiffres sous-estiment la proportion des femmes qui travaillent normalement à l'année longue et à temps plein parce que bon nombre ont commencé leur congé de maternité avant la naissance de leur enfant.

Selon le tableau 4.3, 73,4 % des mères d'un enfant de 0 à 12 mois occupaient un emploi permanent dont 60,7 % à temps plein. Dans 11,6 % des cas, l'emploi était non permanent ; 7,8 % faisaient un travail indépendant et 7,2 % ont déclaré ne pas avoir travaillé ou n'ont pas répondu à la question.

Dans l'ensemble du Canada, seulement 3,1 % des ménages de ces mères ont reçu de l'aide sociale au cours du mois précédant la naissance/adoption. Plus de la moitié des ménages avaient des revenus de plus de 60 000 \$ par année (tableau 4.4).

Au Québec, 88,5 % des mères ayant participé à l'enquête disent avoir reçu des prestations de maternité/parentales (tableau 4.5). Ce chiffre diffère du 77,9 % estimé dans la section 3.2.1 sur la base des données administratives du RQAP, ce qui suggère un certain degré d'erreur dû à la petite taille de l'échantillon de l'ECAE. Toutefois, les deux pourcentages sont une indication de la proportion des mères qui ont travaillé au cours de l'année précédant la naissance. Dans le reste du Canada, 65,0 % des mères disent avoir reçu des prestations, comparativement à notre estimation de 60,5 %, basée sur le nombre de naissances et les données administratives du CAEC (section 3.1.1).

Toujours selon le tableau 4.5, 9,6 % des femmes qui n'ont pas reçu des prestations dans les provinces autres que le Québec, disent, quand même, avoir travaillé dans un emploi assurable, mais probablement pendant pas assez longtemps. C'est surtout le cas des jeunes de moins de 25 ans. Au Québec, seulement 2,6 % des femmes étaient dans cette situation. Seulement 16,8 % des Canadiennes hors Québec et 7,9 % des Québécoises ont dit ne pas avoir travaillé depuis deux ans.

Selon le tableau 4.6, 68,8 % des mères québécoises pensaient reprendre leur emploi après un congé d'un maximum de 12 mois, comparativement à 57,8 % des mères dans les autres provinces. Seulement 6,3 % des nouvelles mères pensaient ne pas retourner au marché du

travail, du moins dans l'immédiat. Les autres pensaient prendre plus d'un an de congé, ne savaient pas quand elles allaient retourner ou la question ne s'appliquait pas à elles (ne travaillaient pas avant le congé ou travailleuses autonomes).

Le tableau 4.10 indique qu'au moment où l'ECAE a été menée, 8,9 % des mères étaient déjà retournées au travail et 4,2 % étaient en chômage. Les pourcentages étaient plus forts chez les femmes qui n'avaient pas reçu des prestations de maternité/parentales.

Selon le tableau 4.11, 57,1 % des répondantes à l'ECAE avaient une entente pour retourner chez le même employeur, un peu plus dans le Canada hors Québec qu'au Québec. Parmi les 51 291 mères qui n'avaient pas une telle entente, 21,7 % étaient déjà en chômage.

Malgré les différents chiffres²⁹, on peut conclure qu'entre 70 % et 90 % des mères ayant un enfant d'un an ou moins avaient participé activement au marché du travail avant la naissance/adoption de leur enfant et que la grande majorité de celles-ci avaient l'intention de reprendre leur travail après leur congé, à plus ou moins brève échéance.

L'attachement au marché du travail semble être plus fort au Québec, sans doute en raison de la disponibilité des services de garde à frais abordables, et les dispositions du RQAP qui accueille les travailleuses autonomes et dont les conditions d'admissibilité sont plus faciles qu'à l'assurance-emploi.

Selon le tableau 4.12, 88,5 % des mères québécoises et 84,3 % des mères des autres provinces ont indiqué que le revenu du ménage était suffisant pour payer toutes les dépenses ordinaires ou la plupart. Toutefois 11,2 % des Québécoises et 13,6 % des autres Canadiennes ont indiqué que le revenu était insuffisant pour leurs dépenses ordinaires.

Un peu plus de 57 % des mères ont déclaré que le revenu de leur ménage a diminué dans le mois suivant la naissance ou l'adoption (section 4.7.1). Parmi le tiers des femmes qui disent que le revenu n'a pas changé, il y avait peut-être un certain nombre qui avaient commencé leur congé bien avant la naissance et, donc, que la diminution du revenu était préalable au mois suivant la naissance

²⁹ Les différences entre chiffres sur le pourcentage des femmes qui n'ont pas travaillé au cours de l'année précédant la naissance s'expliquent en partie par la façon dont les questions ont été posées et par les circonstances différentes pour chaque répondante. En particulier, une femme a pu commencer son congé bien avant la naissance ou le congé de maternité a pu être précédé par une période de retraite préventive, de maladie ou de chômage.

5. LA PÉNALITÉ ÉCONOMIQUE LIÉE À LA MATERNITÉ

Les prestations de maternité ont été créées en 1971 pour assurer un revenu aux nouvelles mères pendant la période périnatale quand elles ne pouvaient exercer un emploi rémunéré. Par la suite, on a ajouté des prestations parentales pour permettre aux mères, et aussi aux pères, de passer plus de temps avec leur nouvel enfant, biologique ou adopté. Ces prestations visent aussi à renforcer l'attachement au marché du travail, c'est-à-dire le droit des femmes de retourner à leur emploi après le congé et de poursuivre leur carrière.

Les études recensées ici tentent de mesurer les différences de salaire entre les femmes avec enfants et les femmes sans enfant, mais pas ceux entre les femmes, avec ou sans enfant, et les hommes. Selon grand nombre d'analystes, celles-ci sont aussi attribuables en grande partie à la répartition sexuelle des tâches et les stéréotypes concernant le rôle social des femmes, c'est-à-dire de porter des enfants et de s'en occuper. Cette dimension ne sera pas abordée ici, mais il ne faudrait pas l'oublier.

Ici, nous allons d'abord documenter l'ampleur et la durée de l'écart salarial lié à la naissance/adoption d'un enfant et regarder les différents facteurs qui peuvent l'affecter. Après une brève recension des études sur le sujet (section 5.1), nous présenterons quelques données sur les taux d'activité, de chômage et d'emploi selon le sexe, le type de famille, la présence et l'âge des enfants (section 5.2), sur le partage des tâches des soins aux enfants et de travail ménager (section 5.3), et sur la contribution des femmes au revenu familial (section 5.4). Suivra une recension de la protection de l'emploi offerte par les lois sur les normes du travail à travers le Canada lors des congés de maternité et parentaux, ainsi que les autres congés donnant lieu à des prestations spéciales de l'AE (section 5.5). Un résumé des informations sur l'impact de la maternité sur la situation économique des femmes et des hommes complètera cette discussion (section 5.6).

5.1 Résumé des études traitant de l'impact de la maternité sur le revenu des femmes

Depuis près de 30 ans, des recherches empiriques se sont multipliées sur ce qu'on appelle le « *motherhood penalty* » en anglais, « la pénalité économique, ou l'écart salarial, liée à la maternité » en français.

Plusieurs de ces recherches tentent aussi de mesurer le « *fatherhood bonus* », à savoir le fait que les pères gagnent davantage que les hommes sans enfant et que souvent leur salaire augmente lors de la naissance d'un enfant.

Compte tenu du nombre significatif de recherches sur cette question, nous allons nous limiter à la recension fait par Connolly et coll. ainsi que sur leur étude pour le Québec et le Canada³⁰.

5.1.1 Recension des écrits – éléments d'explication

Quatre types d'explication ont été avancés pour expliquer les causes de la pénalité liée à la maternité. En premier, les absences du marché du travail dans la période périnatale font perdre de l'argent à la mère dans l'immédiat. À plus long terme, les mères acquièrent moins

³⁰ Marie Connolly, Marie Mélanie Fontaine, Catherine Haeck, 2018, *État des lieux sur les écarts de revenus entre les parents et les femmes et hommes sans enfants au Québec et dans le reste du Canada*. Dans certains cas, nous allons faire référence aux études citées par Connolly et coll. Les références bibliographiques concernées se retrouvent dans le document source. Onglet 9

d'expérience et obtiennent moins de promotions, ce qui hypothèque leur trajet de carrière (Ruhm, 1998). Cet effet serait d'autant plus important que la durée du congé est longue (Aisenbrey et coll., 2009; Pettit et Hook, 2005). D'autres analystes constatent que les femmes qui reviennent rapidement au marché du travail, subissent moins de pertes (Lundberg et Rose, 2000; Zhang, 2020; Phipps et coll., 2001).

Une deuxième explication est à l'effet que les femmes qui veulent devenir mères choisiraient des carrières qui leur offrent plus de flexibilité en termes d'heures et d'absences afin d'avoir plus de temps pour le travail domestique et le soin aux enfants (Becker, 1981). Certains auteurs affirment également que les futures mères investiraient moins dans leur capital humain, c'est-à-dire leur éducation (Budig, 2014; Pearce et Rosenbloom, 1999). Toutefois, plusieurs analyses empiriques indiquent qu'avant d'avoir un enfant, les femmes qui deviendront mères ne sont pas moins scolarisées et ne gagnent pas moins que les femmes qui n'auront jamais d'enfant (Zhang, 2010).

Une troisième explication a trait à la discrimination exercée par les employeurs à l'égard des mères qu'ils perçoivent comme étant moins investies dans leur travail. Alors, les jeunes mères seraient exclues des promotions et des formations (Self, 2005; Correll et coll., 2007). Par contre, Uunk et coll. (2005) et Budig et coll. (2012) constatent que dans les pays où l'accès au marché du travail ou aux emplois majoritairement masculins est difficile pour toutes les femmes, il y a moins d'écart entre les parcours professionnels des mères et des femmes sans enfant.

Finalement, un autre courant met l'accent sur les politiques de soutien aux familles dans chaque pays. Self (2005), Mandel et Shalev (2009) et Haeck et coll. (2015) pointent la disponibilité et coût abordable des services de garde comme un facteur pour encourager ou décourager l'activité des femmes. Hegewisch et Gronick (2011) observent que les congés de maternité payés et la protection de l'emploi donnent lieu à une plus grande continuité dans le développement professionnel des femmes. Jaumotte (2003) affirme que les régimes fiscaux familiaux, plutôt qu'individuels, ont pour effet d'imposer lourdement le deuxième revenu dans la famille et, donc, de décourager le travail des femmes. Par ailleurs, dans certaines sociétés occidentales, le travail à temps partiel répandu ou les heures de travail flexibles peuvent renforcer la division sexuelle du travail ainsi que les stéréotypes de genre et accroître les inégalités de revenu entre les femmes et les hommes.

5.1.2 Recension des écrits - études empiriques

Le tableau 5.1 résume les résultats empiriques de sept études récentes sur l'écart salarial entre les femmes avec enfants et celles sans enfant, dans un grand nombre de pays.

Selon cette compilation, les écarts seraient les plus grands dans les pays en voie de développement : moins 42 % dans les 21 pays étudiés par Aguéro et coll. et moins 37 % en Chine. Par contre, en Colombie, l'écart serait de seulement moins 1,8 %. En Europe, l'Allemagne (moins 13 % ou moins 16 %) et le Royaume Uni (moins 21 % ou moins 13 %) auraient les écarts les plus importants. En comparaison, il n'y aurait pas d'effet en France et les mères danoises gagneraient 4 % de plus que les femmes sans enfant.

Aux États-Unis, selon Budig et England, la pénalité serait de seulement moins 2 % pour les femmes mariées, mais de moins 12 % pour celles qui n'ont jamais été mariées. Gangl et Zieffle mesurent une pénalité de moins 16 % par enfant, alors que Pal et Waldfogel ont trouvé que la pénalité a diminué de moins 10 % en 1977 à plus 0,4 % en 2007.

Tableau 5.1 : Résultats de sept études sur l'écart de revenu lié à la maternité à travers le monde

Étude	Pays et années	Échantillon	Résultats (non ajustés)
Aguéro et coll. (2011)	21 pays, surtout Afrique et Amérique latine, 1994-1999	Femmes âgées de 20 à 44 ans avec ou sans enfant de moins de 18 ans	- 42 %
Budig et England (2001)	États-Unis 1982-1993	Femmes âgées de 17 à 35 ans avec ou sans enfant	Femmes mariées : - 2 % Jamais mariées : - 12 %
Davies et Pierre (2005)	11 pays de l'Union européenne 1994-1999	Femmes âgées de 30 à 40 ans avec ou sans enfant	Allemagne : -13 % Danemark : + 4 % France : 0 % Royaume-Uni : -21 %
Gamboa et Zuluaga (2013)	Colombie 2008	Femmes 18 à 45 ans avec ou sans enfant Femmes 18 à 65 ans avec ou sans enfant	-1,8 %
Gangl et Ziefle (2009)	Allemagne 1984-2001 Royaume-Uni 1991-2002 États-Unis 1979-1996	Femmes de 20 à 39 ans - varie selon le pays	-16 % par enfant -13 % par enfant -16 % par enfant
Pal et Waldfogel (2014)	États-Unis 1977-2007	Femmes âgées de 25 à 44 ans avec ou sans enfant de 0 à 17 ans	En 1977 : -10 % En 2007 : + 0,4 %
Zhang et coll. (2008)	5 grandes villes de Chine, 2001-2002	Femmes ayant eu au moins un enfant versus femmes n'ayant jamais eu d'enfant	- 37 %

Source : Connolly et coll. (2018) p. 20. Onglet 9

Note : Les pénalités mesurées ne tiennent pas compte de caractéristiques différentes possiblement explicatives.

Au Canada, Phipps et coll. (2001), utilisant des données de 1995 sur des femmes travaillant à temps plein, ont trouvé un écart de 17 % entre les mères et les femmes sans enfant du même âge et ayant le même statut familial. Environ 5 points de pourcentage seraient attribuables à des interruptions de travail, un autre 4 points au fait que les mères passent plus de temps à s'occuper des enfants et faire des tâches ménagères ; le chômage expliquerait 6,5 points.

Pour la période 1983 à 2004 au Canada, Zhang (2010) observe une pénalité de 41 % au niveau du revenu des femmes à l'année de la naissance d'un enfant, effet réduit à 18 % lorsque la femme reçoit des prestations de l'assurance-emploi. L'année suivant la naissance, la pénalité serait de 32 %, (aussi réduite si la femme a reçu des prestations de l'AE). La pénalité serait encore de 10 % jusqu'à 4 ans après la naissance, baissant à 5 % après 9 ans. Le fait de changer d'employeur lors du retour sur le marché du travail augmente la pénalité associée à la maternité.

5.1.3 Étude de Connolly et coll. sur le Québec et le Canada hors Québec

Connolly et coll. ont examiné l'écart salarial lié à la maternité avec deux ensembles de données. La première analyse utilise des données sur 9 000 femmes, tirées des Enquêtes sociales générales (ESG) de 2001, 2006 et 2011. Ces femmes étaient âgées de 25 à 54 ans, et avaient travaillé à temps plein pendant au moins 51 semaines au cours des 12 mois précédant l'enquête. L'estimation de la perte de revenu est, donc, très conservatrice parce qu'on ne tient pas compte des mères travaillant à temps partiel ou absentes du marché du travail pendant l'année précédant l'enquête.

Cette étude confirme l'existence d'une pénalité de l'ordre de 6,3% dans le Canada hors Québec mais pas de pénalité au Québec pour l'ensemble des femmes. Toutefois, même au Québec, les mères sans diplôme universitaire avaient des revenus inférieurs d'environ 9 % à ceux des femmes sans enfant avec le même niveau de scolarité, ce qui est aussi le cas dans les autres provinces. Pour les femmes ayant trois enfants ou plus, la pénalité allait jusqu'à 23 %.

Au Québec, la pénalité pour les femmes sans conjoint était de l'ordre de 11 %, comparativement à 3,9 % pour les mères ayant un conjoint. Dans le reste du Canada, la relation est inversée : les mères sans conjoint subissaient une pénalité de 7,2 % comparativement à une pénalité de 12,1 % pour les mères avec conjoint.

Les auteures soulignent que ce résultat « est d'autant plus préoccupant que les enfants de ces femmes monoparentales et moins éduquées sont par conséquent plus sujets à grandir dans une situation de pauvreté et sont donc eux aussi pénalisés par ce phénomène »³¹.

Globalement, les pères québécois gagnaient 25 % de plus que les hommes sans enfant, alors que les autres pères canadiens gagnaient 29 % de plus. Une analyse économétrique, qui élimine les effets d'autres variables telles le niveau d'éducation et le statut marital, réduit l'estimation du « bonus » à 15,6 % pour les pères québécois et à 13,9 % ailleurs au Canada. Ceci suggère que les pères ont des caractéristiques qui les favorisent sur le marché du travail par rapport aux hommes sans enfant. Seule une partie de l'écart salarial positif serait attribuable au fait que les employeurs voient la paternité d'un bon œil et accordent des salaires plus élevés en conséquence. Même, le bonus serait plus important pour les pères de deux enfants, résultat compatible avec ceux d'autres études sur le sujet.

Pour leur deuxième analyse, Connolly et coll. ont utilisé des données de l'Enquête longitudinale et internationale des adultes (ELIA) sur les revenus d'emploi de 9 011 femmes, âgées de 25 à 54 ans, pour la période 1982 à 2013 tirées des données administratives sur l'impôt). Ces informations permettent d'analyser l'impact de la maternité sur une période allant de 10 ans avant à 20 ans après la naissance du premier enfant. Elles sont croisées avec les caractéristiques des personnes incluses dans une enquête de 2012. Toutes les femmes sont incluses, y compris celles qui ont travaillé à temps partiel ou qui se sont retirées du marché du travail pendant des périodes plus ou moins longues. Les estimations de la pénalité de la maternité sont, alors, plus complètes.

Le tableau 5.2 montre les revenus d'emploi moyens des mères et des femmes sans enfant au cours des trente années couvertes par l'enquête, exprimés en dollars constants de 2016.

Dans l'ensemble, les mères québécoises ont gagné 28 % de moins que les femmes sans enfants. Dans le reste du Canada, l'écart est de 41 %. Les mères peu éduquées subissent la pénalité la plus importante : 50 % pour les mères sans diplôme et 47 % pour celles ayant un diplôme de niveau secondaire au Québec ; 38 % et 45 % respectivement ailleurs au Canada. Pour les diplômées de niveau collégial, l'écart est d'environ 25 % dans les deux régions.

³¹ Connolly et coll. (2018), p. 46, Onglet 9. Les auteures suggèrent que les différences entre le Québec et le reste du Canada seraient liées à des différences dans la politique familiale, notamment en ce qui concerne le coût et l'accès aux services de garde et la générosité de l'assurance parentale. Dans une deuxième étude, elles confirment cette hypothèse. Marie Connolly, Marie Mélanie Fontaine, Catherine Haeck, 2020, *Les politiques familiales du Québec évaluées à partir des trajectoires de revenus d'emploi des parents et des personnes sans enfant*, Montréal : CIRANO

Tableau 5.2 : Moyennes des revenus d'emploi des mères et des femmes sans enfant, selon diverses caractéristiques (a), tirées de la recherche de Connolly et coll. sur les trajectoires de revenus des femmes

Caractéristique	Québec			Reste du Canada		
	Mères	Femmes sans enfant	Écart (b)	Mères	Femmes sans enfant	Écart (b)
Revenus d'emploi	25 410	32 500	28 %	28 829	40 776	41 %
Prestations AE et RQAP (c)	1 313	1 004	- 24 %	1 085	685	- 37 %
Par niveau d'éducation						
- Sans diplôme	9 105	13 653	50 %	13 188	18 230	38 %
- Dipl. d'études secondaires	20 839	30 574	47 %	22 599	32 807	45 %
- Diplôme collégial	26 099	33 203	27 %	28 929	36 036	25 %
- Diplôme universitaire	43 048	41 942	- 3 %	42 841	51 636	21 %
Par statut matrimonial						
- En couple	26 681	34 013	27 %	28 211	41 113	46 %
- Séparées (et divorcées)	25 065	23 533	- 6 %	28 742	31 790	11 %
- Seules	24 286	32 873	35 %	26 361	39 867	51 %
Pays d'origine						
- Canada	26 169	33 235	27 %	29 599	41 571	40 %
- Autre pays	18 863	24 024	27 %	26 383	39 407	49 %
Par nombre d'enfants						
- 1 enfant	30 812			32 129		
- 2 enfants	26 226			31 204		
- 3 enfants et plus	19 367			24 046		

Source : Connolly et coll. 2018, p. 55. Onglet 9

Dans la source originale : calculs des auteures à partir des données de l'ELIA (2012) et des fichiers T1 (1982-2013). Nous n'avons pas reproduit les écarts-types, mais ils sont disponibles dans le document source.

Notes : a) Les montants représentent la moyenne des revenus sur la période échantillonnée, soit de 1982 à 2013. Ils sont exprimés en dollars constants de 2016. Les chiffres présentés sont calculés en pondérant avec les poids d'échantillonnage fournis par Statistique Canada.

b) L'écart mesure la pénalité liée à la maternité, c'est-à-dire la différence de revenu, en pourcentage, entre les mères et les femmes sans enfants. Un chiffre négatif indique que les mères gagnent davantage que les femmes sans enfant.

c) Cette ligne indique le montant annuel moyen (en \$ constants de 2016) des prestations du RQAP et de l'ensemble des prestations de l'assurance-emploi reçues au cours de la période.

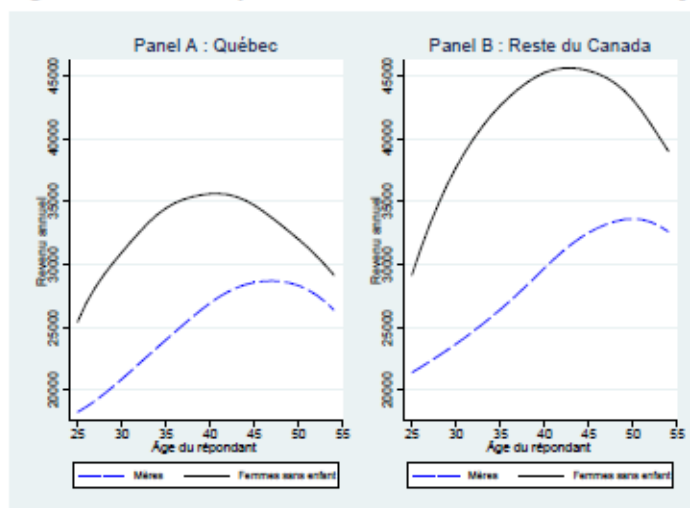
Exceptionnellement, les mères québécoises détentrices d'un diplôme universitaire ont gagné un peu plus que les diplômées sans enfant. Ce n'est pas le cas dans le reste du Canada où les diplômées subissent une pénalité de 21 % en raison de leur maternité. Est-ce à cause des différences dans le coût et l'accessibilité des services de garde ?

Au Québec, les femmes vivant en couple subissent une pénalité de 27 %, alors qu'il est de 46 % dans le reste du Canada. Dans les deux régions, ce sont les mères seules qui subissent la pénalité la plus importante : 35 % au Québec et 51 % dans le reste du Canada. Dans les deux cas, la pénalité la moins importante s'applique aux mères séparées ou divorcées : au Québec, elles gagnent davantage que les femmes séparées sans enfant ; au Canada anglais, la pénalité est de 11 %.

La pénalité liée à la maternité augmente avec le nombre d'enfants aussi. Au Québec, une femme avec deux enfants gagne 15 % de moins (4 586 \$) qu'une femme avec un seul enfant et le troisième enfant fait perdre une autre 22 % (6 859 \$). Dans le reste du Canada, alors que la perte pour le premier enfant est plus importante qu'au Québec, le deuxième enfant amène une réduction de seulement 3 % (925 \$), mais le troisième coûte aussi 22 % (7 158 \$).

La figure 1, tiré du document source, compare le trajet de revenu d'emploi à différents âges au cours de la vie des mères et des femmes sans enfant. Même si les Canadiennes hors Québec gagnent davantage que les Québécoises en moyenne, dans les deux régions, l'écart (environ 8 000 \$) entre les mères et les femmes sans enfant est du même ordre de grandeur à 25 ans, âge moyen à la naissance du premier enfant. Dans le reste du Canada, l'écart augmente rapidement par la suite, atteignant un sommet vers 43 ans ; à 55 ans, il est de l'ordre de 5 000 \$. Au Québec, l'écart reste relativement stable jusqu'à l'âge de 40 ans, quand les revenus des femmes sans enfant commencent à baisser, alors que ceux des mères continuent de croître pendant 7 ou 8 ans encore. À 55 ans, l'écart au Québec est de l'ordre de 2 000 \$. Cette figure suggère qu'une fois les enfants grandis, les mères investissent davantage dans le marché du travail.

Figure 1 : Revenus moyens des mères et des femmes sans enfant par âge



Source : calculs des auteures à partir des données de l'ELIA (2012) et des fichiers T1 (1982-2013)

Note : Les revenus moyens sont exprimés en dollars constants de 2016 et calculés en pondérant avec les poids d'échantillonnage fournis par Statistique Canada.

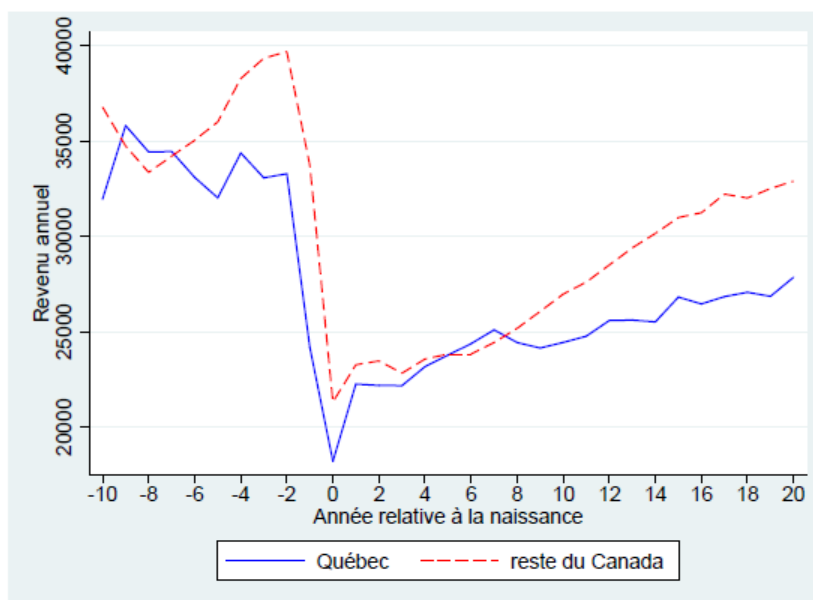
Figure tirée de Connolly et coll., p. 58. Onglet 9

Au cours de la vie, les Québécoises avec un seul enfant rattrapent les femmes sans enfant vers le début de la quarantaine et, à 54 ans, ont un revenu supérieur d'environ 3 000 \$. Celles qui ont deux enfants ont un revenu inférieur aux femmes sans enfant pendant toute la période, mais l'écart est de l'ordre de seulement 1 000 \$ à 55 ans. Dans le reste du Canada, les trajets de revenu des mères avec un ou deux enfants sont presque identiques pendant toute la période. Quoique l'écart par rapport aux femmes sans enfants se rétrécit à partir du début de la quarantaine, à 55 ans ces mères gagnent toujours de 2 000 \$ à 3 000 \$ de moins. Quant aux femmes avec trois enfants ou plus, à tous les âges et dans les deux régions, les revenus sont très inférieurs à ceux des femmes sans enfants et à ceux des femmes qui ont seulement un ou deux enfants³².

³² Voir la figure 2 dans Connolly et coll. (2018), p. 59. Onglet 9

La figure 5 illustre les trajets de revenu d'emploi des mères par rapport à l'année de naissance de leur premier enfant. Au cours des deux années précédant la naissance, tant les mères québécoises que les autres Canadiennes ont subi une baisse du revenu de plus de 40 %. Dans les sept premières années après la naissance, le revenu des Québécoises rattrape une partie de la perte plus rapidement que celui des mères ailleurs au Canada. Toutefois, par la suite, la croissance du revenu des mères québécoises ralentit, alors que celui des autres Canadiennes continue de croître. Vingt ans après la naissance, ni les Québécoises, ni les autres Canadiennes n'ont rattrapé leur niveau de départ.

Figure 5 : Revenus moyens des mères relativement à la naissance de leur premier enfant



Source : calculs des auteures à partir des données de l'ELIA (2012) et des fichiers T1 (1982-2013)

Note : Les revenus moyens sont exprimés en dollars constants de 2016 calculés en pondérant avec les poids d'échantillonnage fournis par Statistique Canada.

Selon Connolly et coll. les revenus des pères ne sont pas affectés par la naissance d'un enfant. Le fait que les pères gagnent davantage que les hommes sans enfant résulterait d'un biais de sélection : les hommes ayant les traits les plus désirables du point de vue des employeurs sont aussi ceux qui ont le plus de chances de trouver une conjointe et d'avoir des enfants.

5.2 Les taux d'activité, de chômage et d'emploi des parents

5.2.1 La répartition des ménages avec et sans enfant

Le tableau 5.3 montre la répartition des ménages selon le type de ménage, le sexe, la présence et l'âge des enfants.

Parmi les ménages ayant un enfant de moins de 3 ans, 89,3 % étaient des couples, 9,5 % avaient une femme cheffe sans conjoint et seulement 1,2 % avaient un homme chef sans conjointe. Chez les ménages dont le plus jeune enfant avait entre 3 et 5 ans, les proportions

étaient de 81,2 %, 15,0 % et 3,7 % respectivement. Quant aux ménages où le plus jeune enfant avait entre 6 et 15 ans, les pourcentages étaient de 75,1 %, de 19,0 % et de 5,9 %. On voit, alors, que plus les enfants sont jeunes, plus les couples sont intacts. On constate également qu'il y a presque quatre fois plus de femmes cheffes de famille monoparentale que d'hommes monoparentaux et que ces derniers ont des enfants plus âgés en moyenne.

Tableau 5.3 : Répartition des ménages selon le type de ménage, la présence et l'âge des enfants, Canada, 2015

Type de ménage	Enfant < 3 ans	Enfant 3 à 5 ans	Enfant 6 à 15 ans	Adulte < 55 sans enfant	Ensemble de l'échantillon
Ménages avec femme(a)	98,8 %	96,3 %	94,1 %	87,7 %	92,1 %
Femmes avec conjoint	89,3 %	81,2 %	75,1 %	73,3 %	77,0 %
Femmes sans conjoint	9,5 %	15,0 %	19,0 %	14,4 %	15,1 %
Hommes sans conjointe	1,2 %	3,7 %	5,9 %	12,3 %	7,9 %
Ensemble des ménages	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Répartition de l'échantillon	14,7 %	10,8 %	28,9 %	45,7 %	100,0 %

Source : Statistique Canada, Tableau 14-10-0120-01, Caractéristiques de la population active selon la composition familiale et l'âge, données annuelles, tiré de l'Enquête sur la population active. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison d'erreurs d'arrondissement. Onglet 4

Note : a) L'échantillon de ce tableau est divisé en deux groupes : les ménages où il y a une femme présente et ceux où la personne de référence est un homme sans conjointe. La rubrique « femme sans conjoint » est un sous-groupe des ménages où une femme est présente.

5.2.2 La situation sur le marché du travail selon la présence et l'âge des enfants

Le tableau 5.4 montre les taux d'activité, d'emploi et de chômage, ainsi que le nombre de chômeurs selon le type de famille, le sexe, la présence et l'âge du plus jeune enfant, en 2019.

Dans les ménages où il y a un enfant de moins de trois ans, le taux d'activité des mères est de 72,3 %. Lorsque le plus jeune enfant a entre 3 et 5 ans, le taux d'activité des mères est de 77,9 % et il est de 84,8 % lorsque tous les enfants ont entre 6 et 15 ans. En comparaison, 87,2 % des femmes de moins de 55 ans qui n'ont pas d'enfant à la maison participent au marché du travail.

Les femmes sans conjoint et un enfant de moins de 3 ans ont un taux d'activité de 63,0 %, comparativement à 73,3 % dans le cas des femmes avec conjoint ayant aussi un enfant de moins de 3 ans. Lorsque le plus jeune enfant est plus âgé, l'écart diminue mais demeure présent.

Le même pattern se dessine en ce qui concerne les taux d'emploi, en plus exagéré, puisque les taux de chômage sont plus élevés chez les femmes et les hommes sans conjoint que chez les femmes ayant un conjoint. Dans ces deux groupes de parents sans conjoint, le taux de chômage diminue à mesure que l'âge des enfants augmente. Par contre, le taux de chômage des femmes avec conjoint ayant un enfant entre 3 et 5 ans est légèrement plus élevé que celui des femmes avec conjoint ayant un enfant plus jeune ou seulement des enfants plus âgés.

Tableau 5.4 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage selon le type de famille, le sexe, la présence et l'âge du plus jeune enfant, Canada, 2019
(Familles avec enfants de moins de 16 ans plus personnes âgées de moins de 55 ans sans enfant)

Type de famille, présence et âge du plus jeune enfant	Répartition de la population concernée (%)	Taux d'activité %	Taux d'emploi %i	Milliers de personnes en chômage	Taux de chômage %
Familles avec femme présente	100,0	83,1	79,4	226,6	4,4
- enfant moins de 3 ans	15,8	72,3	69,1	31,7	4,5
- enfant 3 à 5 ans	11,2	77,9	73,8	28,4	5,3
- enfant 6 à 15 ans	29,5	84,8	81,2	64,9	4,2
- pas d'enfant < 16 (femme < 55 ans)	43,5	87,2	83,4	101,6	4,4
Femmes avec conjoint (a)	100,0	83,6	80,2	172,7	4,0
- enfant moins de 3 ans	17,0	73,3	70,4	26,1	4,1
- enfant 3 à 5 ans	11,3	78,4	74,6	22,5	4,9
- enfant 6 à 15 ans	28,2	85,3	82,1	47,0	3,8
- pas d'enfant < 16 (femme < 55 ans)	43,4	87,9	84,4	77,1	3,9
Femmes sans conjoint	100,0	80,7	75,3	53,9	6,7
- enfant moins de 3 ans	9,3	63,0	57,1	5,6	9,6
- enfant 3 à 5 ans	10,7	75,0	69,6	5,9	7,3
- enfant 6 à 15 ans	36,5	82,8	77,9	17,9	5,9
- pas d'enfant < 16 (femme < 55 ans)	43,5	84,0	78,4	24,5	6,7
Homme sans conjointe	100,0	85,4	78,6	35,5	7,9
- enfant moins de 3 ans (a)	2,3	84,9	75,6	1,1 (b)	n.d. (b)
- enfant 3 à 5 ans	5,1	93,3	87,3	1,5	6,0
- enfant 6 à 15 ans	21,4	89,5	84,8	5,3	5,3
- pas d'enfant < 16 (homme < 55 ans)	71,2	83,6	76,2	27,6	8,8
Ensemble des répondants	100,0	83,3	79,4	262,1	4,7
- enfant moins de 3 ans	14,7	72,5	69,2	32,7	4,6
- enfant 3 à 5 ans	10,8	78,5	74,3	30,0	5,3
- enfant 6 à 15 ans	28,9	85,1	81,4	70,2	4,3
- pas d'enfant < 16 (adulte < 55 ans)	45,7	86,8	82,5	129,2	4,9

Source : Statistique Canada, Tableau 14-10-0120-01, Caractéristiques de la population active selon la composition familiale et l'âge, données annuelles, tiré de l'Enquête sur la population active. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison d'erreurs d'arrondissement. Onglet 4

Notes : a) L'échantillon de ce tableau est divisé en deux groupes : les ménages où il y a une femme présente et ceux où la personne de référence est un homme sans conjointe. La rubrique « femme sans conjoint » est un sous-groupe des ménages où une femme est présente. Pour la rubrique « Femmes avec conjoint, j'ai calculé le total de la population, les nombres de personnes actives, en chômage et en emploi en soustrayant le nombre de femmes sans conjoint du total des ménages comptant une femme. Les taux d'activité, d'emploi et de chômage ont été calculés à partir de ces chiffres.

b) Le tableau source ne donne pas de chiffre pour le nombre d'hommes monoparentaux ayant un enfant de moins de 3 ans en chômage parce que le chiffre était considéré comme confidentiel. Le 1,1 dans le tableau a été calculé en soustrayant le nombre de pères ayant un enfant de 3 à 5 ans du nombre ayant un enfant de moins de 6 ans. En utilisant ce chiffre, j'ai calculé un taux de chômage de 10,9 %, mais c'est un chiffre très approximatif. On peut, toutefois, supposer que le taux de chômage chez les hommes sans conjoint ayant un enfant de moins de 3 ans est relativement élevé, comme c'est le cas pour les mères sans conjointe ayant un tout jeune enfant.

Quel que soit l'âge des enfants, les hommes monoparentaux ont des taux d'activité et des taux d'emploi plus élevés que les femmes, tant celles qui ont un conjoint que les monoparentales. Toutefois, les hommes sans enfants ont un taux d'activité et un taux d'emploi plus faibles, ainsi

qu'un taux de chômage plus élevé, que les femmes sans enfant, que celles-ci soient seules ou avec conjoint.

Constatons aussi qu'en 2019, il y avait 31 700 femmes et 1 100 hommes monoparentaux avec un enfant de moins de 3 ans en chômage au Canada.

5.3 Le partage des tâches des soins aux personnes et de travail ménager

C'est grandement en raison de la maternité qu'on assigne aux femmes un rôle prépondérant dans l'exécution des tâches domestiques, incluant les soins aux enfants et aux autres membres du ménage. Ces responsabilités limitent souvent leur activité sur le marché du travail et sont à la racine du fait que la pénalité résultant de la maternité dure au-delà de l'année de naissance d'un enfant.

Le tableau 5.5 résume le temps consacré au travail rémunéré et au travail domestique non rémunéré, selon le sexe, en 2015, pour les parents d'enfants de moins de 18 ans. Alors que les hommes font 61 % du travail rémunéré, les femmes continuent de faire 60 % du travail domestique non rémunéré, y inclus 65 % du temps de soins aux enfants.

Le document source indique également que le temps consacré aux enfants est inversement proportionnel à l'âge des enfants. Ainsi, lorsqu'il y a un enfant de moins de 5 ans dans le ménage, les parents y consacrent 270 minutes (4,5 heures) par jour dont 65 % effectué par les mères. Lorsque le plus jeune enfant a entre 5 et 12 ans, les parents en prennent soin pendant 126 minutes dont 64 % par la mère. Lorsque tous les enfants ont au moins 13 ans, on leur consacre seulement 25 minutes par jour³³.

On peut également noter que les femmes effectuent 65 % du travail de préparation des repas et 72 % du nettoyage, lavage et autres tâches ménagères, tâches qui sont récurrentes et qui doivent être faites tous les jours. En comparaison, les hommes s'occupent davantage des travaux extérieurs et des réparations, tâches qui peuvent se concentrer sur les fins de semaine et les périodes de congé. Ainsi elles hypothèquent moins la semaine de travail.

³³ Statistique Canada (2017), p. 17. Onglet 10

Tableau 5.5 : Taux de participation et temps (minutes par jour (a)) consacré au travail rémunéré et non rémunéré, Canada, 2015 - parents d'enfants de 17 ans et moins

Type d'activité	Taux de participation (b)		Temps moyen - participants (minutes)		Temps moyen - population (c) (minutes)		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	% femmes
Travail rémunéré et recherche d'emploi	64 %	47 %	502	430	321	202	39 %
Travail domestique - total	76 %	93 %	145	181	110	168	60 %
Préparation de repas	59 %	81 %	67	90	40	147	65 %
Nettoyage, lavage et autres tâches ménagères	33 %	65 %	84	108	28	59	72 %
Travaux extérieurs, réparations	19 %	7 %	167	107	32	8	19 %
Autres tâches domestiques	18 %	29 %	64	62	12	31	61 %
Soins aux enfants	49 %	66 %	113	156	52	41	65 %
Achats et services	25 %	36 %	86	86	22	56	59 %
Déplacements et transport	88 %	83 %	95	91	84	71	47 %

Source : Statistique Canada, 2017, *Évolution de la participation des parents aux tâches domestiques et aux soins des enfants de 1986 à 2015*, Patricia Houle, Martin Turcotte, Michael Wendt, N° 89-652-X2017001 au catalogue – donnée tirées de l'Enquête sociale générale de 2015. Onglet 10

Notes : a) Les minutes par jour s'appliquent à une journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine. Outre les activités détaillées dans le tableau, il y a le sommeil et le temps personnel qui comprend l'hygiène, manger et boire, ainsi que des activités d'études et d'apprentissage, des activités de loisir et civiques, religieuses et auprès des organismes.

b) Le taux de participation réfère à la partie de la population qui a fait une activité au cours de la journée de référence. Puisque chaque personne participant à l'enquête devait tenir un journal pour une journée de 24 heures spécifique, il est possible qu'elle n'ait pas effectué certaines activités ce jour-là, mais qu'elle en fasse régulièrement au cours d'une semaine.

c) Le temps moyen de la population a été calculé en multipliant le nombre de minutes par participant par le taux de participation pour obtenir le nombre total de minutes pour 100 % de la population. Le pourcentage du temps consacré par les femmes correspond aux informations données dans le document source.

5.4 La contribution des femmes au revenu familial

5.4.1 Contribution des femmes au revenu du ménage

Le tableau 5.6 donne certaines indications quant à la répartition du revenu d'emploi et du revenu total entre les deux membres d'un couple (marié ou en union libre, de sexe opposé ou de même sexe) pour les couples dont l'aîné est âgé de 15 à 54 ans.

Grosso modo, 80 % des couples dans les deux groupes d'âge ont deux revenus d'emploi, ce qui veut dire que les deux conjoints travaillent. Le partenaire ayant le revenu le plus faible reçoit environ le tiers du revenu dans les cas moyen et médian.

Dans 96 % des couples, les deux conjoints reçoivent un revenu quelconque, ce qui inclut des transferts gouvernementaux et des revenus de propriété, en plus des revenus d'emploi. Chez les 30 à 54 ans, les revenus médians étaient 50 % plus élevés que ceux des 15 à 29 ans, mais dans les deux groupes, le revenu médian du bénéficiaire ayant le revenu le plus élevé était un peu plus que le double de celui du bénéficiaire ayant le revenu le plus faible.

Tableau 5.6 : Répartition du revenu entre les conjoints mariés ou les partenaires en union libre (couples dont le partenaire le plus âgé a entre 15 et 54 ans), Canada, 2015

Âge du partenaire le plus âgé	15 à 29 ans	30 à 54 ans
% ayant deux revenus d'emploi	82,2	79,5
Part moyenne reçue – bénéficiaire avec revenu le moins élevé	30,9	31,1
Part médiane reçue - bénéficiaire avec revenu le moins élevé	33,5	33,7
% ayant deux bénéficiaires de revenu total	95,9	96,1
Revenu médian du bénéficiaire ayant le revenu le plus élevé	45 202 \$	69 265 \$
Revenu médian du bénéficiaire ayant le revenu le plus bas	21 079 \$	31 598 \$
Ratio revenu le plus élevé/revenu le plus bas	2,1	2,2
% dont le bénéficiaire du revenu le plus élevé est une femme	30,1	32,3
A reçu 90 % du total	2,6	2,8
A reçu 80 % à 89,9 %	2,3	2,5
A reçu 70 % à 79,9 %	3,9	4,1
A reçu 60 % à 69,9 %	7,3	7,8
A reçu 50 % à 59,9 %	14,0	15,1
% dont le bénéficiaire du revenu le plus élevé est un homme	69,9	67,7
A reçu 90 % du total	6,8	9,8
A reçu 80 % à 89,9 %	9,1	8,9
A reçu 70 % à 79,9 %	14,4	12,5
A reçu 60 % à 69,9 %	19,6	17,3
A reçu 50 % à 59,9 %	19,9	19,3

Source : Statistique Canada, tableau 98-400-X2016106 - Recensement de 2016 : Répartition du revenu entre les conjoints mariés ou les partenaires en union libre (47) et caractéristiques du couple (19) pour les conjoints mariés ou les partenaires en union libre dans les ménages privés du Canada. Onglet 4

Dans l'ensemble, le partenaire avec le revenu le plus élevé a reçu 70 % du total et ce chiffre varie très peu selon le niveau de revenu, sauf dans les couples ayant des revenus inférieurs à 20 000 \$ (proportion de 83,2 %) et ceux ayant des revenus de 250 000 \$ et plus (proportion de 74,9 %) (chiffres non montrés dans le tableau).

Dans un peu moins du tiers des couples avec deux revenus, ce sont les femmes qui reçoivent la part la plus élevée. Toutefois, le revenu était réparti plus également dans ces couples : dans presque la moitié des cas (14,0 % à 15,1 %), la femme recevait entre 50 % et 59,9 %. Dans les couples où l'homme avait le revenu le plus élevé, celui-ci recevait entre 50 % et 59,9 % du revenu total du couple dans environ 19 % des cas, ou moins du tiers du total.

Bref, ces statistiques confirment que les femmes vivant avec un conjoint continuent de recevoir beaucoup moins de revenu que les hommes. Néanmoins, dans les quatre cinquièmes des couples, la famille doit compter sur deux revenus d'emploi et la part des femmes représente environ le tiers du revenu familial dans le cas médian.

5.4.2 Revenus et taux de pauvreté selon le type de famille

Le tableau 5.7 indique le revenu d'emploi médian, le revenu total médian et le montant moyen de prestations d'assurance-emploi reçus par les familles économiques selon le type de famille

et l'âge du plus jeune enfant. Il indique également les taux de pauvreté, tels que mesurés par la Mesure du panier de consommation³⁴.

Tableau 5.7 : Revenu d'emploi médian, revenu total médian, prestations d'assurance emploi et taux de pauvreté, selon le type de famille et l'âge des enfants, familles économiques avec enfants, Canada, 2015

Situation de famille	Revenu d'emploi		Revenu total	Prestations d'AE (% des familles)	Taux de pauvreté
	% familles qui en ont	Montant médian (\$)	Montant médian (\$)		
Couples avec enfants 0 à 17 ans	97,5 %	95 372	108 873	28,0 %	9,0 %
- avec enfants 6 à 17 ans	97,9 %	105 425	117 193	16,3 %	7,4 %
- avec enfants 0 à 5 ans	96,9 %	84 782	100 301	41,4 %	11,0 %
Mères seules – enfants 0-17 ans	81,2 %	33 159	40 828	15,0 %	41,0 %
- avec enfants 6 à 17 ans	86,3 %	37 446	45 156	11,9 %	32,9 %
- avec enfants 0 à 5 ans	69,6 %	21 534	32 581	21,9 %	58,8 %
Pères seuls - enfants 0-17 ans	89,5 %	54 501	57 168	13,9 %	27,0%
- avec enfants 6 à 17 ans	89,9 %	56 604	59 412	12,5 %	24,2 %
- avec enfants 0 à 5 ans	87,7 %	46 712	49 031	19,4 %	38,5 %

Source : Revenu d'emploi, Revenu total et Prestations d'AE : Statistique Canada, Recensement de 2016, : Tableau 98-400-X2016117 : Sources de revenu et impôts (16), statistiques du revenu des familles économiques (4) en dollars constants (2015), caractéristiques de la famille économique (24) et année (2) pour les familles économiques dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires. Onglet 4

Taux de pauvreté : Statistique Canada, Recensement du Canada, Tableau 980499-X2016148 : Situation de faible revenu de la personne fondée sur la Mesure du panier de consommation (6) et caractéristiques de la famille économique des personnes (25) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires. Onglet 4

Les couples ayant des enfants de 0 à 5 ans ont un revenu médian d'emploi (84 782 \$) inférieur de 20 % à celui des couples dont les enfants ont tous au moins 6 ans (105 425 \$). Ceci reflète le fait qu'ils sont généralement plus jeunes, mais aussi le fait que les mères sont moins présentes sur le marché du travail ou travaillent davantage à temps partiel. Ces familles sont aussi beaucoup plus susceptibles de recevoir des prestations d'assurance-emploi (41,4 % versus 16,3 %), mais on ne sait pas s'il s'agit de prestations de maternité et parentales ou d'autres types de prestations.

Le taux de pauvreté chez les couples est de 11,0 % lorsqu'il y a un enfant de moins de six ans présent comparativement à 7,4 % lorsque tous les enfants sont plus âgés. Ces taux sont relativement faibles, toutefois.

Sans surprise, les mères monoparentales ont les revenus d'emploi et total les plus faibles, ainsi que les fréquences de faible revenu les plus élevées. Lorsqu'il y a un enfant de moins de six ans, le revenu d'emploi n'est que de 21 534 \$, soit le quart de celui des couples (84 782 \$) et moins que la moitié de celui des pères seuls (46 712 \$). Lorsque tous les enfants ont entre 6 et 17 ans, le revenu d'emploi augmente à 37 446 \$ ou à environ le tiers des 105 425 \$ du revenu médian des couples, et aux deux-tiers des 56 604 \$ reçus par les pères monoparentaux.

³⁴ En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé que, désormais, « le seuil officiel de la pauvreté au Canada sera calculé d'après la mesure du panier de consommation. » Emploi et Développement social Canada, 2018, *Une chance pour tous, La première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*, p. 11. Onglet 3

Avec un enfant de moins de six ans, le taux de pauvreté des mères seules est de 58,8 %; celui-ci diminue à 32,9 % lorsque tous les enfants ont entre 6 et 17 ans.

Les pères monoparentaux ont aussi des revenus beaucoup plus faibles que les couples, mais ils sont plus à l'aise financièrement que les mères monoparentales. Leur taux de pauvreté est de 38,5 % lorsqu'il y a un enfant de moins de 5 ans présent et de 24,2 % lorsque tous les enfants ont entre 6 et 17 ans.

Les taux de pauvreté très élevés chez les familles monoparentales, tant celles chapeautées par les pères que par celles ayant une femme comme cheffe, sont une indication de l'importance du revenu des femmes dans les couples pour éviter la pauvreté.

5.5 La protection de l'emploi dans les normes du travail lors des congés de maternité et parentaux

L'onglet 11 résume les principales dispositions des normes du travail concernant les congés de maternité et parentaux dans le Code canadien du travail, partie III, les dix provinces et les trois territoires.

Dans six des dix provinces et les trois territoires, la personne qui demande un congé de maternité ou parental doit avoir effectué un service continu variant de 90 jours en Alberta à 12 mois dans les trois territoires. Au fédéral, l'exigence était de six mois jusqu'au début de 2019.

Dans ces cas, l'emploi d'une salariée engagée peu avant le moment où elle doit débiter son congé n'est pas protégé, à moins qu'elle ne soit couverte par une convention collective qui offre cette protection. Elle court un grand risque de se trouver au chômage à la fin du congé. En principe, le même principe s'applique à un père qui prend des prestations parentales, mais, lui, a toujours le choix, alors qu'une femme qui accouche n'en a pas.

Signalons aussi que si l'emploi disparaît juste avant, pendant ou peu après le congé, les normes du travail ne protègent point. La femme va se trouver en chômage à moins qu'elle puisse trouver un autre emploi rapidement.

Les congés de maternité varient de 16 semaines (prévoyant une semaine de carence) à 19 semaines en Saskatchewan.

Sauf dans le cas de Nunavut, les durées des congés parentaux sont généralement de 63 semaines afin d'accommoder la nouvelle option de 61 semaines à 33 % du salaire à l'AE. Au Nunavut, le congé parental est limité à 37 semaines.

5.6 Résumé : la perte économique subie par les nouvelles mères

Les informations recueillies dans cette section confirment les pertes de revenu substantielles des femmes qui ont des enfants, à court et à moyen terme et souvent pendant l'ensemble de leur carrière et à la retraite. Les femmes peu scolarisées, les mères monoparentales et les femmes ayant trois enfants ou plus subissent les plus grandes pertes. Les mères immigrantes ont des salaires beaucoup plus faibles que les mères nées au Canada, mais la perte liée à la maternité, c'est-à-dire l'écart salarial en pourcentage par rapport aux immigrantes sans enfant, est du même ordre de grandeur que chez les Canadiennes d'origine.

Une partie significative des pertes des mères est due au fait qu'elles s'absentent du marché du travail pendant la période périnatale et que ces pertes ne sont compensées que partiellement par les prestations de maternité/parentales publiques et les suppléments offerts par les employeurs ou d'autres organismes. Les femmes qui reprennent le travail rapidement après le congé subissent moins de pertes, ce qui explique les pertes moins grandes pour les femmes les plus scolarisées, surtout au Québec. Le coût contrôlé des services de garde, ainsi que la relative disponibilité des places, expliquent aussi pourquoi les mères québécoises, surtout celles vivant en couple et les séparées et divorcées, perdent moins de revenu que dans le restant du Canada. Certaines études indiquent que le fait de passer par une période de chômage ou de changer d'employeur accroît les pertes.

Au Canada, l'étude de Phipps et coll. (2001), sur les femmes travaillant à temps plein, a trouvé un écart de 17 %. Zhang (2010) a trouvé un écart de 32 % un an après la naissance d'un enfant, pénalité qui diminue à 5 % après 9 ans. Connolly et coll. (2018) trouvent que les Canadiennes, tant au Québec que dans les autres provinces, subissent une perte de l'ordre de 40 % dans la période périnatale. Les Québécoises rattrapent une partie des pertes plus rapidement que les autres, mais à plus long terme, les Canadiennes hors Québec récupèrent davantage.

Connolly et coll., à l'instar d'autres analystes, Budig en particulier, trouvent ou bien que les revenus des hommes ne soient pas affectés par la naissance d'un enfant ou bien que les hommes reçoivent un bonus en tant que pères.

Les données de Statistique Canada montrent que 72,3 % des mères ayant un enfant de moins de 3 ans sont actives (tableau 5.4). Ce tableau montre également que les taux d'activité et les taux d'emploi des femmes augmentent à mesure que les enfants grandissent. Par contre, les femmes monoparentales ont, non seulement des taux d'activité plus faibles que les femmes ayant un conjoint, mais aussi des taux de chômage plus élevés, ce qui plombe davantage leurs taux d'emploi.

La situation sur le marché du travail des pères monoparentaux, par rapport aux pères ayant une conjointe (mais pas par rapport aux hommes sans enfant), est aussi affectée par la présence d'enfants, surtout lorsque l'enfant a moins de 3 ans, un cas relativement rare parce qu'en général les enfants des pères monoparentaux sont plus âgés.

D'autres données confirment que la répartition des tâches domestiques est encore sexuée. Les femmes effectuent 60 % de l'ensemble des tâches domestiques, surtout celles qui doivent être faites à tous les jours : 65 % des soins aux enfants, 65 % de la préparation des repas et 72 % des tâches de nettoyage et de lavage. Plus les enfants sont âgés, moins ont-ils besoin de l'attention des parents, ce qui explique en grande partie la croissance dans le temps de la présence des mères sur le marché du travail et la réduction des écarts de revenu par rapport aux femmes sans enfant.

Le tableau 5.6 montre que dans le tiers des couples, les femmes ont des revenus plus élevés que les hommes. Même dans les couples où l'homme a le revenu le plus élevé, les femmes contribuent au revenu du couple pour environ le tiers.

Le tableau 5.7 montre que les familles monoparentales, que le chef soit femme ou homme, ont des taux de pauvreté beaucoup plus élevés que les couples, particulièrement lorsque les enfants ont moins de six ans. Puisque les familles monoparentales chapeautées par une femme

représentent plus des trois-quarts des familles monoparentales (tableau 5.3), on constate l'importance du revenu des mères pour éviter la pauvreté. Les revenus modestes des pères monoparentaux indiquent également l'importance du revenu des mères pour éviter la pauvreté dans les couples avec enfants.

Le fait que les mères sans conjoint aient des taux de chômage plus élevés que les mères vivant en couple, surtout quand les enfants ont moins de 3 ans, soulève l'importance de l'accès de ces parents aux prestations de chômage après les congés de maternité.

Finalement, la recension des dispositions dans les normes du travail à travers le Canada indique que dans six provinces et les trois territoires, on exige une période de service continu pour pouvoir bénéficier de la protection de l'emploi au cours d'un congé de maternité/parental ou même de maladie. Une telle disposition a été abrogée dans le Code canadien du travail seulement en 2019. En raison de cette exigence, une femme qui doit commencer un nouvel emploi pendant sa grossesse est plus à risque de ne pas pouvoir retourner chez son employeur à la fin du congé et, donc, de se retrouver en chômage.

Soulignons également que si l'emploi disparaît réellement avant, pendant ou peu après le congé de maternité/parental, les normes du travail n'accordent pas de protection et les femmes sont à haut risque de se retrouver en chômage.

6. LES RELATIONS ENTRE LES PRESTATIONS DE CHÔMAGE ET LES PRESTATIONS RÉÇUES POUR D'AUTRES ABSENCES DU TRAVAIL : EUROPE ET CANADA

6.1 Pays européens

6.1.1 *Pays où les périodes de congé de maternité/parentale ou pour d'autres prestations spéciales sont comptées pour se qualifier pour des prestations de chômage*

Dans dix-neuf pays européens, le temps passé en congé de maternité/parentale est considéré comme du temps cotisé pour fins de déterminer l'admissibilité, le montant et la durée des prestations de chômage. Dans certains cas, les périodes de congé de maladie, pour s'occuper d'un enfant ou un adulte proche malade ou, simplement, la charge d'un jeune enfant sont aussi comptées comme des périodes assurées.

Les informations détaillées sont présentées dans un extrait du tableau sur les prestations d'assurance-chômage des « *Missoc Comparative Tables* »³⁵ de la Commission européenne. Les entrées de la colonne 3. « Durée minimale d'affiliation » sont reproduites telles quelles. Les sections pertinentes sont soulignées en jaune par nous.

Voici la liste de pays qui ont ce genre de disposition :

1. Allemagne
2. Autriche
3. Belgique
4. Bulgarie
5. Croatie
6. Espagne
7. France
8. Hongrie
9. Irlande
10. Islande
11. Lettonie
12. Liechtenstein
13. Lituanie
14. Luxembourg
15. Norvège
16. Pays-Bas
17. Portugal
18. République tchèque
19. Suisse

³⁵ Commission Européenne, MISSOC (Mutual Information System on Social Protection), à jour le 1^{er} juillet 2018, disponible à <https://www.missoc.org>. Onglet 12

6.1.2 *Pays où la période de référence pour les prestations d'assurance-chômage est d'au moins 2 ans*

Dans neuf autres pays, la période de référence pour se qualifier pour les prestations de chômage est d'au moins 2 ans. Alors, une femme qui se trouve en chômage après un congé de maternité/parentale pendant un an, par exemple, pourra se qualifier pour des prestations de chômage sur la base des cotisations effectuées avant son congé. Les informations détaillées, prises dans la même source et présentées dans le même format que pour le tableau MISSOC-1, se trouvent dans le tableau MISSOC-2 à l'onglet 12.

Il s'agit de :

1. Danemark
2. Estonie
3. Finlande
4. Grèce
5. Malte
6. Roumanie
7. Royaume Uni
8. Slovaquie
9. Slovénie

6.1.3 *Pays où les prestations de maternité/parentale ne sont pas prises en compte pour déterminer l'admissibilité aux prestations de chômage*

Nous avons trouvé seulement quatre pays dans le bassin de la Commission européenne qui ne semblent pas avoir des dispositions permettant à une femme en chômage d'accéder facilement à des prestations de chômage après un congé de maternité/parental (voir le tableau MISSOC-3 à l'onglet 12). Il s'agit de :

1. Chypre
2. Italie
3. Pologne
4. Suède

6.2 **Au Canada**

6.2.1 *La prestation d'urgence au Canada pendant le confinement pour COVID-19*

Pendant la période de confinement occasionnée par la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a créé une prestation d'urgence de 2 000 \$ par mois pour toute travailleuse ou travailleur qui a cessé « d'exercer son emploi – ou d'exécuter un travail pour son compte – pour des raisons liées à la COVID-19 pendant au moins quatorze jours consécutifs »³⁶.

³⁶ Projet de loi C-13, *Loi concernant certaines mesures en réponse à la COVID-19*, sanctionnée le 25 mars 2020, Partie 2 : *Loi sur la prestation canadienne d'urgence*, article 6(1). Onglet 13

La définition d'un travailleur est une personne qui, pour l'année 2019 ou au cours des douze mois précédant la date à laquelle elle présente une demande a reçu un revenu d'au moins 5 000 \$. Les sources du revenu dont on tient compte comprennent un salaire provenant d'un emploi, un travail pour son compte, des prestations payées « au titre de paragraphes 22(1), 23(1), 152.04(1) et 152.05(1) de la Loi sur l'assurance-emploi », ainsi que des prestations « payées, en vertu un régime provincial, en cas de grossesse ou des soins à donner par elle à son ou ses nouveau-nés » ou à un enfant placé en vue de son adoption³⁷.

En d'autres mots, les prestations de maternité, de paternité, parentales ou d'adoption de l'assurance-emploi ou du RQAP sont comptées comme un revenu pour les fins d'admissibilité à la prestation d'urgence. Il y a, donc, un précédent au Canada pour une mesure similaire à celle en vigueur dans les 19 pays énumérés dans la section 6.1 et l'onglet 12.

6.2.2 Les indemnisations pour les absences dues à un accident du travail, une maladie professionnelle ou une autre raison et les prestations régulières de l'assurance-emploi

Le paragraphe 8 (2) de la Loi sur l'assurance-emploi prévoit que la période de référence pour les fins d'admissibilité aux prestations est prolongée lorsqu'une personne prouve « qu'au cours d'une période de référence visée à l'alinéa (1)a) elle n'a pas exercé, pendant une ou plusieurs semaines, un emploi assurable » parce que « a) elle était incapable de travailler par suite d'une maladie, d'une blessure, d'une mise en quarantaine ou d'une grossesse prévue par règlement. » Onglet 5

La période est également prolongée lorsque « d) elle touchait des indemnités en vertu d'une loi provinciale du fait qu'elle avait cessé de travailler parce que la continuation de son travail la mettait en danger ou mettait en danger son enfant à naître ou l'enfant qu'elle allaitait. »

Toutefois, le paragraphe 8 (5) prévoit que « Pour l'application des paragraphes (2) à (4), toute semaine pour laquelle la personne a reçu des prestations n'entre pas en ligne de compte. » En d'autres mots, les semaines pendant lesquelles une personne a reçu des indemnités d'un régime d'assurance pour des accidents de travail et des maladies professionnelles, pour un accident d'automobile ou pour les victimes d'un acte criminel parce qu'elle était incapable de travailler en raison d'une maladie ou une blessure donneraient lieu à une prolongation de la période de référence pour fins d'admissibilité aux prestations de l'assurance-emploi.

Cependant les périodes pendant lesquelles une personne reçoit des prestations de l'assurance-emploi en raison d'une absence qui n'est pas liée à une perte d'emploi, notamment pour la grossesse, les soins d'un enfant ou la maladie, ne donnent pas lieu à une prolongation de la période de référence. Si ces prestations étaient prévues dans un régime distinct de l'assurance-emploi, la règle serait-elle la même ? Alors, les relations entre les prestations de chômage et celles pour des absences prévues pour les parents ou la maladie ne ressembleraient-elles pas davantage à celles en vigueur dans les 28 pays européens énumérés dans la section 6 ?

6.2.3 Le Régime québécois d'assurance parentale

Tel qu'expliqué dans la section 3.5, le Règlement d'application de la Loi de l'assurance parentale du Québec prévoit que la période de référence est prolongée lorsque la personne a reçu des prestations régulières ou spéciales de l'assurance-emploi (Onglet 6).

³⁷ *Ibid*, article 2. Onglet 13 pour la Loi sur la prestation d'urgence et Onglet 5 pour la Loi sur l'assurance-emploi.

7. CONCLUSIONS

7.1 Réponses aux six questions

1. Qui, parmi les femmes et les hommes, utilisent les prestations spéciales de l'assurance-emploi (AE) et les prestations de maternité, de paternité, d'adoption et parentales du Régime québécois de l'assurance parentale (RQAP) ?

La réponse à cette question est sans équivoque (voir la section 3). À l'assurance-emploi les femmes prennent 94,1 % des semaines de prestations de maternité et parentales et 58,8 % des autres prestations spéciales. Au Québec, les femmes prennent 84,6 % des prestations de maternité, de paternité, parentales et d'adoption. Au total, les femmes prennent 82,7 % de l'ensemble des semaines de prestations spéciales, incluant les prestations du RQAP.

2. Dans quelle mesure les femmes et les hommes, séparément, sont-ils touchés par le paragraphe 12(6) de la LAE qui limite le nombre de semaines de prestations à cinquante (50) lorsque la personne reçoit à la fois des prestations régulières de chômage et des prestations spéciales ?

La réponse à cette question est aussi sans équivoque (voir la section 3.4). Selon le *Rapport de contrôle et d'évaluation 2017-2018* de la Commission de l'Assurance-emploi du Canada, 28,0 % des femmes prestataires, comparativement à 9,8 % des hommes, ont combiné deux types de prestations ou même davantage. De plus, les femmes sont plus susceptibles de combiner les prestations de maternité et les prestations parentales, ce qui les amène, le plus souvent à 50 semaines de prestations. De plus, 25 900 femmes ont ajouté des prestations de maladie en 2017-2018, souvent parce qu'elles ont eu des difficultés avec leur grossesse et doivent arrêter de travailler avant de pouvoir commencer leurs prestations de maternité. Dans ce cas, la limite de 50 semaines est presque toujours atteinte.

En moyenne, les femmes des provinces autres que Québec prennent 47,2 semaines de prestations de maternité et parentales combinées. Au Québec, les nouvelles mères prennent 45,3 semaines combinées en moyenne. Plus de la moitié prennent le maximum de 50 semaines et, cela, sans compter celles qui prennent aussi des prestations de maladie. Même si un certain nombre de femmes seraient admissibles à quelques semaines de prestations régulières après leur congé de maternité/parental, elles risquent de se faire couper avant de trouver un nouvel emploi.

Les hommes sont plus susceptibles de combiner des prestations de maladie ou des prestations parentales avec des prestations régulières. Le maximum des prestations de maladie est de 15 semaines et les hommes prennent rarement plus que quelques semaines de prestations parentales, même au Québec où 70,2 % des pères prennent des prestations de paternité ou parentales. Alors, la limite de 50 semaines affecte très rarement les hommes. Dans la grande majorité des cas où ils combinent différents types de prestations, ils ont, quand même, droit aux prestations régulières pendant plusieurs mois.

3. Peut-on chiffrer la probabilité pour une femme ayant terminé un congé de maternité/parentale de se trouver en chômage ?

Il n'existe que quelques données sur cette question. Selon l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (tableau 4.10), en 2017, 16 457 mères canadiennes d'un enfant de 0 à 12 mois étaient en chômage. De ce nombre, 9 146 avaient reçu des prestations de maternité/parentale et risquaient d'être touchées par la limite de 50 semaines.

Toutefois, ces chiffres sous-estiment la probabilité qu'une nouvelle mère se retrouve en chômage après son congé parce que 88,3 % des femmes répondantes à l'enquête étaient encore inactives, c'est-à-dire encore en congé. Selon la même enquête, 38 823 femmes encore inactives n'avaient pas d'entente pour retourner chez leur employeur et un certain nombre n'ont pas répondu à la question (tableau 4.11).

Par ailleurs, en 2019, 31,700 femmes avec un enfant de moins de trois ans étaient en chômage. De ce nombre 5,600 étaient des responsables de famille monoparentale (tableau 5.4).

Les normes du travail dans toutes les provinces et territoires, ainsi que dans la compétence fédérale, protègent les emplois pendant un congé de maternité ou parental. Néanmoins, dans six provinces et les trois territoires, cette protection est accordée seulement si la salariée avait effectué du service continu pendant une période variant de 90 jours à 12 mois. Même le fédéral avait une telle exigence de 6 mois jusqu'en 2019. De plus, les normes du travail ne protègent aucunement si l'emploi disparaît avant, pendant ou peu après le congé.

Donc, le fait d'arrêter de travailler afin de prendre un congé de maternité/parental peut encore rendre les femmes à risque de chômage après le congé.

4. Comment les revenus des femmes, à court et à plus long terme, sont-ils affectés par une période de grossesse, d'accouchement, d'allaitement et de soins donnés à un enfant de moins de six ans ?

Il y a beaucoup d'études sur cette question (voir la section 5.1). Toutes concourent à la conclusion que, sauf dans quelques pays, les femmes subissent une baisse de revenu importante dans la période périnatale. Au Canada, la baisse est de plus de 40 % sauf dans les cas où les femmes reçoivent un supplément de la part de leur employeur ou une autre source (24,3 % selon le tableau 4.7). Selon l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 57 % des mères ont affirmé que leur revenu a diminué dans le mois suivant la naissance ou l'adoption. Dans d'autres cas, la diminution était antérieure à la naissance/adoption (section 4.7).

Au Canada, l'étude de Phipps et coll. (données de 1995) trouvait un écart de 17 % entre les mères et les femmes sans enfant du même âge, ayant le même statut familial et ayant travaillé à temps plein, toute l'année précédant l'enquête. Zhang a trouvé qu'un an après la naissance, l'écart de revenu entre les femmes avec et sans enfant avait diminué de 41 % à 32 %, mais qu'il était encore de 10 % 4 ans après la naissance et de 5 % après 9 ans.

Connolly et coll. ont trouvé que, même chez les femmes travaillant à temps plein, à l'année longue, les mères dans les provinces autres que le Québec avaient un revenu inférieur de 6,3 % à celui des femmes sans enfant et, cela, plusieurs années après la première naissance. Les écarts étaient plus importants pour les femmes peu scolarisées, les monoparentales au Québec, mais les femmes avec conjoint dans le reste du Canada, ainsi que pour les femmes ayant trois enfants ou plus.

À plus long terme, Connolly et coll. ont trouvé que même 20 ans après la naissance, les mères n'avaient pas encore retrouvé le revenu qu'elles avaient avant la naissance. L'écart par rapport aux femmes sans enfant persistait au moins jusqu'à 55 ans. Les seules exceptions étaient les mères québécoises ayant un seul enfant et celles ayant au moins un diplôme de niveau collégial (revenus supérieurs à partir de 43 ans). Dans le reste du Canada, même ces deux groupes de mères n'ont jamais rattrapé les femmes sans enfant ayant les mêmes caractéristiques. Soulignons que même dans le cas où le revenu des mères a dépassé celui des femmes sans enfant à la fin de leur carrière, ces mères ont subi des pertes de revenu permanentes pendant toute la période où leurs enfants étaient jeunes, ce qui affecte aussi leur éventuel revenu à la retraite.

Soulignons également, que ces chiffres ne tiennent pas compte des écarts de revenu entre les femmes et les hommes que l'on peut attribuer en grande partie au fait non seulement que les femmes portent les enfants et accouchent, mais aussi qu'elles ajustent leur participation au marché du travail afin de s'occuper des enfants. Il y a aussi beaucoup d'études qui démontrent que les emplois typiquement féminins sont sous-évalués et moins bien rémunérés parce que la société les assimile à des travaux domestiques et de soins aux personnes qui « n'exigeraient pas de qualifications particulières ».

5. Quelle est la contribution des femmes au revenu du ménage et comment le partage des tâches domestiques à l'intérieur du couple affecte-t-il la participation des femmes et des hommes au marché du travail ?

Parmi les mères d'un enfant de 0 à 12 mois, 60,5 % font partie d'un couple avec deux soutiens. Un autre 5,0 % sont des mères monoparentales (tableau 4.1). Ces familles ont, donc, besoin du revenu de la femme. Même dans les couples avec un seul soutien – qui peut être la femme - ou dans les couples sans soutien, la situation est généralement temporaire. En fait, au cours de l'année qui a précédé la naissance/adoption, 88 % des nouvelles mères ont travaillé au moins quelques semaines dans un emploi salarié ou comme autonome (tableau 4.3).

Chez les familles canadiennes avec une femme présente (couple ou famille monoparentale) et ayant un enfant de moins de 3 ans, le taux d'activité des femmes en 2019 était de 72,3 %. Il était de 73,3 % chez les femmes vivant en couple, mais de seulement 63,0 % chez les monoparentales (tableau 5.4). Les familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans, avec chef féminin ou masculin, étaient aussi plus susceptibles de se retrouver en chômage que les parents vivant en couple.

Dans l'ensemble, le partenaire dans un couple ayant le revenu le moins élevé contribuait le tiers du revenu du ménage. Dans presque 70 % des couples, ce partenaire était une femme, ce qui veut dire que dans un peu plus de 30 % des couples, la femme avait un revenu plus élevé que son conjoint (tableau 5.6). Bref, la grande majorité des familles comptent sur le revenu d'une femme pour assurer leurs besoins essentiels.

Le partage inégal des tâches domestiques continue d'être une des causes principales du fait que les femmes participent moins souvent au marché du travail que les hommes et effectuent moins d'heures en moyenne. En 2015, les femmes ayant un enfant de moins de 18 ans effectuaient 60 % de l'ensemble des travaux domestiques dont 65 % des soins aux enfants. En contrepartie, elles n'effectuaient que 39 % du travail rémunéré (tableau 5.5).

6. Existe-t-il d'autres pays où la réception de prestations de maternité ou parentales facilite l'accès aux prestations de chômage ou, du moins, ne le réduit pas ? Y a-t-il d'autres situations au Canada où les indemnités liées aux absences du marché du travail n'affectent pas l'accès aux prestations régulières ? Inversement y a-t-il des situations où la réception des prestations régulières n'affecte pas le droit aux prestations de maternité/parentales ?

Là aussi, la réponse est sans équivoque. En Europe, 19 pays comptent les périodes où une personne a reçu des prestations de maternité/parentale, et souvent pour maladie ou soins d'un proche, comme une période travaillée pour les fins d'admissibilité aux prestations de chômage (section 6).

Dans neuf autres pays, la période de référence est d'au moins deux ans, ce qui permet de compter le travail effectué avant un congé de maternité/parental pour les fins de se qualifier à l'assurance-chômage si une femme se retrouve en chômage après son congé. Seulement quatre des 32 pays européens recensés n'ont pas de telles mesures.

Au Canada, la loi sur la prestation d'urgence, adoptée en mars 2020 dans le cadre du confinement pour la COVID-19, permet également aux parents, surtout les mères, qui ont reçu des prestations de maternité et parentales de recevoir la prestation d'urgence même s'ils ne sont pas admissibles à des prestations régulières de l'AE (section 6.3).

Au Canada aussi, la période de référence pour les prestations de l'AE est prolongée lorsqu'une personne a reçu des prestations d'un régime d'indemnisation pour des raisons autres que la grossesse, le soin des enfants ou la maladie, par exemple pour un accident du travail ou d'automobile ou pour les victimes d'un acte criminel. Seule la réception de prestations spéciales de l'assurance-emploi ne permet pas la prolongation de la période de référence lorsqu'une personne s'absente du travail en raison « d'une maladie, d'une blessure, d'une mise en quarantaine ou d'une grossesse ».

Contrairement à l'assurance-emploi, le Régime québécois d'assurance parentale prolonge la période de référence pour déterminer l'admissibilité aux prestations pendant la période où une personne a reçu des prestations régulières ou spéciales de l'assurance-emploi et ne limite pas les droits en fonction de la réception des prestations de l'AE. En conséquence, une femme qui a été en chômage avant de débiter un congé de maternité a des grandes chances de pouvoir recevoir des prestations et la durée ne sera pas amputée en raison de la réception antérieure des prestations régulières de l'assurance-emploi.

7.2 Conclusion générale

La règle qui limite à 50 le nombre de semaines de prestations de l'assurance-emploi, lorsqu'un bénéficiaire combine des prestations spéciales et des prestations régulières, affecte presque exclusivement les femmes. Elle ajoute au fait que ce sont les femmes qui continuent de porter la plus grande responsabilité pour la naissance et les soins aux enfants. Alors que les hommes bénéficient souvent d'une hausse des revenus après la naissance d'un enfant, les femmes perdent déjà beaucoup d'argent et, cela tout au long de leur vie, y compris à la retraite.

ANNEXE A :**Extraits de la Loi sur l'assurance emploi (LAE) contestés par les cas en litige**

L'article 8 a trait à la **période de référence**. Le paragraphe 8 (1)a) spécifie que la période de référence est normalement les 52 semaines qui précèdent le début d'une période de prestations. Toutefois, selon le paragraphe :

8 (2) Lorsqu'une personne prouve, de la manière que la Commission peut ordonner, qu'au cours d'une période de référence visée à l'alinéa (1)a) elle n'a pas exercé, pendant une ou plusieurs semaines, un emploi assurable pour l'une ou l'autre des raisons ci-après, cette période de référence est prolongée d'un nombre équivalent de semaines :

a) elle était incapable de travailler par suite d'une maladie, d'une blessure, d'une mise en quarantaine ou d'une grossesse prévue par règlement ;

[ou ...]

d) elle touchait des indemnités en vertu d'une loi provinciale du fait qu'elle avait cessé de travailler parce que la continuation de son travail la mettait en danger ou mettait en danger son enfant à naître ou l'enfant qu'elle allaitait.

Le paragraphe 8 (5) limite cette possibilité de prolonger la période de référence :

8 (5) Pour l'application des paragraphes (2) à (4), toute semaine pour laquelle la personne a reçu des prestations n'entre pas en ligne de compte.

En d'autres mots, si la personne a reçu des prestations de maladie ou de grossesse (maternité), ou d'autres prestations spéciales de l'assurance-emploi ou du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), la période de référence n'est pas prolongée. Donc, une femme qui termine une période de 50 semaines de prestations de maternité/parentales n'aurait pas travaillé assez longtemps pour se qualifier pour des prestations de chômage, même si on abolissait la limite de 50 semaines du paragraphe 12 (6).

L'article 10 a trait à la **période de prestations**. Le paragraphe 10 (2) prévoit que, normalement, la durée d'une période de prestations est de 52 semaines. Le paragraphe 10 (8) ajoute que la période de prestations prend fin lorsque :

a) le prestataire n'a plus droit à des prestations au cours de sa période de prestations, notamment parce qu'elles lui ont été versées pour le nombre maximal de semaines prévu à l'article 12 ;

Le paragraphe 10 (10) traite de la **prolongation de la période de prestations** :

10 (10) La période de prestations qui a été établie au profit d'un prestataire est prolongée du nombre de semaines à l'égard desquelles le prestataire prouve, de la manière que la Commission peut ordonner, qu'il n'avait pas droit à des prestations parce que, selon le cas :

a) il était détenu dans une prison, un pénitencier ou un autre établissement semblable et n'a pas été déclaré coupable de l'infraction pour laquelle il était détenu ni de toute autre infraction se rapportant à la même affaire ;

b) il touchait une rémunération versée en raison de la rupture de tout lien avec son ancien employeur ;

c) il touchait l'indemnité prévue pour un accident du travail ou une maladie professionnelle ;

d) il touchait des indemnités en vertu d'une loi provinciale du fait qu'il avait cessé de travailler parce que la continuation de son travail le mettait en danger ou, dans le cas d'une prestataire, mettait en danger son enfant à naître ou l'enfant qu'elle allaitait.

Le paragraphe 10 (13) prévoit qu'un prestataire peut combiner les différentes prestations spéciales, sujet à un maximum de 104 semaines (paragraphe 10 (14)). En d'autres mots, l'article 10 permet la prolongation de la période de prestations au-delà des 52 semaines normales pour plusieurs raisons, mais maintient une limite absolue de 50 semaines lorsque les prestations spéciales et les prestations régulières sont combinées.

L'article 12 a trait au **versement de prestations**

12 (1) Une fois la période de prestations établie, des prestations peuvent, à concurrence des maximums prévus au présent article, être versées au prestataire pour chaque semaine de chômage comprise dans cette période.

Le paragraphe 12 (2) indique que le nombre maximal de semaines de prestations régulières (pour le chômage) « est déterminé selon le tableau de l'annexe I en fonction du taux régional de chômage applicable au prestataire et du nombre d'heures pendant lesquelles il a occupé un emploi assurable au cours de sa période de référence ».

Le paragraphe 12 (3) prévoit les limites suivantes pour les « prestations spéciales » :

- a) dans le cas d'une grossesse, quinze semaines ;
- b) dans le cas de soins à donner à un ou plusieurs nouveau-nés du prestataire ou à un ou plusieurs enfants placés chez le prestataire en vue de leur adoption, conformément au choix visé à l'article 23 :
 - (i) soit trente-cinq semaines,
 - (ii) soit soixante et une semaines ;
- c) dans le cas d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine prévue par règlement, quinze semaines ;
- d) dans le cas de soins ou de soutien à donner à un ou plusieurs membres de la famille visés au paragraphe 23.1(2), vingt-six semaines ;
- e) dans le cas de soins ou de soutien à donner à un ou plusieurs enfants gravement malades visés au paragraphe 23.2(1), trente-cinq semaines ;
- f) dans le cas de soins ou de soutien à donner à un ou plusieurs adultes gravement malades visés au **paragraphe 23.3(1), quinze semaines.**

Cependant, l'article 12 (6) – et c'est le cœur du litige en question – limite la période de prestations à 50 semaines lorsqu'une personne combine des prestations spéciales et des prestations régulières.

12 (6) Sous réserve des maximums applicables dans chaque cas, des prestations peuvent être versées à la fois en application du paragraphe (2) et pour une ou plusieurs des raisons prévues au paragraphe (3); le cas échéant, le nombre total de semaines pour lesquelles des prestations peuvent être versées ne peut être supérieur à cinquante.

En résumé, pour mettre fin à la discrimination contestée, il faudrait abroger le paragraphe 12 (6) et toute référence à ce paragraphe. Il faudrait aussi abroger le paragraphe 8 (5) afin de permettre la prolongation de la période de référence lorsqu'une personne a été incapable de

travailler en raison d'une maladie, d'une blessure, d'une mise en quarantaine ou d'une grossesse, même si la personne a reçu des prestations spéciales. Il faudrait aussi modifier le paragraphe 10 (10) pour permettre la prolongation de la période de prestations dans les cas où la personne a reçu des prestations spéciales de l'assurance-emploi (ou du RQAP).

ONGLET 4

Statistique Canada – Divers tableaux et documents techniques

- Tableau 13-10-0428-01, Naissances vivantes et morts fœtales (mortinaissances), selon le type de naissance (simple ou multiple)
- Tableau 14-10-0327-01, Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles
- Tableau 14-10-0066-01, Salaires des employés selon la permanence de l'emploi et la couverture syndicale, données annuelles
- Tableau 14-10-0120-01, Caractéristiques de la population active selon la composition familiale et l'âge, données annuelles
- Tableau 98-400-X2016106, Répartition du revenu entre les conjoints mariés ou les partenaires en union libre et caractéristiques du couple pour les conjoints mariés ou les partenaires en union libre dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires
- Tableau 98-400-X2016117, Sources de revenu et impôts, statistiques du revenu des familles économiques en dollars constants (2015), caractéristiques de la famille économique et année pour les familles économiques dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires
- Tableau 98-400-X2016148, Situation de faible revenu de la personne fondée sur la MPC et caractéristiques de la famille économique des personnes, pour la population dans les ménages privés du Canada
- Dictionnaire, Recensement de la population, 2016, N° 98-301-X2016001 au catalogue - Extraits

Naissances vivantes et morts foetales (mortinaissances), 2017

	Lieu de résidence de la mère 11		
	Canada	Québec	Canada hors Québec
Total, naissances simples et multiples 12	379 450	84 128	295 322
Naissances vivantes 2	376 291	83 770	292 521
Morts foetales (mortinaissances) 3 13	3 159	358	2 801
Total, naissances simples	367 590	81 680	285 910
Naissances vivantes 2	364 624	81 342	283 282
Morts foetales (mortinaissances) 3 13	2 966	338	2 628
Total, naissances multiples	11 860	2 448	9 412
Naissances vivantes 2	11 667	2 428	9 239
Morts foetales (mortinaissances) 3 13	193	20	173
Pourcentage de naissance multiples	3,1%	2,9%	3,2%
Nombre d'accouchements - estimation	373 283	82 855	290 428
Accouchements avec bébés vivants	370 224	82 507	287 717
% de prestations de maternité			59,0%
% de prestations parentales			58,1%

Renvois :

1 Sources : Statistique Canada, Statistique de l'état civil du Canada, Bases de données sur les naissances et sur les mortinaissances

2 Naissance vivante correspond à l'expulsion ou extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation, d'un produit de conception qui, après cette séparation, respire ou manifeste tout autre signe de vie, tel que battement du cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté, que le cordon ombilical ait été coupé ou non, et que le placenta soit ou non demeuré attaché.

3 Mort foetale (mortinaissance) est le décès d'un produit de conception, lorsque ce décès est survenu avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation; le décès est indiqué par le fait qu'après cette séparation, le fœtus ne respire ni ne manifeste aucun autre signe de vie, tel que battement du cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté. Seules les morts foetales où le produit de conception a un poids à la naissance de 500 grammes ou plus ou la durée de la grossesse est de 20 semaines ou plus sont enregistrées au Canada.

4 Les signes conventionnels suivants sont employés dans ce tableau de Statistique Canada : (..) nombres indisponibles pour une période de référence précise, (...) nombres n'ayant pas lieu de figurer et (x) nombres confidentiels en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique.

5 Chaque année, au cours de la production des statistiques sur les naissances/décès/mortinaissances, les données des années précédentes pourraient être révisées en fonction des mises à jour ou changements qui ont été reçus des bureaux de l'état civil provinciaux et territoriaux.

6 Avant le 30 avril 2015, trois formulaires - un certificat médical de mortinaissance, un avis de naissance vivante ou de mortinaissance et une déclaration de mortinaissance - étaient requis afin d'enregistrer une mortinaissance en Ontario. Depuis le 30 avril 2015, une mortinaissance peut être enregistrée en absence d'un ou deux des formulaires, contribuant à l'augmentation observée entre 2011 et 2012.

7 Les données pour les années 2017 et 2018 ne sont pas disponibles pour le Yukon.

8 Suite à des améliorations apportées à la méthodologie et au temps de réponse, la durée de la collecte de données a été réduite comparativement aux années précédentes. En conséquence, le nombre de naissances et mortinaissances saisi peut être plus faible au moment de la publication. Les données de 2016, 2017, et 2018 sont considérées préliminaires.

9 La répartition géographique des naissances vivantes et des morts foetales (mortinaissances) dans ce tableau se fonde sur le lieu de résidence habituel de la mère.

10 Type de naissance correspond à la pluralité d'un accouchement, c'est-à-dire, si le résultat d'un accouchement est une ou plusieurs naissance(s) vivante(s) ou mort(s) foetale(s) (mortinaissance(s)). La catégorie « Type de naissances multiples » comprend les naissances de jumeaux, triplés, quadruplés, quintuplés et plus.

11 Province ou territoire de résidence inconnu de la mère fait référence aux naissances vivantes ou aux morts foetales (mortinaissances) des mères résidentes du Canada, dont la province ou le territoire de résidence est inconnu.

12 Pour l'année de référence 2010, le nombre total de naissances vivantes selon le type de naissance (simple ou multiple) ne correspond pas à la somme des catégories des naissances simples et multiples parce qu'il comprend 152 cas où le type de naissance est inconnu.

13 Les données de 2010 sur les morts foetales (mortinaissances) selon le type de naissance ont été révisées le 19 mars 2013.

Caractéristiques de la population active selon le sexe, Canada, 2017

	Hommes 15 ans et plus	Femmes 15 ans et plus	% femmes
Population 4 5	14 731,90	15 169,80	50,7%
Population active 6	10 336,40	9 326,50	47,4%
Emploi 7	9 635,50	8 780,90	47,7%
Chômage 8	700,9	545,6	43,8%
	Pourcentage		
Taux de chômage 9	6,8	5,8	
Taux d'activité 10	70,2	61,5	
Taux d'emploi 11	65,4	57,9	

Renvois :

1 Pour assurer la confidentialité du répondant, les données inférieures à un certain seuil sont supprimées. Pour le Canada, le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, la suppression est appliquée à toutes les données inférieures à 1 500. Le seuil de suppression pour Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan est de 500, alors que pour l'Île-du-Prince-Édouard, les estimations inférieures à 200 sont supprimées. Pour les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les régions économiques (RE), reportez-vous aux seuils de suppression de leurs provinces respectives mentionnés ci-dessus. Plus le tableau est détaillé, plus la taille de l'échantillon sur lequel les estimés sont basés est petite, ce qui peut résulter en une plus faible qualité des données.

2 Le 5 avril 2019, ce tableau a remplacé le tableau 14-10-0018 archivé.

3 Excluant les territoires.

4 Nombre de personnes en âge de travailler de 15 ans et plus. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près.

5 Le changement de base démographique en 2015, dont la révision de données débute avec celles de 2001, a produit une légère rupture dans la série d'estimations démographiques entre décembre 2000 et janvier 2001. Cette rupture est observable chez certains groupes d'âge et dans deux provinces (Manitoba et Saskatchewan). Toutefois, ces changements sont mineurs pour les estimations de la population active et les taux.

6 Nombre de personnes civiles, hors institution et âgées de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine de référence, étaient occupées ou en chômage. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près.

7 Nombre de personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont fait un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'un bénéfice (comprend également le travail familial non rémunéré), ou avaient un emploi mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou du fait de tout autre facteur. Les personnes mises à pied et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure ne sont pas considérées comme étant occupées. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près.

8 Nombre de personnes qui, au cours de la semaine de référence, étaient sans emploi, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler. Les personnes mises à pied ou ayant un nouvel emploi devant commencer dans quatre semaines ou moins sont considérées comme en chômage. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près.

9 Le taux de chômage est le nombre de personnes en chômage exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active de ce groupe. Les estimations sont exprimées en pourcentage et arrondies au dixième près.

10 Le taux d'activité est le nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Le taux d'activité pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, etc.) correspond à la population active dans ce groupe exprimée en pourcentage de la population de ce groupe. Les estimations sont exprimées en pourcentage et arrondies au dixième près.

11 Le taux d'emploi est le nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Le taux d'emploi pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population de ce groupe. Les estimations sont exprimées en pourcentage et arrondies au dixième près.

**Salaires horaires et hebdomadaires, moyens et médians, des employés
Canada et Québec, 2017**

	Canada		Québec	
	Hommes 15 ans et plus	Femmes 15 ans et plus	Hommes 15 ans et plus	Femmes 15 ans et plus
	Personnes (x 1 000)			
Total des employés, tous les salaires	7 870,90	7 738,80	1 867,90	1 798,50
	Dollars courants			
Salaire horaire moyen	28,00 \$	24,28 \$	26,25 \$	23,58 \$
Salaire hebdomadaire moyen	1 080 \$	829 \$	978 \$	787 \$
Salaire horaire médian	24,91 \$	21,00 \$	22,90 \$	21,00 \$
Salaire hebdomadaire médian	965 \$	734 \$	880 \$	720 \$

Renvois :

1 Pour assurer la confidentialité du répondant, les données inférieures à un certain seuil sont supprimées. Pour le Canada, le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, la suppression est appliquée à toutes les données inférieures à 1 500. Le seuil de suppression pour Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan est de 500, alors que pour l'Île-du-Prince-Édouard, les estimations inférieures à 200 sont supprimées.

2 Excluant les territoires.

3 Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis sur le salaire ou traitement habituel des employés à leur emploi principal. On demande aux enquêtés de déclarer leur salaire ou traitement, y compris les pourboires, les commissions et les primes, avant impôt et autres déductions. Les salaires ou traitements hebdomadaires ou horaires sont calculés conjointement avec les heures de travail par semaine habituellement payées.

4 Depuis janvier 1997, on recueille des renseignements permettant de diviser les emplois rémunérés en deux catégories : emplois permanents et emplois temporaires. Cette classification dépend des intentions de l'employeur et des caractéristiques de l'emploi plutôt que des intentions de l'employé. Si un emploi qui était officiellement considéré comme permanent doit prendre fin sous peu du fait de compressions de personnel ou de la fermeture de l'entreprise, l'emploi est toujours considéré comme étant permanent.

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410006601>

DOI: <https://doi.org/10.25318/1410006601-fra>

Tableau: 14-10-0120-01 (anciennement CANSIM 282-0211) - Enquête sur la population active
 Caractéristiques de la population active selon la composition familiale et l'âge, données annuelles

Annuelle

Caractéristiques de la population active selon la composition familiale et l'âge,
 données annuelles, Canada, 2019

Type de famille	Enfant < 3 ans	Enfant 3 à 5 ans	Enfant 6 à 15 ans	Adulte < 55 ans sans enfant	Ensemble de l'échantillon
Ménages avec femme présente	98,8%	96,3%	94,1%	87,7%	92,1%
Femmes avec conjoint	89,3%	81,2%	75,1%	73,3%	77,0%
Femmes sans conjoint	9,5%	15,0%	19,0%	14,4%	15,1%
Hommes sans conjointe	1,2%	3,7%	5,9%	12,3%	7,9%
Ensemble des répondants	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Répartition échantillon	14,7%	10,8%	28,9%	45,7%	100,0%

Tableau: 14-10-0120-01 (anciennement CANSIM 282-0211) - Enquête sur la population active
Caractéristiques de la population active selon la composition familiale et l'âge, données annuelles 1

Annuelle

Caractéristiques de la population active selon la composition familiale et l'âge, données annuelles
Canada, 2019

Composition familiale selon l'âge des enfant	Population (x 1 000)5 6	Population			Taux de chômage 10	Taux d'activité 11 Pourcentage	Taux d'emploi 12
		active (x 1 000)7	Emploi (x 1 000)8	Chômage (x 1 000)9			
Ensemble des familles							
Ensemble des familles	10 536,20	7 015,80	6 691,30	324,6	4,6	66,6	63,5
Ensemble des familles avec enfants plus personne de moins de 65 ans sans enfant							
Avec enfants + sans enfant < 55 ans	6 658,9	5 546,7	5 284,5	262,1	4,7	83,3	79,4
Plus jeune enfant de moins de 3 ans	979,6	710,1	677,4	32,7	4,6	72,5	69,2
Plus jeune enfant 3 à 5 ans	716,4	562,2	532,2	30,0	5,3	78,5	74,3
Plus jeune enfant 6 à 15 ans	1 923,0	1 636,3	1 566,0	70,2	4,3	85,1	81,4
Personne de référence de moins de 55 ans	3 039,9	2 638,1	2 508,9	129,2	4,9	86,8	82,5
Familles dont la personne de référence/conjointe est une femme 13							
Avec enfants + sans enfant < 55 ans	6 133,2	5 097,9	4 871,4	226,6	4,4	83,1	79,4
Plus jeune enfant de moins de 3 ans	967,6	700,0	668,4	31,7	4,5	72,3	69,1
Plus jeune enfant 3 à 5 ans	689,6	537,2	508,8	28,4	5,3	77,9	73,8
Plus jeune enfant 6 à 15 ans	1 810,4	1 535,5	1 470,6	64,9	4,2	84,8	81,2
Personne de référence de moins de 55 ans	2 665,6	2 325,2	2 223,6	101,6	4,4	87,2	83,4
La personne de référence/conjointe est une femme ayant un conjoint							
Avec enfants + sans enfant < 55 ans	5 129,7	4 288,4	4 115,6	172,7	4,0	83,6	80,2
Plus jeune enfant de moins de 3 ans	874,6	641,4	615,3	26,1	4,1	73,3	70,4
Plus jeune enfant 3 à 5 ans	581,8	456,4	433,8	22,5	4,9	78,4	74,6
Plus jeune enfant 6 à 15 ans	1 444,6	1 232,6	1 185,6	47,0	3,8	85,3	82,1
Personne de référence de moins de 55 ans	2 228,7	1 958,0	1 880,9	77,1	3,9	87,9	84,4
La personne de référence/conjointe est une femme n'ayant pas de conjoint							
Avec enfants + sans enfant < 55 ans	1 003,5	809,5	755,8	53,9	6,7	80,7	75,3
Plus jeune enfant de moins de 3 ans	93,0	58,6	53,1	5,6	9,6	63,0	57,1
Plus jeune enfant 3 à 5 ans	107,8	80,8	75,0	5,9	7,3	75,0	69,6
Plus jeune enfant 6 à 15 ans	365,8	302,9	285,0	17,9	5,9	82,8	77,9
Personne de référence de moins de 55 ans	436,9	367,2	342,7	24,5	6,7	84,0	78,4
Familles dont la personne de référence est un homme n'ayant pas de conjointe 14							
Avec enfants + sans enfant < 55 ans	525,6	448,7	413,2	35,5	7,9	85,4	78,6
Plus jeune enfant de moins de 16 ans	151,3	135,8	127,9	7,9	5,8	89,8	84,5
Plus jeune enfant de moins de 3 ans	11,9	10,1	9,0	x (1,1)	x (10,9)	84,9	75,6
Plus jeune enfant 3 à 5 ans	26,8	25,0	23,4	1,5	6	93,3	87,3
Plus jeune enfant 6 à 15 ans	112,6	100,8	95,5	5,3	5,3	89,5	84,8
Personne de référence de moins de 55 ans	374,3	312,9	285,3	27,6	8,8	83,6	76,2

Légende des symboles:

x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Renvois :

1 Pour assurer la confidentialité du répondant, les données inférieures à un certain seuil sont supprimées. Pour le Canada, le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, la suppression est appliquée à toutes les données inférieures à 1 500. Le seuil de suppression pour Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan est de 500, alors que pour l'Île-du-Prince-Édouard, les estimations inférieures à 200 sont supprimées.

2 Excluant les territoires.

3 Le type de famille décrit le lien entre la personne de référence ou la conjointe (si présente), et l'activité du conjoint (si présent). L'ensemble des familles est divisé en deux groupes: celles où il y a une femme personne de référence ou conjointe et celles où il n'y en a pas. Les familles avec femme personne de référence ou conjointe sont ensuite sous-divisées en 3 groupes: celles où le conjoint est présent et occupé, celles où le conjoint est présent et chômeur ou inactif, et celles où le conjoint n'est pas présent.

4 La dimension de la composition de la famille s'assure qu'il y a présence d'enfants. La composition de la famille identifie l'âge du plus jeune enfant lorsqu'un enfant de moins de 16 ans est présent. S'il n'y a pas d'enfant, ou si le plus jeune enfant est âgé de 16 ans ou plus, l'âge de la personne de référence de sexe féminin ou de la conjointe (si présente) est déterminé selon les groupes d'âge suivants : moins de 55 ans, 55 ans et plus.

5 Nombre de personnes en âge de travailler de 15 ans et plus. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près.

6 Le changement de base démographique en 2015, dont la révision de données débute avec celles de 2001, a produit une légère rupture dans la série d'estimations démographiques entre décembre 2000 et janvier 2001. Cette rupture est observable chez certains groupes d'âge et dans deux provinces (Manitoba et Saskatchewan). Toutefois, ces changements sont mineurs pour les estimations de la population active et les taux.

7 Nombre de personnes civiles, hors institution et âgées de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine de référence, étaient occupées ou en chômage. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près.

8 Nombre de personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont fait un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'un bénéfice (comprend également le travail familial non rémunéré), ou avaient un emploi mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou du fait de tout autre facteur. Les personnes mises à pied et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure ne sont pas considérées comme étant occupées. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près.

9 Nombre de personnes qui, au cours de la semaine de référence, étaient sans emploi, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler. Les personnes mises à pied ou ayant un nouvel emploi devant commencer dans quatre semaines ou moins sont considérées comme en chômage. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près.

10 Le taux de chômage est le nombre de personnes en chômage exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active de ce groupe. Les estimations sont exprimées en pourcentage et arrondies au dixième près.

11 Le taux d'activité est le nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Le taux d'activité pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, etc.) correspond à la population active dans ce groupe exprimée en pourcentage de la population de ce groupe. Les estimations sont exprimées en pourcentage et arrondies au dixième près.

12 Le taux d'emploi est le nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Le taux d'emploi pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population de ce groupe. Les estimations sont exprimées en pourcentage et arrondies au dixième près.

13 Familles dont la personne de référence/conjointe est une femme (p. ex., toutes les familles sauf celles dont le père est monoparental).

14 Pères monoparentaux ayant au moins un enfant. Les estimations sur la population active telles qu'indiquées s'appliquent à la personne de référence de sexe masculin.

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410012001>

DOI: <https://doi.org/10.25318/1410012001-fra>

Répartition du revenu entre les conjoints mariés ou les partenaires en union libre (47) et caractéristiques du couple (19) pour les conjoints mariés ou les partenaires en union libre dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires,

**Répartition du revenu entre les conjoints mariés ou les partenaires en union libre
Canada, couples dont le partenaire le plus âgé a entre 15 et 54 ans**

	personne la plus âgée du couple		
		15 à 29 ans	30 à 54 ans
Total - Couples selon la répartition du revenu entre les conjoints mariés ou les part	8 227 925	461 000	3 947 405
Nombre de couples ayant un revenu total	8 217 020	460 190	3 941 890
Revenu total médian des couples	87 688 \$	68 524 \$	103 436 \$
Revenu total médian des bénéficiaires du revenu total le plus élevé	59 121 \$	45 202 \$	69 265 \$
Revenu total médian des bénéficiaires du revenu total le plus bas	25 015 \$	21 079 \$	31 598 \$
Part moyenne reçue par le bénéficiaire du revenu total le plus élevé (%)	70	69,2	69,9
Part médiane reçue par le bénéficiaire du revenu total le plus élevé (%)	67,1	66,2	66,3
Le bénéficiaire du revenu total le plus élevé est de sexe masculin	5 705 065	321 050	2 657 605
Le bénéficiaire du revenu total le plus élevé est de sexe féminin	2 511 955	139 140	1 284 290
Nombre de couples comptant deux bénéficiaires d'un revenu total	7 889 570	441 965	3 792 420
% avec deux revenus total	95,9%	95,9%	96,1%
Part moyenne reçue par le bénéficiaire du revenu total le plus élevé (%)	68,8	67,9	68,7
Part médiane reçue par le bénéficiaire du revenu total le plus élevé (%)	66,1	65,3	65,4
Un conjoint ou partenaire a reçu 90 % ou plus du revenu total du couple	925 520	41 390	476 460
Un conjoint ou partenaire a reçu 80 % à 89,9 % du revenu total du couple	967 620	50 560	432 495
Un conjoint ou partenaire a reçu 70 % à 79,9 % du revenu total du couple	1 394 705	80 915	628 935
Un conjoint ou partenaire a reçu 60 % à 69,9 % du revenu total du couple	1 970 390	119 140	949 710
Un conjoint ou partenaire a reçu 50 % à 59,9 % du revenu total du couple	2 631 335	149 970	1 304 825
Le bénéficiaire du revenu total le plus élevé est de sexe masculin	5 478 645	308 970	2 567 110
Un bénéficiaire de sexe masculin a reçu 90 % ou plus du revenu total du couple	731 360	30 100	371 470
Un bénéficiaire de sexe masculin a reçu 80 % à 89,9 % du revenu total du couple	763 790	40 315	336 625
Un bénéficiaire de sexe masculin a reçu 70 % à 79,9 % du revenu total du couple	1 061 165	63 755	472 605
Un bénéficiaire de sexe masculin a reçu 60 % à 69,9 % du revenu total du couple	1 382 285	86 745	655 630
Un bénéficiaire de sexe masculin a reçu 50 % à 59,9 % du revenu total du couple	1 540 040	88 050	730 780
Le bénéficiaire du revenu total le plus élevé est de sexe masculin	69,4%	69,9%	67,7%
Un bénéficiaire de sexe masculin a reçu 90 % ou plus du revenu total du couple	9,3%	6,8%	9,8%
Un bénéficiaire de sexe masculin a reçu 80 % à 89,9 % du revenu total du couple	9,7%	9,1%	8,9%
Un bénéficiaire de sexe masculin a reçu 70 % à 79,9 % du revenu total du couple	13,5%	14,4%	12,5%
Un bénéficiaire de sexe masculin a reçu 60 % à 69,9 % du revenu total du couple	17,5%	19,6%	17,3%
Un bénéficiaire de sexe masculin a reçu 50 % à 59,9 % du revenu total du couple	19,5%	19,9%	19,3%
Le bénéficiaire du revenu total le plus élevé est de sexe féminin	2 410 930	133 005	1 225 315
Un bénéficiaire de sexe féminin a reçu 90 % ou plus du revenu total du couple	194 160	11 295	104 990
Un bénéficiaire de sexe féminin a reçu 80 % à 89,9 % du revenu total du couple	203 830	10 240	95 875
Un bénéficiaire de sexe féminin a reçu 70 % à 79,9 % du revenu total du couple	333 540	17 155	156 330
Un bénéficiaire de sexe féminin a reçu 60 % à 69,9 % du revenu total du couple	588 105	32 400	294 080
Un bénéficiaire de sexe féminin a reçu 50 % à 59,9 % du revenu total du couple	1 091 290	61 920	574 050
Le bénéficiaire du revenu total le plus élevé est de sexe féminin	30,6%	30,1%	32,3%
Un bénéficiaire de sexe féminin a reçu 90 % ou plus du revenu total du couple	2,5%	2,6%	2,8%
Un bénéficiaire de sexe féminin a reçu 80 % à 89,9 % du revenu total du couple	2,6%	2,3%	2,5%
Un bénéficiaire de sexe féminin a reçu 70 % à 79,9 % du revenu total du couple	4,2%	3,9%	4,1%
Un bénéficiaire de sexe féminin a reçu 60 % à 69,9 % du revenu total du couple	7,5%	7,3%	7,8%
Un bénéficiaire de sexe féminin a reçu 50 % à 59,9 % du revenu total du couple	13,8%	14,0%	15,1%
Nombre de couples comptant deux bénéficiaire d'un revenu d'emploi	5 080 635	379 090	3 137 365
Part moyenne reçue par le bénéficiaire du revenu d'emploi le plus élevé (%)	69,7	69,1	68,9
Part médiane reçue par le bénéficiaire du revenu d'emploi le plus élevé (%)	67,1	66,5	66,3
% avec deux bénéficiaires d'un revenu d'emploi	61,7%	82,2%	79,5%

Revenu d'emploi médian, revenu total médian et prestations d'assurance-emploi, selon le type de famille économique, la présence et l'âge des enfants
Canada, 2015

	Pourcentage avec un montant (%)				Montant médian (\$)			
	Revenu d'emploi	Revenu de placements	Transferts gouvernementaux	Prestations d'assurance-emploi (AE)	Revenu total	Revenu d'emploi	Prestations d'assurance-emploi (AE)	Revenu après impôt
Total - Structure de la famille économique, présence d'enfants âgés de 0 à 17 an	88	46,2	89,5	19	88 339 \$	75 271 \$	6 504 \$	76 396 \$
Familles économiques comptant un couple	88,5	49,5	88,1	19,6	96 574 \$	83 532 \$	6 676 \$	82 731 \$
Familles comptant un couple sans enfants ni autres personnes apparentées	78,2	54,2	76,7	11,9	78 993 \$	62 460 \$	5 504 \$	68 320 \$
Familles économiques comptant un couple avec enfants	97,4	45,3	97,8	26,2	113 504 \$	97 721 \$	7 265 \$	96 638 \$
Avec enfants âgés de 0 à 17 ans	97,5	40,6	97,9	28	108 873 \$	95 372 \$	7 864 \$	92 507 \$
Sans enfants âgés de 0 à 5 ans	97,9	44,2	98,2	16,3	117 193 \$	105 425 \$	5 030 \$	98 894 \$
Avec enfants âgés de 0 à 5 ans	96,9	36,5	97,5	41,4	100 301 \$	84 782 \$	9 750 \$	85 899 \$
Familles comptant un couple avec d'autres personnes apparentées seulement	93,4	53,7	96,5	22,4	108 470 \$	81 831 \$	5 974 \$	95 415 \$
Familles économiques monoparentales	85,8	29,1	96,8	15,9	53 216 \$	42 931 \$	5 614 \$	48 875 \$
Familles économiques monoparentales dont le parent est de sexe masculin	90,5	33	88,7	16,5	65 717 \$	55 077 \$	6 178 \$	56 907 \$
Familles monoparentales, parent de sexe masculin sans autres personnes	90,4	32,9	87,7	15,8	64 682 \$	55 229 \$	6 146 \$	55 790 \$
Avec enfants âgés de 0 à 17 ans	89,5	24,4	79,2	13,9	57 168 \$	54 501 \$	6 157 \$	49 263 \$
Sans enfants âgés de 0 à 5 ans	89,9	25,8	79,6	12,5	59 412 \$	56 604 \$	6 149 \$	50 937 \$
Avec enfants âgés de 0 à 5 ans	87,7	18,7	77,7	19,4	49 031 \$	46 712 \$	6 184 \$	42 877 \$
Familles économiques monoparentales dont le parent est de sexe féminin	84,5	28	99,1	15,7	50 414 \$	40 073 \$	5 436 \$	46 977 \$
Familles monoparentales, parent est de sexe féminin sans autres personnes	83,9	27,6	99	15,1	48 805 \$	39 368 \$	5 342 \$	45 584 \$
Avec enfants âgés de 0 à 17 ans	81,2	16,4	99,1	15	40 828 \$	33 159 \$	5 508 \$	39 248 \$
Sans enfants âgés de 0 à 5 ans	86,3	19,4	99,1	11,9	45 156 \$	37 446 \$	4 480 \$	42 662 \$
Avec enfants âgés de 0 à 5 ans	69,6	9,5	99,2	21,9	32 581 \$	21 534 \$	7 412 \$	32 100 \$
Autres familles économiques	83,2	34	93,9	14,6	57 800 \$	48 761 \$	5 765 \$	52 407 \$
Total - Familles économiques selon l'âge de la personne repère	88	46,2	89,5	19	88 339 \$	75 271 \$	6 504 \$	76 396 \$
Familles économiques dont la personne repère est âgée de 15 à 29 ans	93,2	22,2	88,5	29,9	67 686 \$	61 599 \$	7 040 \$	60 345 \$
Familles économiques dont la personne repère est âgée de 30 à 64 ans	95,4	43,4	86,7	21,3	98 946 \$	86 778 \$	6 493 \$	84 342 \$
Familles économiques dont la personne repère est âgée de 65 ans et plus	61,1	64,4	99,2	7,1	67 238 \$	22 453 \$	5 833 \$	60 946 \$

Statistique Canada, Tableau 98-400-X2016148, Recensement de 2016
 Situation de faible revenu de la personne fondée sur la MPC (6) et caractéristiques de la famille économique des
 personnes (25) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires

Situation de faible revenu fondée sur la Mesure du panier de consommation Canada, 2015

	Total - Situation de faible revenu de la personne fondée	Fréquence du faible revenu (%)
Total - Personnes selon certaines caractéristiques de la famille économique	34 460 065	12,9
Personnes dans les familles économiques	29 161 010	9,9
Dans les familles économiques comptant un couple	24 919 270	7,1
Dans une famille économique comptant un couple sans enfants ni autres personnes apparentées	7 412 805	5,9
Dans une famille économique comptant un couple avec enfants	17 023 350	7,8
Avec enfants âgés de 0 à 17 ans	12 838 960	9
Sans enfants âgés de 0 à 5 ans	6 815 035	7,4
Avec enfants âgés de 0 à 5 ans	6 023 925	11
Dans une famille économique comptant un couple avec d'autres personnes apparentées seulement	483 110	5,2
Dans les familles économiques monoparentales	3 936 700	26,5
Dans une famille économique monoparentale dont le parent est de sexe masculin	811 115	18,9
Famille économique monoparentale, parent de sexe masculin sans autres personnes apparentées	704 215	19,5
Avec enfants âgés de 0 à 17 ans	384 420	27
Sans enfants âgés de 0 à 5 ans	307 045	24,2
Avec enfants âgés de 0 à 5 ans	77 370	38,5
Dans une famille économique monoparentale dont le parent est de sexe féminin	3 125 585	28,5
Famille économique monoparentale, parent de sexe féminin sans autres personnes apparentées	2 759 505	30,1
Avec enfants âgés de 0 à 17 ans	1 672 285	41
Sans enfants âgés de 0 à 5 ans	1 140 755	32,9
Avec enfants âgés de 0 à 5 ans	531 530	58,8
Dans d'autres familles économiques	305 045	20,2
Personnes hors famille économique	5 299 055	29,2
Personnes hors famille économique âgées de 15 à 29 ans	1 031 960	45,3
Personnes hors famille économique âgées de 30 à 64 ans	2 742 810	29,4
Personnes hors famille économique âgées de 65 ans et plus	1 524 280	17,9

N° 98-301-X2016001 au catalogue
ISBN 978-0-660-06679-0

Produit de référence du Recensement de la population

Dictionnaire, Recensement de la population, 2016

Recensement de la population, 2016

Date de diffusion : le 11 octobre 2018



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Famille comptant un couple avec enfants

Définition

« Famille comptant un couple avec enfants » désigne une famille de recensement comprenant un couple marié ou en union libre et au moins un enfant. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint, partenaire ou enfant.

Unité(s) statistique(s)

Sans objet

Classification(s)

Sans objet

Déclaré en

2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour la disponibilité antérieure à 1981, voir l'[annexe 2.0](#).

Population

Population dans les ménages privés

Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6

Réponses

Sans objet

Remarques

Sans objet

Famille de recensement

Définition

On définit la « Famille de recensement » comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Unité(s) statistique(s)

Sans objet

Classification(s)

Sans objet

Déclaré en

2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour la disponibilité antérieure à 1981, voir l'[annexe 2.0](#).

Population

Population dans les ménages privés

Numéro(s) de question

Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6

Réponses

Sans objet

Remarques

La famille de recensement et ses classifications et variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le sexe, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la Personne 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire.

Les concepts de la famille de recensement, la situation des particuliers dans la famille de recensement et la structure de la famille de recensement sont demeurés les mêmes depuis 2001. Avant 2001, les concepts de la famille de recensement sont demeurés inchangés de 1976 à 1996. Les changements effectués aux concepts de la famille de recensement lors du Recensement de 2001 sont décrits sous « [famille de recensement](#) » (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/fam004-fra.cfm>) du *Dictionnaire du Recensement de 2011*, et sous « Comparabilité historique » du *Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-312-x/98-312-x2011005-fra.cfm#a4>). Plus de renseignements historiques au sujet des concepts relatifs à la famille au fil du temps sont offerts dans l'annexe de l'article « [Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années](#) » (<http://www.statcan.gc.ca/pub/91f0015m/91f0015m2014011-fra.htm>), n° 11, documents démographiques (91F0015M).

Famille économique**Définition**

La « famille économique » désigne un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Par définition, toutes les personnes qui sont membres d'une famille de recensement sont également membres d'une famille économique. Voici des exemples du vaste concept de famille économique : deux familles de recensement apparentées et vivant ensemble sont considérées comme une famille économique; les frères et soeurs habitant ensemble qui ne sont pas membres d'une famille de recensement sont considérés comme une famille économique; et les nièces ou les neveux habitant avec leur tante ou leur oncle sont considérés comme une famille économique.

Unité(s) statistique(s)

Sans objet

Classification(s)

Sans objet

Déclaré en

2016 et 2011; 2006, 2001 et 1996 (échantillon de 20 %); 1991, 1986 et 1981. Pour la disponibilité antérieure à 1981, voir l'[annexe 2.0](#).

ONGLET 8

Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi - tableaux

- Tableau 1a : Type of economic family grouped – nombres
- Tableau 1b : Type of economic family grouped – pourcentages de colonne

- Tableau 2a : Immigrant status – grouped et Highest educational attainment – nombres
- Tableau 2b : Immigrant status – grouped et Highest educational attainment – pourcentages de colonne

- Tableau 3a : Full/part-time status et Weeks worked during the reference year – nombres
- Tableau 3b : Full/part-time status et Weeks worked during the reference year – pourcentages de colonne

- Tableau 4a : Type of work arrangement grouped – nombres
- Tableau 4a : Type of work arrangement grouped – pourcentages de colonne

- Tableau 5a : Household received social assistance payments et Household income in the month before birth/adoption – nombres
- Tableau 5b : Household received social assistance payments et Household income in the month before birth/adoption – pourcentages de colonne

- Tableau 6a : Received maternity/parental benefits et Age of respondent – grouped – nombres
- Tableau 6b : Received maternity/parental benefits et Age of respondent – grouped – pourcentages de colonne
- Tableau 6c : Received maternity/parental benefits et Full/part-time status in reference year – pourcentages de colonne

- Tableau 7a : Duration of the leave – grouped – nombres
- Tableau 7b : Duration of the leave – pourcentages de colonne

- Tableau 8 : Received payments from employer, insurance or other benefits – pourcentages de colonne

- Tableau 9a : Parental benefits claimed by spouse et Spouse/partner received employment earnings – nombres
- Tableau 9a : Parental benefits claimed by spouse et Spouse/partner received employment earnings – pourcentages de colonne

- Tableau 10 : Reason spouse not claiming parental benefits – pourcentages de colonne

- Tableau 11a : Received maternity/parental benefits et Survey type as determined for EICS – nombres
- Tableau 11b : Received maternity/parental benefits et Survey type as determined for EICS – pourcentages de colonne

- Tableau 12a : Agreement with employer to return to work et Survey type as determined for EICS – nombres
- Tableau 12b : Agreement with employer to return to work et Survey type as determined for EICS – pourcentages de colonne
- Tableau 13 : Sufficiency of household income do meet day-to-day expenses and Main source for household expenses – pourcentages de colonne
- Tableau 14 : Changes in household income in month after birth/adoption of child – pourcentages de colonne.


Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]


Type: *Tableau 1a*
Valeurs brutes

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old			Total
	Tous	Quebec	Canada hors Québec	
Province or region				
Type of economic family grouped				
Unattached individual	0,0	0,0	0,0	0,0
Husband-wife, dual earner couple	234 460,1	59 298,1	175 162,0	409 622,1
Husband-wife, single earner couple	111 908,9	26 898,9	85 010,0	196 918,9
Husband-wife, non-earner couple	17 891,4	2 614,8	15 276,6	33 168,1
Single-parent	19 578,9	2 434,2	17 144,7	36 723,6
Other families	3 864,8	198,0	3 666,7	7 531,5
N=	387 704,0	91 443,0	296 260,0	683 964,1

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 16


Pourcentage de colonne

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old			Total
	Tous	Quebec	Canada hors Québec	
Province or region				
Type of economic family grouped				
Unattached individual	0,0	0,0	0,0	0,0
Husband-wife, dual earner couple	60,5	64,8	59,1	59,9
Husband-wife, single earner couple	28,9	29,4	28,7	28,8
Husband-wife, non-earner couple	4,6	2,9	5,2	4,8
Single-parent	5,0	2,7	5,8	5,4
Other families	1,0	0,2	1,2	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N=	387 704,0	91 443,9	296 260,1	683 964,1

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Valeurs brutes


Tableau 2a

Respondent status (Mother or not) Immigrant status - grouped Highest educational attainment	Mother of a child 0 to 12 months old		
	Canadian by birth	Immigrant	Total
Grade 9-13, non graduate	17 482,7	6 443,7	23 926,4
Grade 11-13, graduate	36 064,9	11 259,7	47 324,6
Some post-graduate	9 838,3	1 474,5	11 312,8
Trades cert/dipl, college, CEGEP, univ cert below Bachelor's	102 136,7	19 548,9	121 685,6
University graduate (Bachelor's, Master's or PhD)	116 249,7	65 802,9	182 052,5
N=	281 772,0	104 529,0	386 301,9

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Pourcentage de colonne


Tableau 2b

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old			Total
	Canadian by birth	Immigrant	Not stated	
<u>Immigrant status - grouped</u>				
<u>Highest educational attainment</u>				
Grade 9-13, non graduate	6,2	6,2	6,5	6,2
Grade 11-13, graduate	12,8	10,8	0,0	12,2
Some post-graduate	3,5	1,4	18,1	3,0
Trades cert/dipl, college, CEGEP, univ cert below Bachelor's	36,2	18,7	0,0	31,4
University graduate (Bachelor's, Master's or PhD)	41,3	63,0	75,4	47,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N=	281 772,3	104 529,6	1 402,1	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 3a


Valeurs brutes

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old						
	Full/part-time status in reference year	All weeks full-time	Some weeks full-time and some weeks part-time	All weeks part-time	Valid skip	Not stated	Total
Weeks worked during the reference year (groups)							
None		0,0	0,0	0,0	45 934,2	0,0	45 934,2
01 to 10 weeks		5 459,3	283,6	5 617,2	1 489,5	0,0	12 849,7
11 to 25 weeks		21 093,2	5 158,6	6 478,0	781,8	89,7	33 601,4
26 to 38 weeks		18 349,4	2 091,2	9 303,7	3 980,5	0,0	33 724,7
39 to 51 weeks		47 747,6	5 885,3	9 699,6	5 257,4	0,0	68 589,9
52 weeks		120 766,3	14 393,5	10 525,7	13 665,7	0,0	159 351,1
Valid skip		0,0	0,0	0,0	23 875,4	0,0	23 875,4
Don't know		2 590,5	732,9	3 538,4	1 849,8	1 066,0	9 777,6
Refusal		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N=		216 006,0	28 545,0	45 162,0	96 834,0	1 155,0	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 3b


Pourcentage de colonne

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old						Total
	Full/part-time status in reference year	All weeks full-time	Some weeks full-time and some weeks part-time	All weeks part-time	Valid skip	Not stated	
Weeks worked during the reference year (groups)							
None		0,0	0,0	0,0	47,4	0,0	11,8
01 to 10 weeks		2,5	1,0	12,4	1,5	0,0	3,3
11 to 25 weeks		9,8	18,1	14,3	0,8	7,8	8,7
26 to 38 weeks		8,5	7,3	20,6	4,1	0,0	8,7
39 to 51 weeks		22,1	20,6	21,5	5,4	0,0	17,7
52 weeks		55,9	50,4	23,3	14,1	0,0	41,1
Valid skip		0,0	0,0	0,0	24,7	0,0	6,2
Don't know		1,2	2,6	7,8	1,9	92,2	2,5
Refusal		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N=		216 006,3	28 545,1	45 162,6	96 834,4	1 155,7	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 4a


Valeurs brutes

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old	Total
<u>Type of work arrangement - grouped</u>		
Permanent full-time worker	235 355,4	235 355,4
Permanent part-time worker	48 097,9	48 097,9
Permanent, work hours unknown	977,4	977,4
Not permanent, seasonal worker	5 987,4	5 987,4
Not permanent, other	38 940,8	38 940,8
Self-employed	30 241,1	30 241,1
Valid skip	23 875,4	23 875,4
Not stated	4 228,8	4 228,8
N=	387 704,0	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 4b


Pourcentage de colonne

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old	Total
<u>Type of work arrangement - grouped</u>		
Permanent full-time worker	60,7	60,7
Permanent part-time worker	12,4	12,4
Permanent, work hours unknown	0,3	0,3
Not permanent, seasonal worker	1,5	1,5
Not permanent, other	10,0	10,0
Self-employed	7,8	7,8
Valid skip	6,2	6,2
Not stated	1,1	1,1
Total	100,0	100,0
N=	387 704,0	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (99999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 5a


Valeurs brutes

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old				Total
	Yes	No	Valid skip	Not stated	
<u>Household received social assistance payments</u>					
<u>Household income in the month before birth/adoption</u>					
Less than \$1,600 (less than \$20,000 per annum)	4 769,3	24 249,1	4 531,5	0,0	33 549,9
\$1,600 to less than \$3,300 (\$20,000 - \$40,000 per annum)	4 110,8	73 875,5	285,5	56,3	78 328,1
\$3,300 to less than \$5,000 (\$40,000 - \$60,000 per annum)	1 531,3	59 998,4	97,7	0,0	61 627,4
More than \$5,000 (more than \$60,000 per annum)	147,7	191 396,9	0,0	0,0	191 544,6
Valid skip	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Not stated	1 483,5	20 763,4	0,0	407,2	22 654,0
N=	12 042,0	370 283,0	4 914,0	463,0	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (99999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 5b


Pourcentage de colonne

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old				Total
	Yes	No	Valid skip	Not stated	
<u>Household received social assistance payments</u>					
<u>Household income in the month before birth/adoption</u>					
Less than \$1,600 (less than \$20,000 per annum)	39,6	6,5	92,2	0,0	8,7
\$1,600 to less than \$3,300 (\$20,000 - \$40,000 per annum)	34,1	20,0	5,8	12,2	20,2
\$3,300 to less than \$5,000 (\$40,000 - \$60,000 per annum)	12,7	16,2	2,0	0,0	15,9
More than \$5,000 (more than \$60,000 per annum)	1,2	51,7	0,0	0,0	49,4
Valid skip	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Not stated	12,3	5,6	0,0	87,8	5,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N=	12 042,6	370 283,3	4 914,7	463,5	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Valeurs brutes


Tableau 6a

Respondent status (Mother or not)		Mother of a child 0 to 12 months old		
Province or region		Quebec	Canada hors Québec	Total Canada
Age of respondent - grouped	Received maternity/parental benefits			
15-24 years	Received maternity or parental benefits	6 070,2	9 591,4	15 661,6
	Insurable employment but no maternity or parental benefits	0,0	6 554,4	6 554,4
	Worked within last 2 years but no insurable employment	180,2	2 895,3	3 075,5
	Not worked in two years	1 139,2	5 375,9	6 515,2
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
25 - 44 years	Received maternity or parental benefits	74 834,3	183 118,4	257 952,7
	Insurable employment but no maternity or parental benefits	2 399,3	21 768,1	24 167,4
	Worked within last 2 years but no insurable employment	725,3	22 549,5	23 274,9
	Not worked in two years	6 095,4	44 407,1	50 502,5
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
45 years or older	Received maternity or parental benefits	0,0	0,0	0,0
	Insurable employment but no maternity or parental benefits	0,0	0,0	0,0
	Worked within last 2 years but no insurable employment	0,0	0,0	0,0
	Not worked in two years	0,0	0,0	0,0
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
N=		91 443,0	296 260,0	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 6b


Pourcentage de colonne

Respondent status (Mother or not)		Mother of a child 0 to 12 months old		
Province or region		Quebec	Canada hors Québec	Total Canada
Age of respondent - grouped	Received maternity/parental benefits			
15-24 years	Received maternity or parental benefits	6,6	3,2	4,0
	Insurable employment but no maternity or parental benefits	0,0	2,2	1,7
	Worked within last 2 years but no insurable employment	0,2	1,0	0,8
	Not worked in two years	1,2	1,8	1,7
25 - 44 years	Received maternity or parental benefits	81,8	61,8	66,5
	Insurable employment but no maternity or parental benefits	2,6	7,3	6,2
	Worked within last 2 years but no insurable employment	0,8	7,6	6,0
	Not worked in two years	6,7	15,0	13,0
45 years or older	Received maternity or parental benefits	0,0	0,0	0,0
	Insurable employment but no maternity or parental benefits	0,0	0,0	0,0
	Worked within last 2 years but no insurable employment	0,0	0,0	0,0
	Not worked in two years	0,0	0,0	0,0
Total		100,0	100,0	100,0
N=		91 443,9	296 260,1	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:

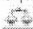
Tableau 6c

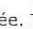
Pourcentage de colonne

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old										
	All weeks full-time		Some weeks full-time and some weeks part-time		All weeks part-time		Valid skip		Not stated		Total
Full/part-time status in reference year	Quebec	Canada hors Québec	Quebec	Canada hors Québec	Quebec	Canada hors Québec	Quebec	Canada hors Québec	Quebec	Canada hors Québec	
Received maternity/parental benefits	96,9	95,0	93,2	85,3	97,1	44,6	58,5	4,9	-	42,2	70,6
Insurable employment but no maternity or parental benefits	3,1	4,8	6,8	14,7	2,9	52,7	0,0	0,0	-	0,0	7,9
Worked within last 2 years but no insurable employment	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	33,0	-	0,0	6,8
Not worked in two years	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	2,7	36,9	62,1	-	57,8	14,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-	100,0	100,0
N=	53 629,1	162 377,2	5 528,6	23 016,5	12 663,3	32 499,3	19 622,9	77 211,5	0,0	1 155,7	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 7a


Valeurs brutes

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old		
	Quebec	Canada hors Québec	Total Canada
Province or region			
<u>Duration of the leave - grouped</u>			
0 to 4 months	3 615,5	21 531,6	25 147,1
5 to 8 months	12 760,5	18 216,3	30 976,8
9 to 12 months	46 444,5	121 446,1	167 890,6
More than one year	10 862,7	45 679,0	56 541,8
Do not plan to return to work	3 644,6	20 783,7	24 428,3
Valid skip	11 451,3	51 075,7	62 526,9
Don't know	2 508,2	15 997,5	18 505,7
Not stated	156,6	1 530,1	1 686,8
N=	91 443,0	296 260,0	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 76


Pourcentage de colonne

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old		
	Quebec	Canada hors Québec	Total <i>Canada</i>
Province or region			
<u>Duration of the leave - grouped</u>			
0 to 4 months	4,0	7,3	6,5
5 to 8 months	14,0	6,1	8,0
9 to 12 months	50,8	41,0	43,3
More than one year	11,9	15,4	14,6
Do not plan to return to work	4,0	7,0	6,3
Valid skip	12,5	17,2	16,1
Don't know	2,7	5,4	4,8
Not stated	0,2	0,5	0,4
Total	100,0	100,0	100,0
N=	91 443,9	296 260,1	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Pourcentage de colonne


Tableau 8

Respondent status (Mother or not)		Mother of a child 0 to 12 months old		
		Quebec	Canada hors Québec	Total Canada
Province or region				
Received payments from employer, insurance or other benefits	Weeks of additional payments			
	0-8 weeks	6,1	8,1	7,6
	9-17 weeks	3,5	8,3	7,1
Received additional payments from the employer	18 weeks +	9,5	5,1	6,2
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
	Not stated	1,3	0,6	0,7
Received addtl payments from other sources (incl insurance)	0-8 weeks	0,0	1,0	0,7
	9-17 weeks	0,1	1,8	1,4
	18 weeks +	2,3	0,1	0,6
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
	Not stated	0,0	0,0	0,0
Did not receive additional payments	0-8 weeks	0,0	0,0	0,0
	9-17 weeks	0,0	0,0	0,0
	18 weeks +	0,0	0,0	0,0
	Valid skip	62,1	57,8	58,8
	Not stated	0,0	0,0	0,0
Valid skip	0-8 weeks	0,0	0,0	0,0
	9-17 weeks	0,0	0,0	0,0
	18 weeks +	0,0	0,0	0,0
	Valid skip	12,5	17,2	16,1
	Not stated	0,0	0,0	0,0
Not stated	0-8 weeks	0,0	0,0	0,0
	9-17 weeks	0,0	0,0	0,0
	18 weeks +	0,0	0,0	0,0
	Valid skip	2,6	0,1	0,7
	Not stated	0,0	0,0	0,0
Total		100,0	100,0	100,0
N=		91 443,9	296 260,1	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 9a


Valeurs brutes

Respondent status (Mother or not)		Mother of a child 0 to 12 months old		
Province or region		Quebec	Canada hors Québec	Total Canada
<u>Parental benefits claimed by spouse</u>	<u>Spouse/partner received emp. earnings</u>			
Spouse/partner claimed or intends to claim	Yes	61 986,4	23 175,1	85 161,6
	No	7 947,8	6 227,1	14 174,9
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
	Not stated	501,6	1 852,7	2 354,2
Spouse/partner did not claim or intend to claim	Yes	14 615,8	214 436,8	229 052,6
	No	1 657,4	15 657,8	17 315,2
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
	Not stated	0,0	847,0	847,0
Valid skip	Yes	0,0	0,0	0,0
	No	0,0	0,0	0,0
	Valid skip	2 796,7	28 047,7	30 844,3
	Not stated	0,0	0,0	0,0
Not stated	Yes	1 807,8	3 548,2	5 356,0
	No	130,5	2 467,8	2 598,3
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
	Not stated	0,0	0,0	0,0
N=		91 443,0	296 260,0	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Pourcentage de colonne


Tableau 9b

Respondent status (Mother or not)		Mother of a child 0 to 12 months old		
Province or region		Quebec	Canada hors Québec	Total Canada
Parental benefits claimed by spouse	Spouse/partner received emp. earnings			
	Yes	67,8	7,8	22,0
	No	8,7	2,1	3,7
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
	Not stated	0,5	0,6	0,6
Spouse/partner claimed or intends to claim	Yes	16,0	72,4	59,1
	No	1,8	5,3	4,5
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
	Not stated	0,0	0,3	0,2
	Spouse/partner did not claim or intend to claim	Yes	0,0	0,0
No		0,0	0,0	0,0
Valid skip		3,1	9,5	8,0
Not stated		0,0	0,0	0,0
Valid skip		Yes	2,0	1,2
	No	0,1	0,8	0,7
	Valid skip	0,0	0,0	0,0
	Not stated	0,0	0,0	0,0
	Not stated	Yes	2,0	1,2
No		0,1	0,8	0,7
Valid skip		0,0	0,0	0,0
Not stated		0,0	0,0	0,0
Total		100,0	100,0	100,0
N=	91 443,9	296 260,1	387 704,0	

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Tableau 10


Pourcentage de colonne

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old		
	Quebec	Canada hors Québec	Total Canada
Province or region			
<u>Reason spouse not claiming parental benefits</u>			
Mother wants to stay home	24,8	36,7	35,9
Mother can take time off easier	5,6	12,2	11,7
More financially advantageous	7,0	16,3	15,7
Spouse not eligible for EI	51,7	17,6	19,8
Other	11,0	15,3	15,0
Not stated	0,0	2,0	1,8
Total	100,0	100,0	100,0
N=	16 273,2	230 941,5	247 214,7

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:
Valeurs brutes


Tableau 11a


Mother of a child 0 to 12
months old

Respondent status (Mother or not)		Quebec	Canada hors Québec	Total Canada
Province or region	Survey type as determined for the EICS			
Received maternity/parental benefits	Unemployed during LFS reference week	4 920,7	11 536,3	16 457,0
	Employed less than 30 usual hours during reference week	0,0	0,0	0,0
	Not in the labour force during reference week	75 084,5	261 751,6	336 836,1
	Working FT during ref week with interruption - last 3 mnths	0,0	0,0	0,0
	Mothers of infants working in reference week	11 438,7	22 972,2	34 410,9
Received maternity or parental benefits	Unemployed during LFS reference week	3 648,2	5 487,7	9 136,0
	Employed less than 30 usual hours during reference week	0,0	0,0	0,0
	Not in the labour force during reference week	66 774,2	178 318,8	245 093,0
	Working FT during ref week with interruption - last 3 mnths	0,0	0,0	0,0
	Mothers of infants working in reference week	10 482,0	8 903,2	19 385,3
No maternity or parental benefits	Unemployed during LFS reference week	1 272,5	6 048,6	7 321,0
	Employed less than 30 usual hours during reference week	0,0	0,0	0,0
	Not in the labour force during reference week	8 310,3	83 432,9	91 743,1
	Working FT during ref week with interruption - last 3 mnths	0,0	0,0	0,0
	Mothers of infants working in reference week	956,7	14 068,9	15 025,6
		101 983,0	399 810,0	501 793,8

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Pourcentage de colonne


Tableau 11b

Respondent status (Mother or not)		Mother of a child 0 to 12 months old		
Province or region		Quebec	Canada hors Québec	Total Canada
<u>Received maternity/parental benefits</u>	<u>Survey type as determined for the EICS</u>			
Tous	Unemployed during LFS reference week	4,8	2,9	3,3
	Employed less than 30 usual hours during reference week	0,0	0,0	0,0
	Not in the labour force during reference week	73,6	65,5	67,1
	Working FT during ref week with interruption - last 3 mnths	0,0	0,0	0,0
	Mothers of infants working in reference week	11,2	5,7	6,9
Received maternity or parental benefits	Unemployed during LFS reference week	3,6	1,4	1,8
	Employed less than 30 usual hours during reference week	0,0	0,0	0,0
	Not in the labour force during reference week	65,5	44,6	48,8
	Working FT during ref week with interruption - last 3 mnths	0,0	0,0	0,0
	Mothers of infants working in reference week	10,3	2,2	3,9
No maternity or parental benefits	Unemployed during LFS reference week	1,2	1,5	1,5
	Employed less than 30 usual hours during reference week	0,0	0,0	0,0
	Not in the labour force during reference week	8,1	20,9	18,3
	Working FT during ref week with interruption - last 3 mnths	0,0	0,0	0,0
	Mothers of infants working in reference week	0,9	3,5	3,0
Total		100,0	100,0	100,0
N=		101 983,3	399 810,5	501 793,8

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:

Tableau 12a

Valeurs brutes

Respondent
status (Mother
or not)

Mother of a child 0 to 12 months old

Province or
region

Quebec

Canada hors Québec

Canada

Agreement with
employer to
return to work

Yes

No

Non
déclaré
ou NA

Yes

No

Non
déclaré
ou NA

Yes

No

Non
déclaré
ou NA

Total

Survey type as
determined for
the EICSUnemployed
during LFS
reference
week

0,0

4 709,9

210,8

1 930,3

6 400,3

3 205,8

1 930,3

11 110,1

3 416,6

32 914,0

Not in the
labour force
during
reference
week

49 102,5

9 713,0

16 268,9

169 783,5

29 109,5

62 858,6

218 886,0

38 822,6

79 127,5

673 672,3

Mothers of
infants
working in
reference
week

195,1

993,2

10 250,4

474,6

365,7

22 131,8

669,7

1 358,9

32 382,2

68 821,8

N=

49 297,0

15 416,0

26 730,0

172 188,0

35 875,0

88 196,0

221 486,0


51 291,0


114 926,0

775 408,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Type:


Pourcentage de colonne


Tableau 12b

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old									Total
	Quebec			Canada hors Québec			Canada			
Province or region	Yes	No	Non déclaré ou NA	Yes	No	Non déclaré ou NA	Yes	No	Non déclaré ou NA	
Agreement with employer to return to work										
Survey type as determined for the EICS										
Unemployed during LFS reference week	0,0	30,6	0,8	1,1	17,8	3,6	0,9	21,7	3,0	4,2
Not in the labour force during reference week	99,6	63,0	60,9	98,6	81,1	71,3	98,8	75,7	68,9	86,9
Mothers of infants working in reference week	0,4	6,4	38,3	0,3	1,0	25,1	0,3	2,6	28,2	8,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N=	49 297,6	15 416,1	26 730,2	172 188,4	35 875,5	88 196,2	221 486,0	51 291,6	114 926,4	775 408,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]

Tableau 13 - page 1/2

Type:

Pourcentage de colonne

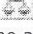
Respondent status (Mother or not)		Mother of a child 0 to 12 months old			
Province or region		Quebec	Canada hors Québec	Canada	Total
<u>Sufficiency of household income to meet day-to-day expenses</u>	<u>Main source of funds for household expenses</u>				
Met all your regular expenses and financial commitment	Wages or earnings of spouse, partner, or other family member	47,0	46,3	46,5	46,5
	Own wages or salary	3,9	2,3	2,7	2,7
	Own self-employment income	1,6	0,1	0,4	0,4
	Employment Insurance benefits of self	9,6	2,8	4,4	4,4
	Employment Insurance benefits of another household member	0,8	0,7	0,7	0,7
	Welfare or other government transfers	2,1	1,4	1,6	1,6
	Other sources or answers	2,6	2,7	2,7	2,7
Met most but not all	Wages or earnings of spouse, partner, or other family member	10,7	20,7	18,3	18,3
	Own wages or salary	0,5	0,5	0,5	0,5
	Own self-employment income	0,0	0,0	0,0	0,0
	Employment Insurance benefits of self	4,5	2,8	3,2	3,2
	Employment Insurance benefits of another household member	3,0	0,6	1,2	1,2
	Welfare or other government transfers	0,3	1,5	1,2	1,2
	Other sources or answers	1,9	2,4	2,3	2,3
Met some	Wages or earnings of spouse, partner, or other family member	4,1	5,6	5,2	5,2
	Own wages or salary	0,0	0,6	0,5	0,5
	Own self-employment income	0,0	0,0	0,0	0,0
	Employment Insurance benefits of self	0,3	2,0	1,6	1,6
	Employment Insurance benefits of another household member	1,2	0,2	0,5	0,5
	Welfare or other government transfers	0,9	0,9	0,9	0,9
	Other sources or answers	1,6	1,0	1,1	1,1
Met very little or none	Wages or earnings of spouse, partner, or other family member	1,4	0,8	1,0	1,0
	Own wages or salary	0,1	0,0	0,0	0,0
	Own self-employment income	0,0	0,0	0,0	0,0
	Employment Insurance benefits of self	0,2	0,4	0,3	0,3
	Employment Insurance benefits of another household member	0,0	0,3	0,2	0,2
	Welfare or other government transfers	0,2	0,9	0,7	0,7
	Other sources or answers	1,2	1,0	1,0	1,0
Other answers	Wages or earnings of spouse, partner, or other family member	0,0	0,0	0,0	0,0
	Own wages or salary	0,0	0,0	0,0	0,0
	Own self-employment income	0,0	0,0	0,0	0,0
	Employment Insurance benefits of self	0,0	0,0	0,0	0,0


Tableau 13 - page 2/2

	Quebec	Canada hors Québec	Canada	
Employment Insurance benefits of another household member	0,0	0,0	0,0	0,0
Welfare or other government transfers	0,2	0,0	0,1	0,1
Other sources or answers	0,2	1,6	1,3	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N=	91 443,9	296 260,1	387 704,0	775 408,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (99999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.

Jeu de données: Employment Insurance Coverage Survey, 2017 [Canada]


Type:*Tableau 14*


Pourcentage de colonne

Respondent status (Mother or not)	Mother of a child 0 to 12 months old		Total <i>Canada</i>
	Quebec	Canada hors Québec	
Province or region			
<u>Changes in household income in month after birth/adoption of child</u>			
Decrease	57,4	57,2	57,3
Increase	8,4	9,0	8,8
Stay the same	34,0	32,6	32,9
Valid skip	0,0	0,0	0,0
Don't know	0,2	1,2	0,9
Refusal	0,0	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0
N=	91 443,9	296 260,1	387 704,0

Pondération: Weight - Format 12.4 (9999999.9999)

Copyright (c) Statistics Canada, 2018

Note: In many cases, it is advisable to weight analysis results before reporting them. Correct weighting requires careful consideration, please always consult the weighting procedures of the study before applying the weights. To apply weights, select the Weight icon  and choose the weight variable to be used. All results need careful interpretation. The data collectors and the data producers bear no responsibility for the analysis and interpretation of the data.

Note: Dans la plupart des cas, il est recommandé de pondérer les résultats d'analyse avant d'en rendre compte. Une pondération correcte nécessite une attention particulière, veuillez toujours consulter les procédures de pondération d'une étude avant d'appliquer des pondérations. Pour appliquer les pondérations, sélectionner l'icône de poids  et choisir la variable de pondération qui sera utilisée. Tous les résultats nécessitent une interprétation minutieuse. Les personnes chargées de la collecte et de la production des données ne peuvent être tenues responsables de l'analyse et de l'interprétation des données.